



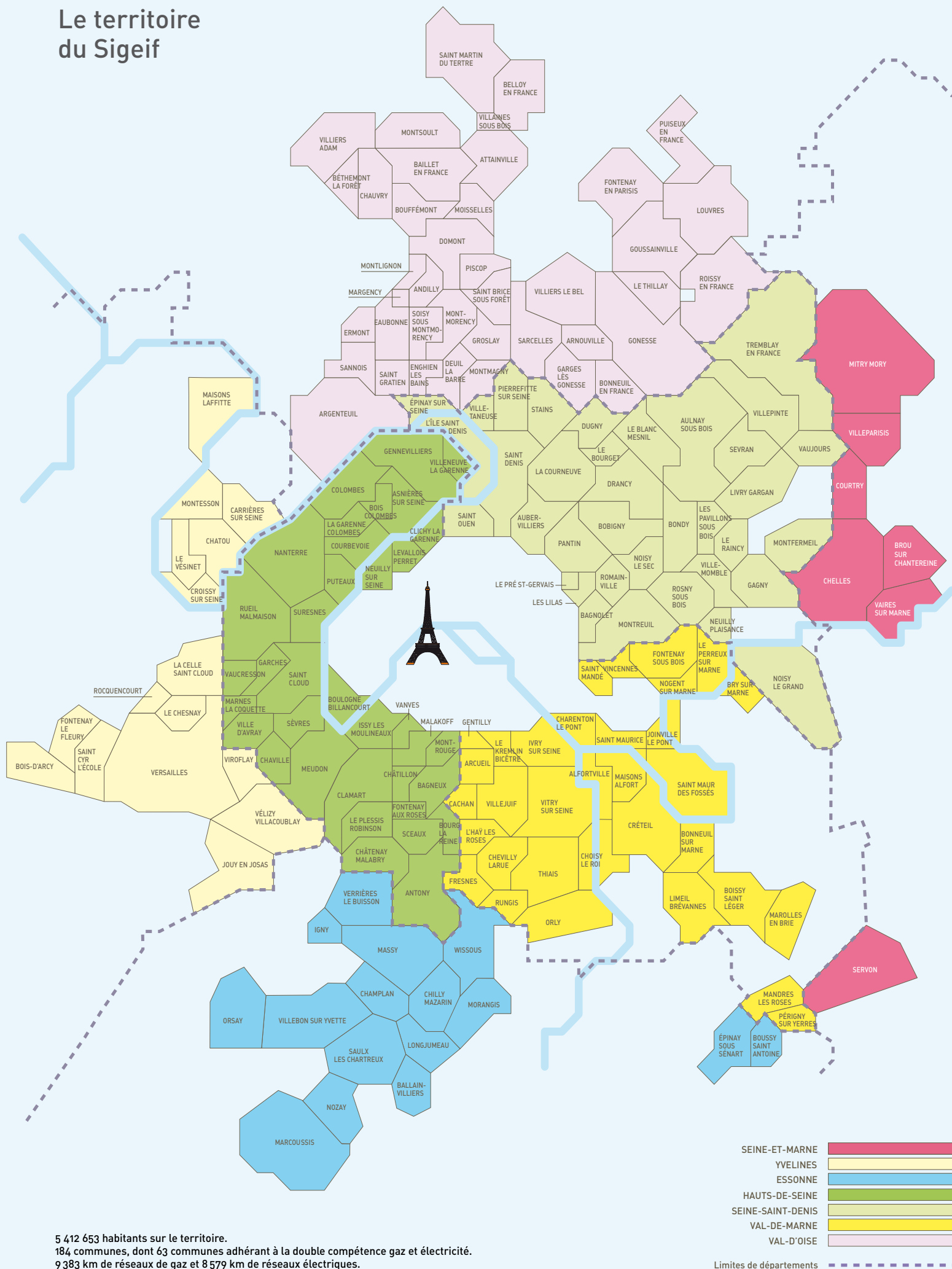
Sigeif

Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité
en Île-de-France

Sommaire

	Le message du président	3
	Les chiffres clés	4
1	Le monde de l'énergie : les faits marquants de l'année 2014	9
2	Le Sigeif, acteur majeur de la transition énergétique Structures et instances, les « métiers » du Sigeif au service des communes, le budget du Syndicat.	17
3	Garantir la bonne exécution des contrats de concession Les modalités du contrôle, le territoire, les clients et les consommations. Le contrôle physique des ouvrages, le contrôle comptable des concessions gaz et électricité, les enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers.	29
4	Le contrôle et la perception de la TCFE Sécuriser la perception de la taxe.	65
5	Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement Enfouissement des lignes électriques aériennes, maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement, développement et qualité de l'éclairage public.	71
6	Aider les communes à améliorer leur efficacité énergétique Accompagner la politique énergétique des communes. Valoriser les certificats d'économies d'énergie. Assurer une veille technologique et expérimenter.	81
7	Acheter le gaz aux meilleures conditions Les appels d'offres 2014-2016.	89
8	Communiquer pour un meilleur service Le devoir d'informer. Sensibiliser les élus et le grand public.	95
	Annexes Membres du Comité d'administration. Recueil des actes administratifs. Longueur des réseaux et quantités d'énergie acheminées, liste des membres du groupement de commandes gaz.	99

Le territoire du Sigeif



Le message du président

Jean-Jacques Guillet

Président du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France

Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville



AU TERME de plusieurs mois de débats, deux lois viennent de conforter le rôle et l'action des syndicats d'énergie.

Le texte sur la transition énergétique confirme leur fonction de levier au service de celle-ci comme à celui des communes. Dans ce contexte, leur capacité de contrôle financier des opérateurs est renforcée.

Celui sur la Nouvelle organisation des territoires de la République concerne encore plus directement notre Syndicat. Déterminant le périmètre des compétences de la future Métropole du Grand Paris, le Parlement, avec bon sens, a écarté la possibilité pour celle-ci de se substituer aux établissements existants, tout en lui donnant un rôle de mise en cohérence des réseaux et de coordination des différents acteurs de l'énergie.

Seront ainsi conciliés l'impératif de proximité et de projection dans l'avenir, respecté depuis l'origine par le Sigeif, et la nécessité d'avoir une vision globale des questions énergétiques sur le territoire du Grand Paris.

Le paysage institutionnel est désormais clair. C'était indispensable à un moment où l'énergie connaît un bouleversement important.

La baisse des prix des énergies fossiles, pétrole, gaz et charbon, est due en partie à des facteurs géopolitiques, mais surtout

à une panne de croissance mondiale et à l'indépendance énergétique retrouvée des États-Unis. Elle est probablement durable en raison de la prise de conscience, chez les principaux émetteurs de gaz à effet de serre (Chine, États-Unis, Australie) de la nécessité de mieux participer à la lutte contre le changement climatique. Disposant d'une production nucléaire importante, la France est loin d'être le mauvais élève de la classe. Elle n'en est que plus exemplaire à amplifier ses projets en matière d'énergies renouvelables.

Celles-ci impliquent pour une large part une production décentralisée, où l'initiative des intercommunalités sera nécessaire. **C'est un premier axe d'action.**

Elles ne seront cependant pas suffisantes pour répondre à une demande énergétique croissante. Les transports – que ce soit dans le domaine public, avec le réseau du Grand Paris Express et le développement des tramways, ou privé, avec l'émergence d'un parc automobile électrique – et l'informatique, avec les data-centers ou la généralisation des smartphones et des objets connectés, seront, dans les vingt ans qui viennent, de gros consommateurs.

L'efficacité énergétique constitue ainsi **un deuxième axe d'action**, permettant de transférer du domaine de l'habitat et du bâtiment à celui des communications une grande part de la consommation. Sur ce plan, l'apparition des smart grids constitue un enjeu essentiel.

Enfin, la montée en puissance du gaz naturel au plan mondial et la variété des capacités technologiques qu'il recèle sont de nature à le voir se substituer au pétrole et, en partie, à l'électricité. C'est vrai en matière de chauffage et de froid, bien sûr, mais également dans le domaine des transports, en particulier pour les véhicules de moyen ou fort tonnage, son développement étant favorisé par l'émergence du biogaz.

C'est le troisième axe d'action et de développement du Syndicat, qui dispose, sur ce point, des plus fortes expertise et expérience parmi les collectivités locales.

Au-delà des services traditionnels rendus à ses adhérents, le Sigeif, devenu cette année syndicat mixte, est ainsi appelé à jouer un rôle essentiel au profit de l'ensemble des populations d'Île-de-France, demeurant fidèle à sa vocation. ■

_ Trois grands axes d'action pour le Sigeif. _

Gaz

184 communes / 5 412 653 habitants / 1 209 257 clients

Les chiffres clés de la concession en 2014

Longueur du réseau

9 383 km

295,2 M€

de recettes pour
25 248,6 GWh
de gaz acheminés

Valeur brute des ouvrages

1 518,3 M€

Valeur nette
860,6 M€

25,4 M€

consacrés
au renouvellement
des ouvrages

12,8 M€

consacrés
au développement
du réseau de gaz

Âge moyen
des canalisations
25,6 ans

577 dommages
aux ouvrages de gaz
lors de travaux sur voirie,
dont **344** avec fuites

Clients coupés
à la suite d'un incident
53 520

100 602
conduites montantes,
dont **51 775**
(51,5 %) en concession

2 966 postes de détente
de distribution publique

Recherche systématique
de fuites
10 949 km
de canalisations surveillées

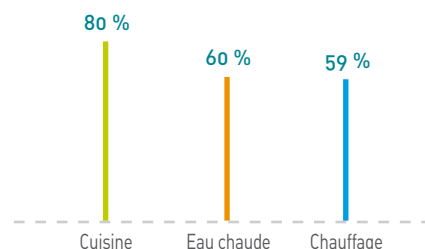
15 631
appels de tiers
pour fuite ou odeur de gaz
reçus au centre
« Urgence sécurité gaz »

■ Enquête de satisfaction auprès des clients- usagers du gaz ⁽¹⁾

77 % des utilisateurs ont pour
fournisseur GDF Suez et ont
conservé les tarifs réglementés.
Seuls **12 %** des utilisateurs
ont changé de fournisseur.

Les différents usages du gaz

45 % des personnes interrogées
ont déclaré utiliser le gaz naturel.
Pour l'échantillon restant,
5 % utilisent le gaz en bouteille
et **50 %** n'utilisent pas le gaz.

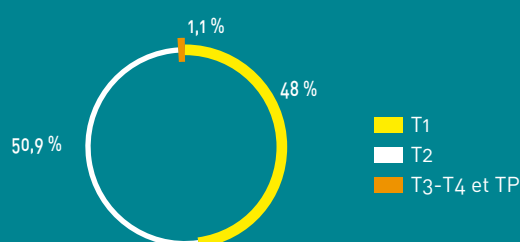


(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 12 novembre au 28 novembre 2014, auprès d'un échantillon de 1000 clients-usagers, représentatif des 184 communes adhérentes du Syndicat.

Répartition des clients par tarif d'acheminement*

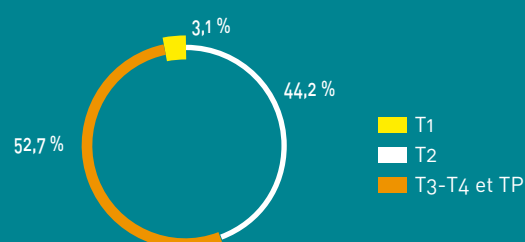
1 209 257 clients

5 412 653 habitants



Répartition de la consommation par tarif d'acheminement*

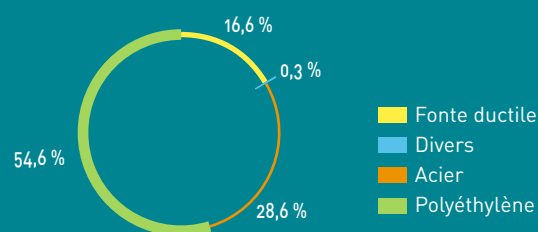
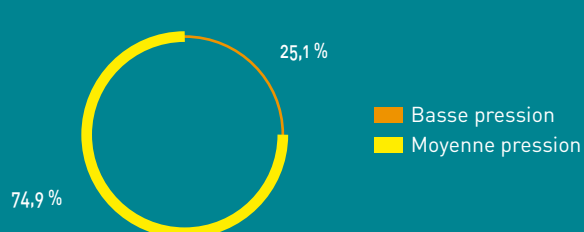
25 249 GWh



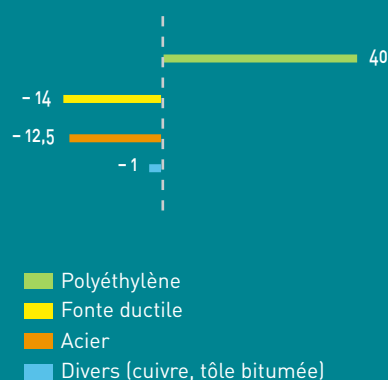
* Voir définition des tarifs page 31.

Nature et longueur des réseaux de distribution

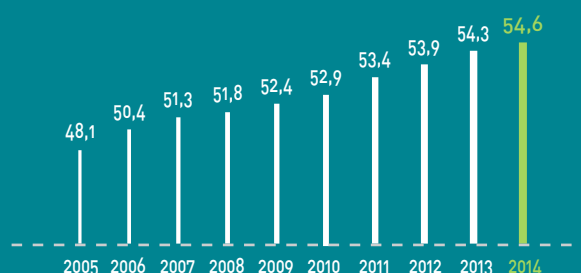
9 383 km



Évolution de la nature des réseaux à périmètre constant (en km)



Part du polyéthylène (en %)



Électricité

63 communes / 1 389 048 habitants / 661 835 clients

Les chiffres clés de la concession en 2014

Longueur du réseau
3 610 km HTA
et **4 969 km** BT

282 M€
de recettes pour
6 347,5 GWh
d'électricité acheminés

Valeur brute des ouvrages
782 M€

Valeur nette
406,2 M€

17 M€
consacrés
au développement
du réseau électrique

14,3 M€ consacrés
à la qualité, à l'environnement
et au renforcement,
dont **2,4 M€**
pour les postes sources

Âge moyen
des ouvrages
34,7 ans

4,6 incidents
aux 100 km
sur le réseau HTA
et **8,4** incidents
sur le réseau BT

23 284 clients
coupés plus de 3 heures,
en durée cumulée

26,7 minutes
de durée moyenne
de coupure par an
(critère B)

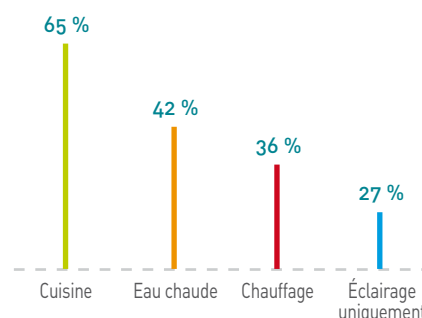
3 911 clients aidés
dans le cadre du FSL
38 074 clients aidés
dans le cadre du TPN

105 452 kW
de puissance installée
des EnR (cogénération,
photovoltaïque...)

■ Enquête de satisfaction auprès des clients- usagers de l'électricité ⁽¹⁾

88 % des utilisateurs ont pour
fournisseur EDF.

60 % des utilisateurs jugent l'élec-
tricité « plutôt chère ».

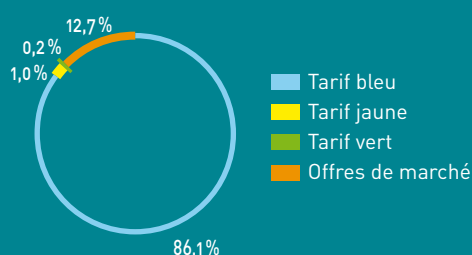


(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 12 au 28 novembre 2014, auprès d'un échantillon de 1000 clients-usagers, représentatif des 63 communes adhérentes du Syndicat.

Répartition des clients par prix de vente

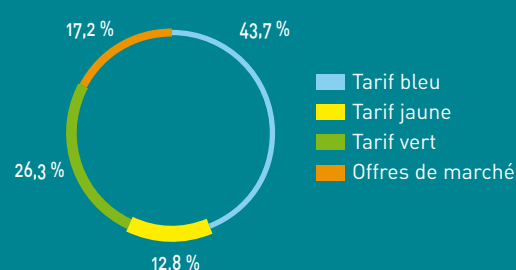
661 835 clients

1 389 048 habitants



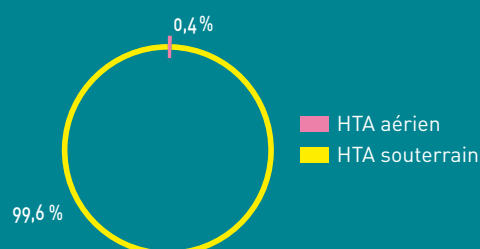
Répartition de la consommation par prix de vente

6 348 GWh

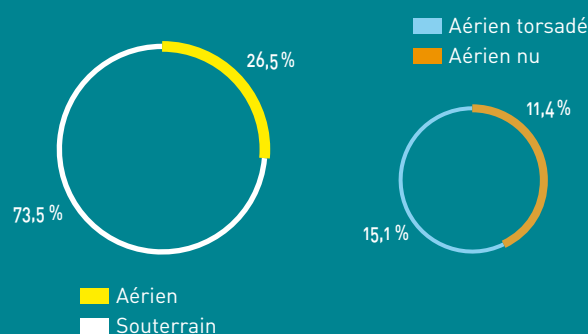


Nature et longueur des réseaux de distribution

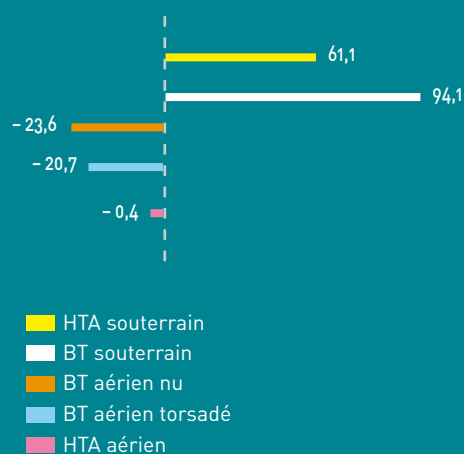
Réseau HTA : 3 610 km (+ 0,6 %)



Réseau BT : 4 969 km (+ 0,4 %)



Évolution de la nature des réseaux à périmètre constant (en km)



Part du réseau aérien BT (en %)





LE MONDE DE L'ÉNERGIE : LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

En 2014, le sommet pour le climat de Lima a préparé la conférence de Paris (Cop 21) de 2015, où un accord ambitieux est attendu.

En Europe, le conflit gazier entre l'Ukraine et la Russie a pris un tournant plus dramatique, cristallisant les tensions, mais sans véritablement affecter l'Europe.

En France, l'ouverture des marchés à la concurrence s'accélère, avec la réforme des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité, la disparition programmée des tarifs « professionnels » du gaz et de l'électricité et l'ouverture des fichiers des opérateurs historiques.

Monde

■ LIMA, SOMMET CLIMAT A MINIMA

Éviter le fiasco de Copenhague en 2009 semble être la feuille de route des sommets internationaux consacrés au climat. Celui de Lima (Pérou) en 2014 l'a frôlé, mais, après deux semaines de discussions, une prolongation surprise de quelques heures a permis de trouver un compromis acceptable. Le texte laisse ouverte la porte à un vaste accord international lors de la conférence de Paris (COP 21) en décembre 2015, engageant pays industrialisés et pays en développement dans la lutte contre le réchauffement (pour le limiter à +2°C d'ici la fin du siècle). Les négociateurs de

Lima ont pris soin de déminer le terrain en évitant les ambitions démesurées (c'est-à-dire inacceptables pour certains pays), en sériant les sujets traités individuellement (transition énergétique, transports, forêts...), tout en misant, par-delà les seuls États, sur une implication accrue des entreprises et collectivités. Néanmoins, le compromis final achoppe sur la question du financement, laissant dans le flou le devenir de l'aide de 100 milliards de dollars du « fonds vert », prévue depuis 2009 et qui doit être opérationnelle en 2020. Incertitude également quant aux efforts supplémentaires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, à court terme. Des divergences sont apparues entre pays du Nord, qui veulent limiter les contributions à la réduction des GES,

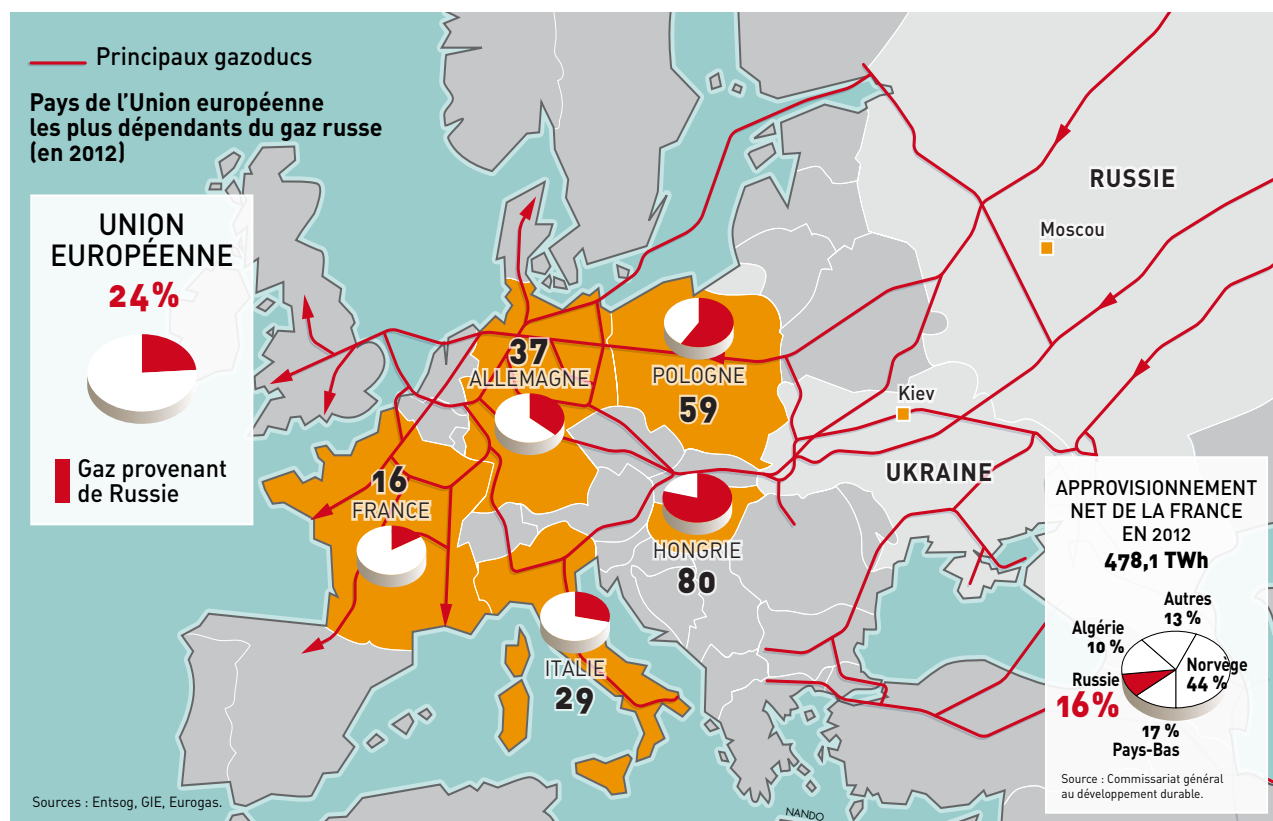
ceux du Sud souhaitant en étendre le champ à l'adaptation aux impacts du changement climatique. L'essentiel a néanmoins été préservé : personne n'a claqué la porte, et celle-ci reste ouverte jusqu'à la conférence de Paris, dont les travaux préparatoires ont commencé début 2015.

■ GAZ : LE CONFLIT EN UKRAINE MENACE L'EUROPE

Le gaz est une arme politique autant qu'économique. Commencé en 2005, le feuilleton gazier ukrainien mêle politique et finance, Moscou menaçant régulièrement son voisin d'une interruption de fourniture, surtout à l'approche de l'hiver. Une menace pour l'Europe, l'Ukraine étant un corridor



L'IMPORTANCE DU GAZ RUSSE EN EUROPE



pour le gaz naturel qu'elle importe massivement de Russie. En 2014, de nouveaux épisodes ont agité les deux pays durant l'été, aggravés par le conflit dans les terres ukrainiennes et l'implication de la Russie dans celui-ci.

À l'origine du conflit : les impayés de Kiev, que Gazprom évalue à quelque 5 milliards de dollars. Le fournisseur a durci ses conditions commerciales, en exigeant de Naftogaz, le gestionnaire de réseau de transport ukrainien, un paiement en avance. Le prix de livraison est également contesté, l'Ukraine s'appuyant sur celui négocié avant le conflit (268 \$ les 1000 m³), Gazprom souhaitant le réévaluer significativement, à hauteur de 485 \$. Un dialogue de sourds suivi d'un ultimatum, lorsque Gazprom ferme brusquement les robinets le 16 juin : «Aucun paiement pour juin n'a été effectué. À partir de ce jour, la société ukrainienne ne recevra plus que les volumes qu'elle aura payés.»

Un accord sera finalement trouvé début novembre (au prix de 365 \$), mais limité à quelques mois.

Ce conflit inquiète l'Europe, dont 15 % des livraisons de gaz transitent par l'Ukraine, certains pays, comme la Slovaquie ou la Bulgarie, en dépendant même à 80%. Sans possibilités de stockage, la Finlande se trouverait immédiatement affectée par un arrêt des livraisons ; des pays comme l'Allemagne, l'Italie ou la France ne subissant d'importantes conséquences qu'au bout d'environ neuf mois.

Certains prennent les devants. La Lituanie a loué à la Norvège un terminal méthanier pour recevoir du GNL, et discute avec les deux autres pays baltes et la Finlande de la création pérenne d'un autre terminal gazier dans le golfe finlandais, via des financements européens. Engagée dans une politique de sanctions à l'égard de la Russie, l'Union a commencé à réfléchir à des solutions palliatives, comme des «flux inversés» vers l'Ukraine.

Mesures ponctuelles et insuffisantes, ces flux pourront au mieux couvrir 1,5 % des besoins du pays. Néanmoins, des premiers échanges ont été mis en œuvre, à l'image de la Slovaquie, qui a livré du gaz à l'Ukraine début septembre, en recourant à un pipeline jusqu'alors non utilisé.

Conséquence ? La Russie a annoncé en décembre l'arrêt du projet Southstream. Porté par ENI et Gazprom, ce gazoduc de 63 milliards de m³ de capacité devait approvisionner l'Europe, en évitant l'Ukraine. La Russie envisage désormais de construire un autre gazoduc, qui transiterait par la Turquie mais s'arrêterait aux portes de l'Europe.

Quant à l'Ukraine, elle entend réduire sa dépendance en développant la production d'énergies renouvelables, et prévoit de multiplier par cinq son parc éolien d'ici 2020.

■ CHINE-RUSSIE : ACCORDS À RÉPÉTITION

Géopolitique du gaz, encore : la Russie s'engage résolument dans «la route orientale», grâce à une série d'accords avec la Chine, visant à limiter l'impact des sanctions occidentales résultant de son implication dans le conflit en Ukraine.

Le 21 mai, Gazprom s'est ainsi engagé à fournir du gaz durant trente ans, pour un montant de 315 milliards d'euros (sur la base de 350 \$ pour 1000 m³). Les livraisons devraient atteindre 38 milliards de mètres cubes par an d'ici 2018, un volume à la hauteur des besoins de la Chine, qui en a importés 53 milliards en 2013...

Le 9 novembre, un nouvel accord a été conclu, visant cette fois le projet de gazoduc «Altaï», qui pourrait alimenter la Chine via le Xinjiang, à l'horizon 2020. À terme, la Chine devrait être le premier client de la Russie, devant l'Allemagne.

■ EUROPE : SURCAPACITÉS DE PRODUCTION

Crise économique, développement des renouvelables, charbon importé à bas coût : l'Europe est en surcapacité de production, et les «utilities» se retrouvent dans une situation parfois critique. Ainsi, indiquait en décembre Gérard Mestrallet, PDG de GDF Suez, quelque 70 GW de puissance cumulée issus de centrales thermiques ont été mis sous cocon.

En Allemagne, E.ON a annoncé renoncer au thermique et au nucléaire, pour passer au «nouveau monde» que représente «l'Energiewende» (transition énergétique) outre-Rhin. Signe qui ne trompe pas : les banques délaissent le gaz en vendant leurs actifs dans le secteur. Après quelques

années de trading intensif, elles constatent que les trois principaux postes d'utilisation du gaz reculent massivement : le secteur de la chimie, qui subit de plein fouet la concurrence des États-Unis, où il bénéficie de l'abondance du gaz de schiste ; les centrales électriques, où le charbon s'impose en raison de ses cours très bas ; et le logement, où efficacité énergétique et climat doux réduisent la facture.

Au niveau mondial, la chute des cours du pétrole fragilise également le secteur qu'elle affecte en termes de prix, mais aussi parce qu'elle rend les investissements plus périlleux.

Néanmoins, l'Europe continue d'investir, notamment dans le renouvelable, où les coûts diminuent régulièrement. Selon une étude de Bloomberg publiée en juillet, les capacités de production devraient croître de 54% (1600 GW) d'ici 2030, lorsque la consommation d'électricité progresserait de seulement 9%.

■ NUCLÉAIRE : ARRÊTS EN SÉRIE

En Belgique et au Royaume-Uni, l'année a été marquée par l'arrêt de plusieurs réacteurs nucléaires. Dans ce dernier pays, quatre d'entre eux ont été fermés par EDF Energy durant l'été (Heysham 1 et 2, Hartlepool 1 et 2), suite à un problème sur les chaudières.

Depuis, trois ont redémarré. Le secteur est soumis à des doutes, au moment où EDF a repoussé sa décision d'investissement pour le projet de construction d'EPR à Hinkley Point, malgré un feu vert de la Commission européenne.

En Belgique, quatre réacteurs ont été également arrêtés, soit en raison de la détection de milliers de micro-fissures dans les cuves, soit pour des fuites d'huile dans les turbines. Dans un pays qui compte sept réacteurs au total, ces interruptions ont suscité de vives interrogations sur la sécurité d'approvisionnement, la Belgique



Démarré en 2007, le chantier de l'EPR de Flamanville ne devrait être terminé qu'en 2018.



En Allemagne, les centrales thermiques à charbon produisent encore aujourd'hui près de 40 % de l'électricité.

FRANCE

■ ÉLECTRICITÉ : RÉFORME DES TARIFS

Après le gaz, l'électricité : à force de voir annulés décrets et arrêtés tarifaires, le Gouvernement a décidé de réformer les tarifs réglementés de vente (TRV). Soucieux de préserver « le pouvoir d'achat des ménages », il a, en août, refusé une hausse des tarifs de l'ordre de 5 %, pourtant prévue par un arrêté de 2013, qui avait déjà entériné une hausse du même ordre.

Ce gel des tarifs a aussitôt été contesté par les fournisseurs alternatifs devant le Conseil d'État. Auparavant, celui-ci leur avait donné raison en annulant un décret d'août 2012, limitant la hausse des TRV à 2 %, décision entraînant un rattrapage tarifaire étalé sur dix-huit mois. Mais, cette fois-ci, la haute juridiction ne les a pas suivis, estimant qu'il n'y avait aucune « urgence » à se prononcer sur cette évolution, dans la mesure où le Gouvernement avait annoncé son intention de définir un nouveau mode de calcul d'ici fin 2014, en y introduisant, comme pour le gaz, une composante « marché ».

Ces tarifs ne devraient plus reposer sur les seuls coûts de production d'EDF, comme l'a expliqué la CRE : « Il ne s'agit plus de couvrir les coûts comptables d'EDF, mais d'être représentatif des coûts que supporte un fournisseur alternatif pour construire ses offres de marché », condition sine qua non du développement de la concurrence.

Le décret en question a été publié fin octobre. La construction des tarifs se fait désormais par l'addition du coût de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), du coût d'approvisionnement du complément de fourniture (achats sur les marchés de gros), du coût d'acheminement ainsi que du coût de commercialisation, incluant une marge normale. L'arrêté tarifaire en découlant prévoit des hausses significatives des tarifs bleu et jaune.

étant même qualifiée de « maillon faible » de la sécurité électrique en Europe.

Les nouvelles centrales, l'EPR surtout, s'avèrent également problématiques, comme en témoignent les dérives de coût et de calendrier qui affectent les chantiers d'Olkiluoto en Finlande et de Flamanville en France. Depuis l'accident de Fukushima, les questions de sécurité se font de plus en plus pressantes et le « grand carénage » d'EDF, sous l'œil vigilant de l'Autorité de sûreté nucléaire, ne devrait pas faire exception. Certains pays prennent donc des mesures radicales.

Après l'Allemagne et la Belgique, la Suisse prend la voie d'un renoncement à l'atome. En décembre, le Conseil national a, en effet, voté un programme à horizon 2050 prévoyant l'abandon définitif du nucléaire. Asorti d'un système de bonus-malus

dédié à l'efficacité énergétique, ainsi que d'un doublement des taxes carbone, ce programme, estiment les députés, devrait éviter que l'atome ne soit remplacé par des centrales thermiques.

En revanche, l'autorité de sûreté nucléaire du Japon a autorisé le redémarrage des tranches 3 et 4 de la centrale de Takahama, exploitée par Kansai Electric. Elle l'avait déjà fait pour les deux tranches de la centrale de Sendai, exploitées par Kepco. Des redémarrages annoncés, mais non encore suivis d'effet.

Mais ce nouveau mode de calcul induit aussi une baisse de la rémunération d'EDF, au moment où le groupe fait face à un « mur » d'investissement pour sécuriser son parc nucléaire. Comme il l'a fait pour le gaz, le Conseil d'État est donc devenu le gardien de la vérité des tarifs réglementés de vente, au moment où certains d'entre eux sont appelés à disparaître.

■ LES TRV EN VOIE DE DISPARITION

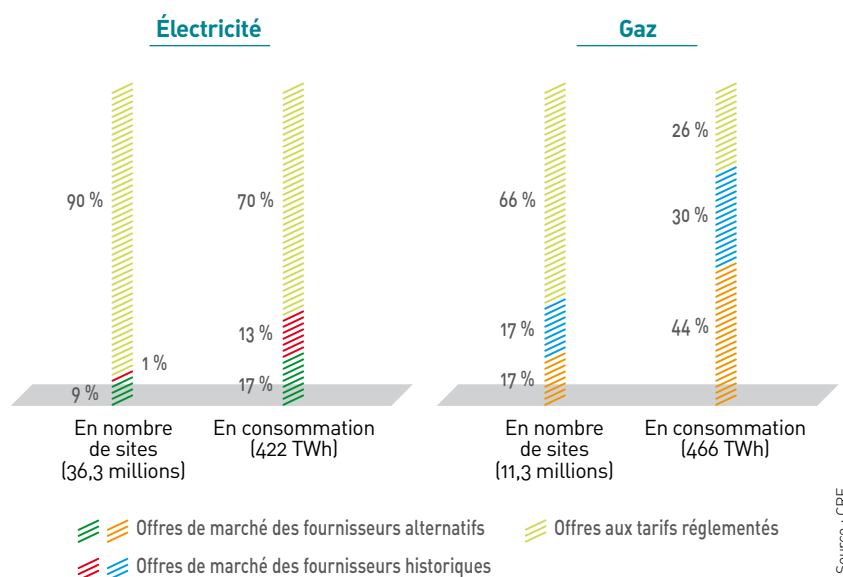
Prévue dès la loi de février 2000, l'ouverture des marchés à la concurrence s'est faite très progressivement, visant d'abord les clients industriels puis, en 2007, l'ensemble des marchés. Une ouverture pour une large part théorique, la majorité des consommateurs conservant des tarifs réglementés de vente (TRV) ou souscrivant des offres à prix de marché, mais auprès des fournisseurs historiques (EDF et GDF Suez).

Fin 2013, la part des fournisseurs alternatifs plafonnait à 13,6 % pour les clients résidentiels et 25,6 % pour les clients industriels et commerciaux dans le gaz (et respectivement 8,9 % et 22,2 % pour l'électricité). Pas assez pour la Commission européenne qui, constatant le faible degré d'ouverture des marchés français de l'énergie, a demandé la suppression des tarifs réglementés.

Dans un premier temps, en décembre 2010, la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a entériné la fin des TRV pour les consommateurs disposant d'une puissance électrique souscrite supérieure à 36 kVA, fin 2015.

BILAN DE L'OUVERTURE DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

Répartition des sites par type d'offres au 31 décembre 2014



À fin décembre 2014, le marché de l'électricité reste dominé à 90 % par les tarifs réglementés, soit 70 % de la consommation. Pour le gaz naturel, 66 % des sites sont aux tarifs réglementés, ce qui représente 26 % de la consommation.

Puis, en mars 2014, la loi relative à la consommation (dite loi Hamon) a fixé un calendrier pour le gaz. Fin 2015, tous les sites dont la consommation de gaz est supérieure à 30 MWh par an devront avoir basculé vers une offre à prix de marché – à l'exception des copropriétés où le seuil (150 MWh) est plus élevé.

Ce changement de taille est assorti de deux étapes intermédiaires : la première, en juin 2014, visant le « basculement » des sites reliés au réseau de transport, la seconde, en décembre 2014, ceux dont la consommation est supérieure à 200 MWh par an. L'accélération de l'ouverture à la concurrence est notable : début 2016, le service public du gaz ne concernera plus

guère que les particuliers et les professionnels petits consommateurs... Car ce basculement massif concerne environ 450 000 sites pour l'électricité et 140 000 pour le gaz.

Pour les retardataires, une offre transitoire de six mois est prévue par la loi. Ce calendrier à marche forcée se révèle contraignant pour les acheteurs publics, confrontés à la rigidité des procédures d'appels d'offres, conjuguée à un renouvellement de leurs instances (élections municipales, départementales et régionales). D'où la multiplication des groupements de commandes, à l'image de celui que coordonne le Sigeif depuis 2004.

■ L'ÉNERGIE CHANGE DE TÊTES

En quelques semaines, les quatre grands groupes français d'énergie ont modifié leur organigramme exécutif. Cas de force majeure pour Total, avec le décès accidentel de Christophe de Margerie, remplacé par Patrick Pouyanné, nommé directeur général sous la présidence de Thierry Desmarest (dont le mandat s'achèvera fin 2015). Mais également pour Areva, avec la disparition de Luc Oursel, remplacé par Philippe Varin, ex-dirigeant de Peugeot. Le changement s'y est opéré dans des circonstances d'autant plus dramatiques qu'Areva fait alors face à des difficultés industrielles et financières liées aux problèmes récurrents des chantiers d'EPR et à l'atonie de la filière nucléaire.

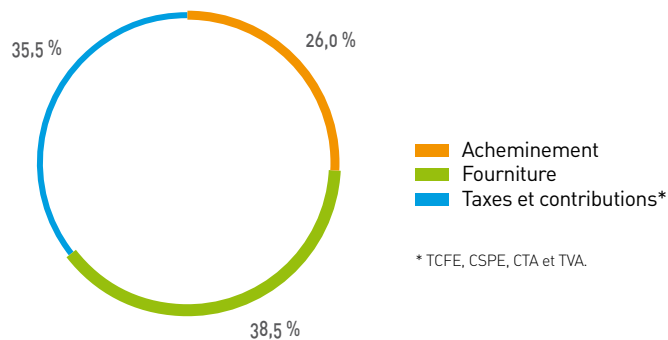
À EDF, le non-renouvellement d'Henri Proglio a pris un tour plus volontariste, avec la nomination de Jean-Bernard Lévy. À GDF Suez, devenu Engie au printemps 2015, Gérard Mestrallet a organisé lui-même sa succession en nommant Isabelle Kocher, jusqu'alors directrice financière, au poste de directeur général délégué.

Enfin, Pierre-Marie Abadie, ancien directeur de l'Énergie au ministère de l'Environnement, a été nommé à la tête de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), celle-ci devant conduire le très délicat projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs.

La plupart de ces dirigeants devront faire face à d'importantes mutations industrielles. Engie devra composer avec un marché du gaz baissier et les difficultés de son parc nucléaire en Belgique. À EDF, le rapprochement avec Areva, souhaité par le Gouvernement, figure dans la feuille de route du nouveau PDG.

DÉCOMPOSITION DU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ

pour un client résidentiel au tarif bleu consommant annuellement 8500 kWh



La CSPE (contribution au service public de l'électricité) représente 15 % de la facture TTC d'un consommateur résidentiel.

■ GDF SUEZ SOMMÉ D'OUVRIER SES FICHIERS À SES CONCURRENTS

L'ouverture des marchés passe aussi par le partage des fichiers de clients. Saisie par Direct Énergie, qui estimait que GDF Suez utilisait les moyens dédiés aux tarifs réglementés de vente (service public) pour promouvoir des offres de marché (en électricité et gaz), l'Autorité de la concurrence a demandé au fournisseur historique d'ouvrir ses fichiers à ses concurrents. Décision contestée par le fournisseur, mais confirmée en appel le 31 octobre.

GDF Suez a donc écrit à 7,2 millions de personnes pour leur indiquer que, «sauf refus explicite de leur part», leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, consommation annuelle...) seraient transmises à d'autres fournisseurs, comme ENI, Direct Énergie ou... EDF, avant le 13 novembre 2014 pour les professionnels et le 15 janvier 2015 pour les particuliers.

Plusieurs associations, dont l'UFCV, ont choisi, ont appelé à la vigilance, estimant que ces données pourraient être utilisées à des fins de démarchage abusif, invitant les consommateurs à refuser cette transmission d'information.

La décision a été suivie de près par EDF, en situation dominante sur le marché résidentiel de l'électricité (plus de 90 % du parc), qui a décidé de prendre les devants, en ouvrant à son tour ses fichiers. L'électricien avait d'ailleurs entamé des discussions bilatérales avec Direct Énergie à cet effet. GDF s'est pourvu en cassation, mais ce pourvoi, non suspensif, ne devrait pas être examiné avant fin 2015.



LE SIGEIF, ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2014, le Sigeif a rénové ses statuts pour accompagner les communes dans la transition énergétique.

En complément de l'organisation du service public de distribution de gaz et d'électricité, il crée et anime un des plus importants groupements de commandes d'achat de gaz naturel en France.

Créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif) est précurseur à de multiples égards.

Au début du xx^e siècle, il a été le premier grand syndicat intercommunal en France. C'est lui qui a progressivement structuré le régime juridique de la concession de service public de qualité, en l'adaptant aux besoins de ses communes adhérentes.

Enfin, il a assuré à chacun, sur tout le territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste. Un siècle plus tard, le monde de l'énergie a profondément changé. Ces dernières années, avec la mondialisation des échanges et l'ouverture du secteur de l'énergie à la concurrence dans le cadre européen, de nouveaux acteurs (régulateurs, distributeurs, fournisseurs) et des offres de marché sont arrivés.

Émergent aussi de nouveaux défis, notamment en matière de développement durable (maintenance des réseaux, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables...). Dans ce contexte, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs, de fédérateur des collectivités locales qu'exercent les grands syndicats d'énergie comme le Sigeif s'avèrent plus que jamais nécessaires.



Structures et instances

En 2014, le Sigeif regroupe 184 communes pour la compétence gaz et 63 pour l'électricité.

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION

Chaque commune est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, élus par leur commune.

Les élections municipales de mars 2014 ont entraîné un renouvellement important des délégués des 184 communes du territoire du Sigeif : 111 nouveaux délégués titulaires et 132 délégués suppléants. Huit des quinze vice-présidents formant le Bureau sont nouveaux et trois femmes y font leur entrée.

Le Sigeif est administré dans un esprit de consensus, par-delà les clivages politiques et dans le respect mutuel des approches de chacun. Le Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Des statuts adaptés à la transition énergétique

Lors de la précédente mandature, les élus du Sigeif ont souhaité faire évoluer ses statuts, notamment en vue de toiletter un texte datant du début des années 2000 en y intégrant les profondes modifications du paysage énergétique. Soumis à l'ensemble des communes du Sigeif, le projet de statuts a été ensuite validé par le préfet de la région Île-de-France, en décembre 2014. Si le socle de ses missions « historiques » (distribution de gaz et d'électricité) est bien entendu préservé, le champ d'intervention du Sigeif est désormais élargi, selon le principe d'un syndicat « à la carte ». L'objectif est de répondre aux nouveaux besoins de ses membres, liés notamment à la transition énergétique : infrastructures de recharge de véhicules électriques ou au gaz, énergies renouvelables, efficacité énergétique, maîtrise de la demande d'énergie, réseaux de chaleur et de froid, etc.

Le préfet a, par ailleurs, entériné l'arrivée au sein du Sigeif de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne, en lieu et place de la commune de Morangis. L'adhésion de cette dernière à la communauté d'agglomération, dont les statuts prévoient la distribution publique de l'électricité et du gaz, a déclenché l'application du mécanisme légal de représentation-substitution, qui ne modifie aucunement les attributions, le périmètre ou le fonctionnement du Sigeif. Ce dernier est simplement devenu un syndicat mixte fermé.

Comme dans toutes les collectivités territoriales, le Comité délègue à son président et au Bureau un certain nombre de compétences, dont il assure le contrôle. Il se réunit quatre fois par an.

LE BUREAU

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau compte un président et quinze vice-présidents. Il met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat. Président du Sigeif depuis 1983, Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et maire de Chaville, a été réélu à l'unanimité à la présidence du Sigeif lors du dernier renouvellement, en avril 2014.

LES COMMISSIONS

Le Sigeif dispose de commissions permanentes qui préparent le travail du Bureau et les décisions du Comité :

- Composées d'élus et de représentants des concessionnaires, **les commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité** arrêtent les redevances, assurent le contrôle des concessionnaires et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programme de travaux...).
- **Trois nouvelles commissions** ont été créées en juin 2014 pour répondre aux préoccupations des communes adhérentes dans le domaine des **transports, des énergies renouvelables** et de la **maîtrise de la demande en énergie**. Elles remplacent la précédente commission Énergie et environnement dont elles élargissent les missions. Chaque commission compte quinze membres.
- Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la **commission consultative des services publics locaux** (CSPL) apporte les informations indispensables aux usagers. Elle recueille leurs avis pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.
- La **commission de coopération décentralisée** étudie et propose des actions en faveur de populations du monde énergétiquement démunies.

LES SERVICES

- L'équipe fonctionnelle du Sigeif regroupe trente et un collaborateurs. Elle est ainsi organisée :
- Deux services techniques : gaz et électricité, reflet des compétences historiques (contrôle des concessions...) et des évolutions les plus récentes (enfouissement des réseaux électriques, groupement de commandes d'achat de gaz naturel...).
- Un service de conseil et d'assistance aux collectivités (efficacité énergétique, conseil en énergie partagé).
- Une cellule « développement », rattachée au directeur général, chargée du suivi des évolutions techniques et réglementaires liées à la transition énergétique.
- Un service administratif et financier.
- Un service juridique.
- Un service communication, rattaché au cabinet du président.

Le Sigeif dispose de locaux qui lui sont propres, rue de Monceau (Paris 8^e).

LE BUDGET

Les ressources financières du Syndicat sont essentiellement constituées de redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement) versées par ERDF/EDF Commerce et GrDF.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux deux concessionnaires, les travaux d'enfouissement des lignes aériennes. La redevance R2, liée aux travaux électriques, et la TCFE sont reversées aux communes.

S'y ajoutent diverses subventions, notamment celles liées aux actions de la maîtrise de l'énergie et les cotisations des membres du groupement de commandes. Le budget global pour 2014 est de 38,5 millions d'euros (voir page 22).

Les partenaires du Sigeif

- La FNCCR collabore étroitement avec le Sigeif, qui y adhère depuis 1945, sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en est vice-président. À l'Assemblée nationale, il est l'un des relais des propositions faites par la fédération.
- L'AFG (Association française du gaz) est un précieux relais d'information sur les techniques les plus récentes de la chaîne gazière.
- L'Ademe Île-de-France met à la disposition du Sigeif un cadre de travail pour développer sa mission de conseil en énergie partagé (CEP), au service des plus petites communes du territoire (voir page 86).
- Amorce est une association nationale représentant notamment les collectivités pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Le Sigeif bénéficie d'importantes sources de veille technique et juridique sur l'énergie. Par son expertise, il contribue à la montée en compétence de ce réseau.
- L'ATEE (Association technique énergie environnement) met en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises en animant les clubs techniques « Biogaz » et « CEE », deux sujets d'intérêt majeurs pour le Sigeif et ses adhérents.

Au service des communes : les missions du Sigeif

■ LE MÉTIER « HISTORIQUE » DU SYNDICAT : LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice de :

- La distribution du gaz, pour le compte de 184 communes, propriétaires d'un réseau de 9383 km, dont 74,9 % de canalisations en moyenne pression.
- La distribution de l'électricité, pour le compte de 63 communes, propriétaires d'un réseau de 8579 km, dont 42 % en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure un contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GrDF pour le gaz, ERDF pour la distribution d'électricité, EDF Commerce pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

Le contrôle des concessionnaires fait, chaque année, l'objet de deux rapports, adressés aux communes adhérentes et mis à la disposition de tous les habitants, via, notamment, le site du Sigeif.

Ce contrôle porte principalement sur :

- L'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
- L'analyse comptable et financière (compte de résultat, valeur du patri-

moine), les droits du concédant, les investissements réalisés...

- Le degré de satisfaction des clients-usagers (qualité de l'énergie distribuée, prestations des distributeurs...), mesuré par deux enquêtes annuelles. Le Sigeif fournit également aux communes, chaque année, les éléments de calcul nécessaires au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP), qui leur sont dues par les concessionnaires.

Le développement de « nouveaux métiers »

■ TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2011, le Syndicat a mis en place un nouveau service, à l'attention de ses communes adhérent à la compétence électricité, destiné à organiser et contrôler la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (voir page 66).

■ ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Ce métier s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine, mais aussi d'assurer la qualité de la desserte et la sécurisation du réseau électrique (en cas d'événements climatiques exceptionnels, par exemple).

Le Sigeif fait bénéficier ses communes membres des dispositions arrêtées par convention avec le concessionnaire pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes (article 8 du cahier des charges et article 4 de son annexe 1).

Ainsi, chaque année, le Sigeif dispose d'une enveloppe financière destinée à financer les opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage.

Ces opérations font l'objet d'une programmation pluriannuelle établie en liaison avec l'ensemble des communes adhérentes.

À la demande de celles-ci, le Sigeif assure l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public, communications électroniques), dans le cadre d'une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique (voir page 72).

■ MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, le service énergie met à leur disposition plusieurs outils opérationnels : formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de MDE, conseil en énergie partagé (avec l'appui de l'Ademe)...

S'y ajoute la valorisation des opérations ouvrant droit aux certificats d'économies d'énergie.

D'autres prestations, accessibles grâce au groupement de commandes, complètent un dispositif complet pour favoriser une politique énergétique durable dans les territoires (voir page 82).

■ ACHAT GROUPÉ DE GAZ ET DE SERVICES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement à son «cœur de métier», le Sigeif a mis sur pied un groupement de commandes dont il est le coordonnateur depuis 2004.

Ce groupement offre à plus de 600 entités, publiques et privées, d'Île-de-France (communes, bailleurs sociaux, établissements publics d'enseignement, établissements de santé...) la possibilité d'accéder à des prix extrêmement concurrentiels pour la fourniture de gaz et de services d'efficacité énergétique. La taille de ce groupement de com-

mandes fait du Sigeif un des premiers acheteurs publics de gaz en France (voir page 90).

■ DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES AU GAZ

La récente réforme de ses statuts (voir page 19) autorise le Sigeif à installer et exploiter des infrastructures de recharge de véhicules au gaz, pour le compte des collectivités qui lui en font la demande.

En décembre 2014, un partenariat a été conclu, en ce sens, par lequel le Syndicat, la Ville de Paris, le groupe La Poste et GrDF ont, avec le soutien de la région Île-de-France, affiché leur volonté de collaborer pour expérimenter des solutions techniques globales (réseau d'infrastructures d'avitaillement et véhicules), en situation réelle, et valider leur pertinence économique et environnementale.

Le Sigeif est l'opérateur désigné pour la mise en place et l'organisation de l'exploitation de ces stations.



Signature, le 18 décembre 2014, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris, de la convention de partenariat entre le Sigeif, la Ville de Paris, le Groupe La Poste et GrDF visant à développer l'utilisation du gaz naturel véhicules, avec le soutien de la région Île-de-France.

Le budget du Syndicat

L'organisation et les moyens du Sigeif sont adaptés à ses missions de garant de la continuité de la qualité du service public du gaz et de l'électricité. Ils lui permettent aussi de développer de nouveaux services, tels que la gestion, le contrôle et la collecte de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), pour le compte de ses communes adhérentes, ainsi que la maîtrise de la demande d'énergie.

RECETTES

Le Syndicat ne dispose d'aucune fiscalité propre ; ses ressources financières sont constituées, pour l'essentiel, des redevances versées par ERDF et GrDF, dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994 avec leurs maisons mères, EDF et Gaz de France (devenu GDF Suez puis, en 2015, Engie). Ces redevances permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux deux concessionnaires.

Les principaux éléments du budget 2014 se déclinent ainsi :

Redevances de fonctionnement (R1)

Ces redevances sont notamment déterminées par la longueur des réseaux et la population des communes du Syndicat.

Le montant des redevances perçues par le Sigeif s'élève à 3,7 millions d'euros :

- 2,9 millions d'euros (+ 1 % par rapport à 2013) pour les 184 communes adhérent à la compétence gaz.
- 0,8 million d'euros (+1,2% par rapport à 2013) pour les 63 communes adhérent à la compétence électricité.

Redevance d'investissement électricité (R2)

Résultant des travaux réalisés par les communes ou par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public ou les réseaux de distribution d'électricité, la redevance d'investissement s'élève, en 2014, à 2,7 millions d'euros (visant les travaux mandatés en 2012), dont :

- 1,75 million d'euros (contre 1,94 million en 2013) pour l'éclairage public, les investissements des collectivités territoriales représentant environ 9,7 millions d'euros hors taxes (contre 10,9 millions en 2011).

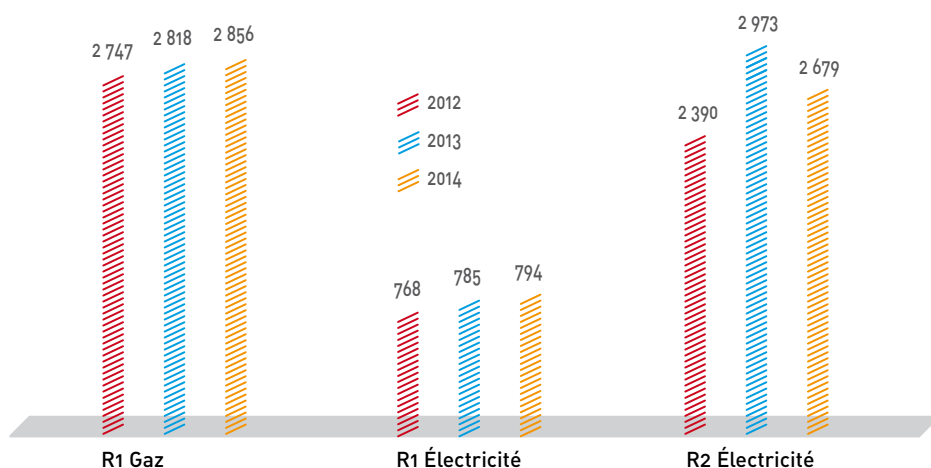
- 0,95 million d'euros (contre 1,03 million en 2013) correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique.

Le montant total des travaux engagés en 2012 s'élève à plus de 3,9 millions d'euros hors taxes (contre 3,6 millions en 2011).

Autres recettes

À ces redevances, il convient d'ajouter, pour la section de fonctionnement, le produit de la TCFE, pour 19,8 millions d'euros (dont 19,6 millions sont reversés aux communes, le Sigeif conservant la différence pour ses frais de collecte et de contrôle – voir page 66), les cotisations du groupement de commandes pour 0,9 million d'euros, les remboursements de frais de maîtrise d'ouvrage pour 0,4 million, le produit de la gestion des CEE ainsi que diverses recettes de partenariats ou de services pour 0,2 million.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES DE CONCESSION (en milliers d'euros)



Redevances 2014

R2 fonctionnement : 3 650 288 euros

- 2 855 894 euros en gaz
- 794 394 euros en électricité

R2 investissement électricité : 2 679 130 euros

- 1 725 782 euros au titre des travaux d'éclairage public*
- 953 348 euros au titre des travaux d'enfouissement**

* Bénéficiaires : 56 communes sur 63.

** Bénéficiaires : 29 communes sur 63.

Les recettes réelles d'investissement sont issues des participations perçues pour les travaux d'enfouissement (3,3 millions), des créances sur transfert de droit à déduction de TVA (0,7 million), du FCTVA (0,2 million), d'un emprunt s'élevant à 1 million d'euros, et de la capitalisation d'une partie des excédents de fonctionnement 2013 pour 1,9 million d'euros. S'y ajoutent les recettes d'ordre de transfert de la section de fonctionnement pour 2,9 millions d'euros.

Avec les excédents constatés en 2013 (0,8 million d'euros), l'exécution du budget 2014 fait apparaître un résultat cumulé de 38,5 millions d'euros de recettes.

■ RÉPARTITION DES DÉPENSES

Pour la section de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCFE.

Pour l'investissement, elles concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, le remboursement des emprunts liés aux travaux et les diverses subventions versées par le Sigeif à ses communes adhérentes.

Les grands syndicats d'Île-de-France, acteurs de la création de la métropole du Grand Paris

Avec les autres grands syndicats urbains d'Île-de-France – le Sifurep (pompes funèbres), le Sedif (eau), le Sipperec (électricité et communications électroniques), le Syctom (déchets ménagers), le Siaap (assainissement) ou l'EPTB Seine Grands Lacs (barrages) –, le Sigeif est l'un des acteurs majeurs de préfiguration de l'intercommunalité à l'échelle de la métropole parisienne. Ces grandes intercommunalités démontrent la pertinence d'une gestion pluraliste et mutualisée de services publics essentiels.

Fondé sur le consensus, leur mode de gouvernance leur garantit une forte légitimité auprès des élus locaux. Il assure, par ailleurs, la stabilité et la cohérence indispensables à la mise en œuvre de politiques pluriannuelles d'investissement et de réalisation d'équipements

structurants. Enfin, leur taille leur donne les moyens d'un contrôle exigeant et continu de leurs prestataires ou concessionnaires, condition sine qua non de la qualité et du prix maîtrisé du service rendu.

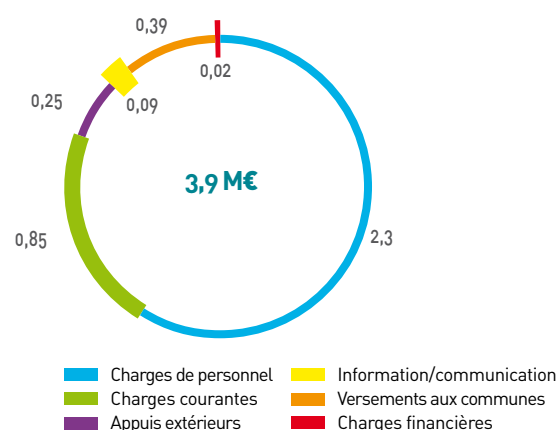
Conférence intersyndicale

En mai 2013, ces syndicats ont posé les bases d'une conférence intersyndicale, dans le prolongement de réflexions engagées en 2012. Coordonnée par le Sigeif, cette instance a vocation à apporter une contribution active aux débats menés dans le cadre parlementaire sur l'acte III de la décentralisation (loi Maptam, élaboration du projet de loi NOTRe).

En 2014, cette instance a été reçue par la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique. Elle a également été reconnue officiellement par la mission de préfiguration du Grand Paris, avec les représentants de laquelle elle travaille, dans le cadre d'un dialogue permanent. Ainsi, les grands syndicats urbains d'Île-de-France sont considérés comme des acteurs exigeants et constructifs du débat de la création de la métropole du Grand Paris.

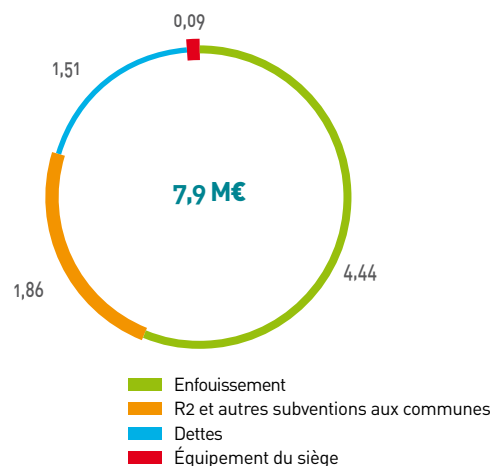
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT*

(en millions d'euros)



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)



* Hors TCFE, perçue par le Sigeif pour le compte des communes et reversée à celles-ci (19,6 millions d'euros).

Communication

Savoir-faire et faire-savoir :

Relais majeur entre les instances nationales et locales, le Syndicat accorde une importance particulière à la communication. Grâce à ses différents supports et à des actions de sensibilisation ciblées, il contribue à accompagner ses communes adhérentes et le grand public dans l'évolution des réglementations (voir page 95).

- La lettre d'information « RéseauxÉnergie » aborde l'essentiel de l'actualité énergétique nationale et locale.
- Le site Internet www.sigeif.fr offre une présentation de l'ensemble des activités et des publications du Sigeif. Un espace réservé aux adhérents leur donne accès à tous documents utiles.
- Des journées d'information thématiques font le point sur l'actualité énergétique et ses enjeux pour les collectivités locales (véhicules propres, ouverture à la concurrence, énergies renouvelables, système énergétique français, transition énergétique...).
- Les rapports de contrôle et le rapport d'activité relatent respectivement les missions de service public confiées aux deux concessionnaires et l'ensemble des activités du Syndicat.

Fonctionnement

En 2014, les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 23,5 millions d'euros, dont 19,6 millions issus du produit de la TCFE perçue pour le compte des communes et immédiatement reversée à celles-ci.

Pour le reste (3,9 millions d'euros), les principaux postes budgétaires sont :

- Les charges courantes (pour 0,85 million d'euros), regroupant essentiellement les frais du siège social, sont en légère diminution (0,89 million d'euros en 2013).
- Les appuis extérieurs pour le groupement de commandes, le contrôle des concessions et de la TCFE, ainsi que les relations extérieures, représentent respectivement 0,25 million d'euros et 0,09 million d'euros.
- Les charges de personnel, qui s'inscrivent en 2014 à 2,3 millions d'euros, pour un effectif de trente et une personnes, connaissent une progression de 11%, liée à deux recrutements.



- Enfin, les participations versées aux communes, dans le cadre des enfouissements des réseaux électriques, et les charges financières s'élèvent, quant à elles, à respectivement 0,39 million d'euros et 0,02 million d'euros.

Investissement

En 2014, les dépenses d'investissement du Sigeif ont représenté 7,9 millions d'euros, contre 8,29 millions l'année précédente.

Les opérations d'enfouissement des réseaux réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Sigeif en représentent la part principale, avec 4,44 millions d'euros. S'y ajoutent 2,65 millions d'euros de travaux en cours. Ces travaux ont été financés par le recours à un emprunt de 1 million d'euros, par les participations des communes, du concessionnaire, des départements et par la trésorerie du Sigeif.

La redevance d'électricité R2 (travaux mandatés en 2012), versée par le Sigeif aux communes ou aux communautés d'agglomération ayant réalisé des travaux d'enfouissement et d'éclairage public, s'élève à 1,82 million d'euros et constitue le deuxième poste.

Le Sigeif a remboursé sa dette, à hauteur de 1,51 million d'euros.

La part restante (0,13 million d'euros) des dépenses concerne les aides financières octroyées aux communes dans le cadre de la politique environnementale, la coopération décentralisée, l'aménagement et l'équipement propre des bureaux du Sigeif.

L'exercice clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un compte administratif affichant un excédent net cumulé de 1,36 million d'euros, déduction faite des investissements engagés au titre de l'année.

Coopération décentralisée : le Sigeif poursuit son action

Impliqué dans des actions de coopération décentralisée, le Sigeif mobilise ses moyens pour accompagner des collectivités étrangères dans leurs programmes de développement, notamment leur volet énergétique.

En 2014, la commission de coopération décentralisée a établi un bilan de l'ensemble des actions extérieures auxquelles le Sigeif a participé depuis une dizaine d'années. Les élus ont, à cette occasion, réaffirmé les grandes orientations de cette politique de coopération décentralisée : privilégier des projets sécurisés, d'un point de vue juridique et financier et dont la mise en œuvre rapide permet de satisfaire les besoins essentiels des populations (eau, santé, hygiène, éducation, etc.), principalement en faveur des enfants (écoles, malnutrition, etc.). La commission a par ailleurs insisté sur l'importance de mutualiser le savoir-faire développé par les autres grands syndicats techniques en Île-de-France dans ce domaine.

À cette fin, le Comité du Sigeif a, au mois de novembre 2014, approuvé un accord-cadre avec le Siaap, le Sedif, le Sipperec, le Syctom et l'EPTB Seine Grands Lacs visant à établir une synergie de leurs actions de coopération dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie et des déchets afin de contribuer au renforcement durable de l'accès à ces droits fondamentaux.



_ Le bureau du SigEIF

au 31 décembre 2014

Élu en avril 2014 pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est composé d'un président et de quinze vice-présidents. Il est chargé de la mise en œuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



Jean-Jacques Guillet

Président
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville



Olivier Thomas

1^{er} vice-président
Conseiller régional d'Île-de-France
Maire de Marcoussis



Jean-Pierre Schosteck

2^e vice-président
Maire de Châtillon



Michel Herbillon

3^e vice-président
Député du Val-de-Marne
Maire de Maisons-Alfort



Patrice Calmèjane

4^e vice-président
Maire de Villemomble



Hubert Ulrich

5^e vice-président
Délégué de Versailles



Guy Daragon

6^e vice-président
Conseiller municipal de Mitry-Mory



Joëlle Ceccaldi-Raynaud

7^e vice-présidente
Maire de Puteaux



Xavier Caron
8^e vice-président
Maire adjoint d'Enghien-les-Bains



Marie Chavanon
9^e vice-présidente
Maire adjoint de Fresnes



Bernard Gauducheau
10^e vice-président
Conseiller régional d'Île-de-France
Maire de Vanves



Serge Carbonnelle
11^e vice-président
Maire adjoint des Pavillons-sous-Bois



Michel Ribay
12^e vice-président
Maire adjoint de Saint-Denis



Philippe Juvin
13^e vice-président
Député européen
Maire de La Garenne-Colombes



Caroline Foucault
14^e vice-présidente
Premier maire adjoint
de Verrières-le-Buisson



Nelly d'Haene
15^e vice-présidente
Délégue de Saint-Maurice



3

GARANTIR LA BONNE EXÉCUTION DES CONTRATS DE CONCESSION

Âge moyen des réseaux, temps de coupures, investissements, patrimoine... Pour améliorer en permanence la qualité d'acheminement du gaz et de l'électricité, le Sigeif contrôle et évalue la bonne exécution des missions confiées aux concessionnaires GrDF et ERDF/EDF Commerce.

Les modalités du contrôle

Aujourd'hui au centre des débats nationaux et internationaux, la « transition énergétique » repose sur des réseaux performants et évolutifs. Avec ses actions de contrôle et, plus largement, par le dialogue permanent qu'il entretient avec ses concessionnaires, GrDF, ERDF et EDF Commerce, le Sigeif garantit à ses communes membres et à l'ensemble des usagers la qualité durable du service public délégué de la distribution du gaz et de l'électricité.

Le syndicat veille aussi à ce que l'évolution technique des réseaux réponde à de nouveaux besoins et usages (intégration des énergies renouvelables décentralisées et intermittentes, développement des véhicules électriques et GNV, etc.). Enfin, il assure le suivi financier et patrimonial de la concession.

Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le cœur de métier du Sigeif. Une mission qu'il exerce en permanence, au nom des communes, et qui repose sur la compétence technique et financière de ses spécialistes chargés d'organiser, de gérer et de contrôler la distribution du gaz et de l'électricité sur son territoire.

Défini par les conventions de concession signées le 21 novembre 1994 entre le Sigeif, Gaz de France et EDF, le contrôle dévolu à l'autorité organisatrice de la distribution (AOD) a été progressivement renforcé par le législateur.

Dans ce cadre, le Syndicat conduit trois grands types d'actions :

- Le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée.
- Le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés.
- Le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l'ouverture des marchés de l'énergie aux particuliers, le Sigeif a renforcé les modalités de ce contrôle, en raison d'un contexte devenu très évolutif.

Le territoire, les clients et les consommations

Première autorité concédante en France pour le gaz, et troisième pour l'électricité, le Sigeif étend son territoire sur 1089,17 km² et totalise 5412653 habitants. Fin 2014, il regroupait 184 communes pour la distribution publique de gaz naturel et 63 pour celle de l'électricité.

Communément appelés la « petite couronne », les départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne sont les plus urbanisés d'Île-de-France. À eux seuls, ils comptent 4151110 habitants, pour une superficie de 548,5 km², soit une densité de 7568 habitants par kilomètre carré (+0,3% par rapport à l'exercice précédent).

LA CONCESSION GAZ

Le territoire de la concession gaz totalise 1209257 clients, contre 1221603 en 2013, soit une baisse de 1% (-12346 clients, contre -11406 en 2013).

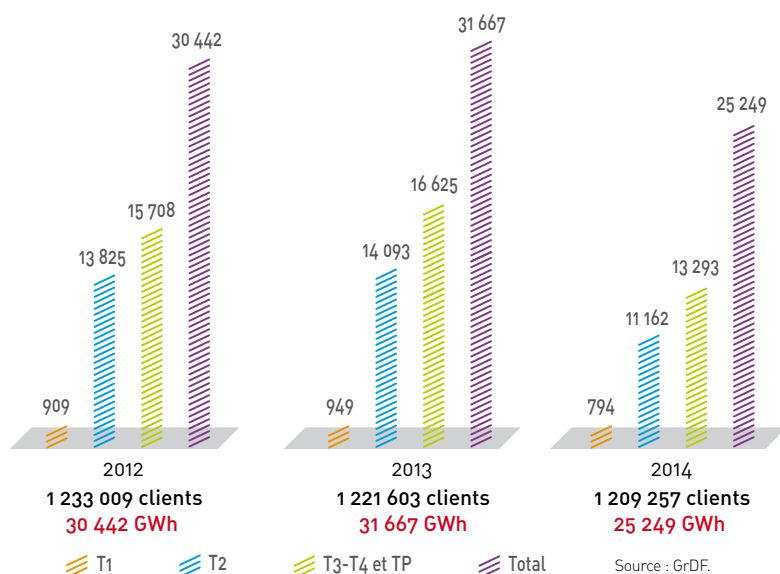
Comme lors des années précédentes, cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant des contrats de « cuisson » (tarif T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des départements de la « petite couronne ».

En données brutes (non corrigées des variations climatiques), et tous tarifs



CONCESSION GAZ

ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE acheminée (en GWh)



Tarifs d'acheminement du gaz naturel

- **T1** : 0 à 6 000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).
- **T2** : 6 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- **T3** : de 300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- **T4** : plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- **TP** (tarif de proximité) : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

confondus, la consommation de gaz naturel a chuté de 20,3 % (– 6 418 GWh), passant à 25 248,6 GWh, contre 31 666,6 en 2013. Cette tendance observée dans la concession se constate aussi au niveau national, où la consommation du réseau de distribution a également baissé de 19,3 %.

En Europe, le constat est le même : la consommation de gaz aurait également baissé de 12,9 % dans le réseau de transport. Cette situation s'explique par des températures particulièrement douces pendant l'année 2014, celle-ci se positionnant au premier rang des années les plus chaudes depuis 1900, devant 2011 et 2003.

Ainsi, les consommations des particuliers et des professionnels/collectivités (tarif T3) sont largement affectées par les températures clémentes. Et leurs consommations, principalement liées au chauffage, chutent fortement : respectivement – 2 930 GWh (– 20,80 %) et – 2 866 GWh (– 21,57 %). Ces variations climatiques se retrouvent dans le nombre de « degrés jours unifiés » (DJU, voir page 35) mesurés dans l'année.

En 2014, sur le territoire du Sigeif, le total annuel des DJU s'établit à 1791, contre 2353 en 2013 (lire encadré page 35).

RÉPARTITION des clients et de l'énergie acheminée

CONCESSION GAZ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2013-2014	Énergie acheminée (en GWh)	
				Total	Évolution 2013-2014
Seine-et-Marne	126 314	28 753	– 0,2 %	612,3	– 22,3 %
Yvelines	345 628	79 804	– 1,4 %	1 844,0	– 20,9 %
Essonne	202 438	42 598	– 0,4 %	1 096,3	– 19,5 %
Hauts-de-Seine	1 606 154	343 505	– 1,5 %	7 708,3	– 20,1 %
Seine-Saint-Denis	1 474 466	335 264	– 0,7 %	6 653,0	– 18,7 %
Val-de-Marne	1 070 894	243 856	– 1,2 %	4 685,4	– 21,6 %
Val-d'Oise	586 759	135 477	– 0,2 %	2 649,3	– 21,5 %
Total	5 412 653	1 209 257	– 1,0 %	25 248,6	– 20,3 %

Source : GrDF.

CONCESSION ÉLECTRICITÉ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2013-2014	Énergie acheminée (en GWh)		
				Total ⁽¹⁾	Dont offres de marché ⁽²⁾	Évolution 2013-2014 ⁽³⁾
Seine-et-Marne ⁽⁴⁾	114 888	51 663	1,0 %	501,1	79,3	– 9,5 %
Yvelines	345 628	177 051	0,6 %	1 641,0	305,9	– 8,6 %
Essonne	165 389	81 515	1,1 %	1 017,8	174,3	– 10,6 %
Hauts-de-Seine	240 676	124 376	0,5 %	1 084,5	154,7	– 8,0 %
Seine-Saint-Denis	469 527	202 809	0,9 %	1 886,1	349,9	– 9,6 %
Val-de-Marne	49 996	23 106	0,9 %	207,6	29,3	– 10,5 %
Val-d'Oise	2 944	1 315	0,2 %	9,4	0,9	– 15,6 %
Total Sigeif	1 389 048	661 835	0,8 %	6 347,5	1 094,3	– 9,3 %

Source : ERDF.

(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.

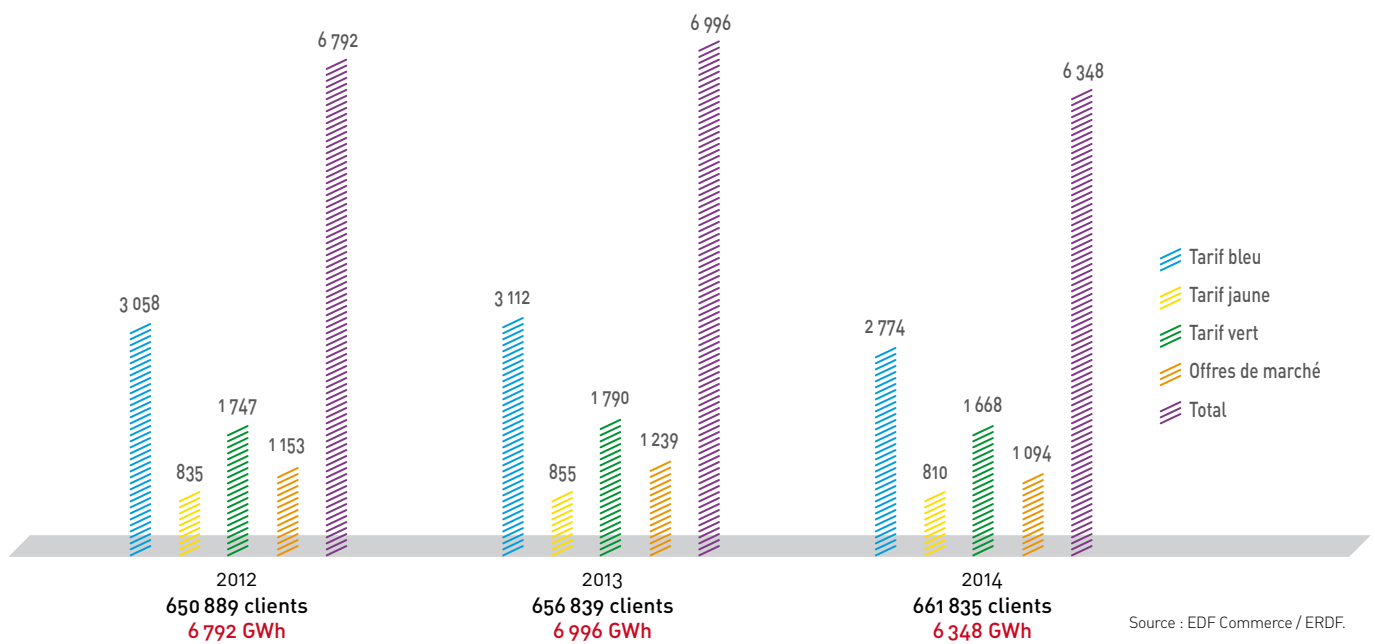
(2) Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché.

(3) L'évolution a été mesurée tous tarifs confondus.

(4) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

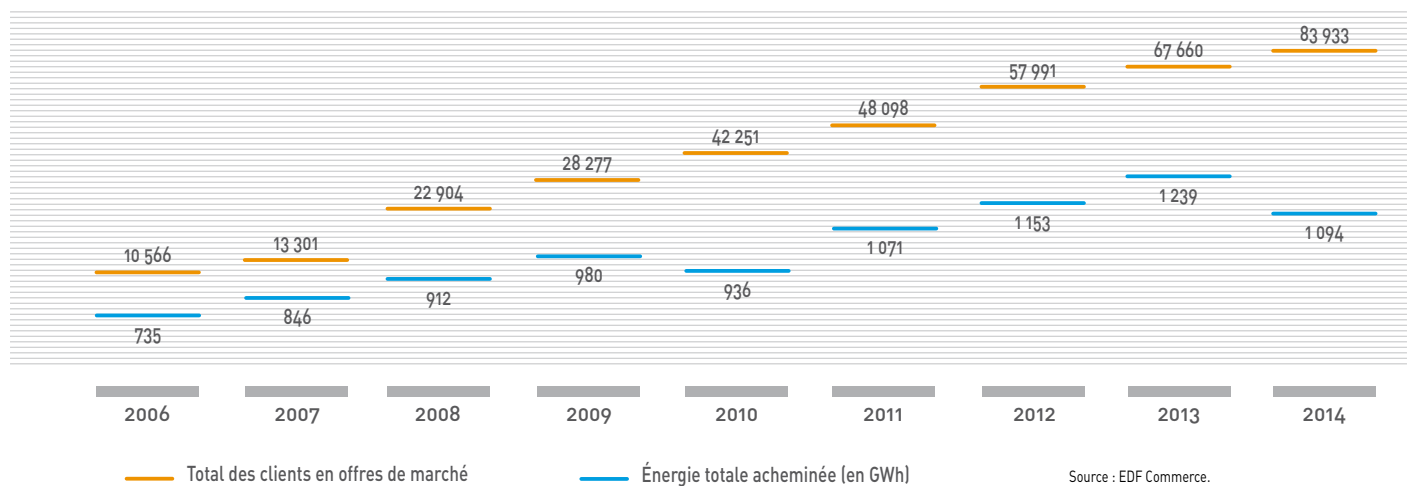
CONCESSION ÉLECTRICITÉ

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION aux tarifs réglementés et en offres de marché (en GWh)



CONCESSION ÉLECTRICITÉ

ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE et de l'énergie acheminée en offres de marché



les principaux points du contrôle

Pour le gaz

Extension, renouvellement des réseaux par type de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

Pour l'électricité

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux en moyenne et basse tensions, vérification du registre des terres et des mouvements enregistrés dans le système d'information géographique.

Pour les deux énergies

- Évolution des consommations et du nombre de clients.
- Qualité des produits : PCS, pour le gaz, et tenue de la tension, pour l'électricité.
- Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, continuité de la fourniture...).
- Valeurs comptable et financière des ouvrages, résultats d'exploitation, droit du concédant.

Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise chaque année, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes d'opinion auprès de deux mille consommateurs de gaz et d'électricité.

Chez les très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, les volumes sont également en nette diminution de 16,2% (-467 GWh). En conséquence, les recettes d'acheminement s'élèvent à 277 millions d'euros, en forte baisse par rapport à l'année précédente (308 millions d'euros).

LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Réparti sur 63 communes, le territoire de la concession pour la distribution publique de l'électricité compte 1389048 habitants et 661835 clients raccordés aux réseaux HTA et BT. Essentiellement liée à la croissance démographique de l'Île-de-France, la population desservie enregistre une progression de 0,8%.

L'énergie acheminée sur le territoire du Syndicat diminue de plus de 9% d'une année à l'autre (6347,5 GWh en 2014, contre 6995,7 en 2013). Comme pour les consommations de gaz naturel, cette baisse est liée aux températures particulièrement douces observées durant toute l'année.

Les recettes d'acheminement s'élèvent à 229 millions d'euros, contre 242 millions l'année précédente, soit une diminution de 5,4%.

La consommation moyenne annuelle des clients BT souscrivant une offre inférieure ou égale à 36 kVA s'élève à 4846 kWh en 2014 (contre 5469 en 2013). Ramenée à l'échelle communale, cette moyenne varie dans une fourchette de 3515 à 12046 kWh par client.

Dans le cadre du service public de fourniture, EDF Commerce propose des offres à tarifs réglementés dits « bleu », « jaune » ou « vert ». Ces tarifs concernent respectivement 569464, 6860 et 1578 clients. Par ailleurs, 83933 clients ont opté pour des offres de marché. On comptait respectivement 589179 clients aux tarifs réglementés de vente (TRV) et 67660 en offres de marché en 2013.

La consommation domestique (tarif bleu) diminue de 10,9%, tout comme le nombre de clients (-1,9%). Celles des clients souscrivant aux tarifs

jaune (PME-PMI et collectivités) et vert diminuent respectivement de 5,2% et 7,4%. De même, la consommation des clients ayant exercé leur éligibilité diminue de 12%.

Le contrôle physique des ouvrages

Les ouvrages des deux concessions comprennent les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que l'ensemble des dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client-usager. Dénommés « biens de retour », les ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif, pour le compte de ses communes adhérentes.

Leur gestion est déléguée aux gestionnaires de réseau, GrDF pour le gaz naturel et ERDF pour l'électricité. En 2024, à l'expiration des contrats de concession, les ouvrages devront être remis à la disposition du Sigeif, en état normal de fonctionnement.

LE PATRIMOINE ET LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

Élément constitutif du service public, la continuité du service implique une gestion sans faille du patrimoine des deux concessions pour l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité jusqu'au consommateur.

Pour atteindre cet objectif, le Syndicat exerce un double contrôle :

- **Contrôle technique** permettant de vérifier la qualité de l'énergie distribuée, ainsi que celle de la maintenance des ouvrages par les concessionnaires;
- **Contrôle financier**, par le biais d'expertises comptables.

Ce travail d'analyse s'assortit ensuite de préconisations, le Sigeif invitant ses concessionnaires à renforcer et à renouveler les ouvrages concédés, ainsi qu'à poursuivre les efforts d'investissements nécessaires au renforcement et au renouvellement des ouvrages concédés.



La concession gaz

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz nécessite cinq types d'ouvrages : les postes de détente, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

À la fin 2014, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les 184 communes du Sigeif s'élève à 9 383 km (environ 5 % du réseau national), soit 12 km supplémentaires, par rapport à 2013. Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile, le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC).

Long de 2 354 km (-21 km à périmètre constant), soit 25 % du réseau de distribution, le réseau basse pression

est progressivement remplacé par la moyenne pression lors des travaux entrepris par le concessionnaire.

De faible longueur (98 km, soit 1,1 % du linéaire total), les réseaux MPA et MPC n'évoluent guère. La MPB, qui reste la plus utilisée, représente 73,9 % du réseau de distribution (6 931 km, soit + 34 km à périmètre constant).

S'y ajoutent 2 966 postes de détente publics destinés à alimenter le réseau basse pression du Syndicat.

■ UN RÉSEAU DE PLUS EN PLUS SÉCURISÉ

En raison de ses qualités de souplesse et de solidité, qui optimisent la sécurité du réseau de distribution, le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé.

Ce type de canalisation (BP ou MPB) est posé dans la quasi-totalité des cas. Font exception quelques rares

chantiers, où les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, qui exigent alors l'emploi de l'acier.

Le réseau en polyéthylène (5 126 km) dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (54,6 %). Il a progressé de 40 km en 2014.

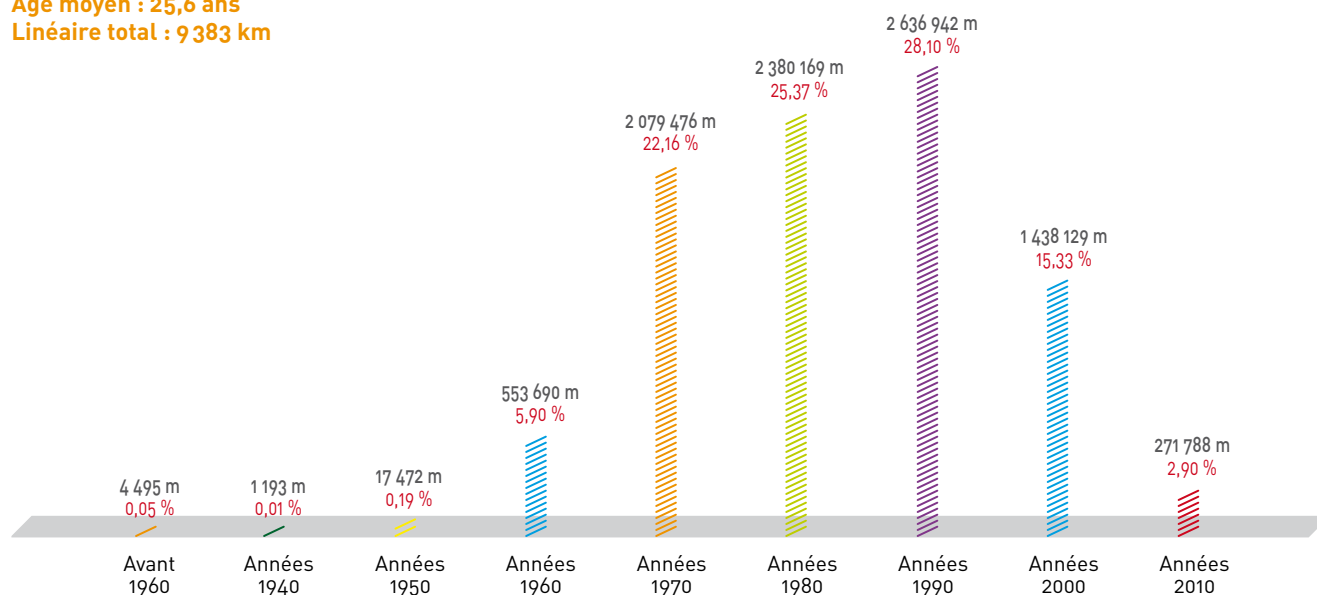
Le linéaire des canalisations en acier et en fonte ductile a légèrement baissé lors des restructurations de réseau, au cours desquelles elles sont remplacées par le polyéthylène.

Fin 2014, ces linéaires s'élèvent, respectivement, à 2 679 et 1 553 km. La longueur des canalisations en cuivre et en tôle bitumée (24 km) diminue régulièrement. Leur résorption est prévue à brève échéance.

ANNÉES DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

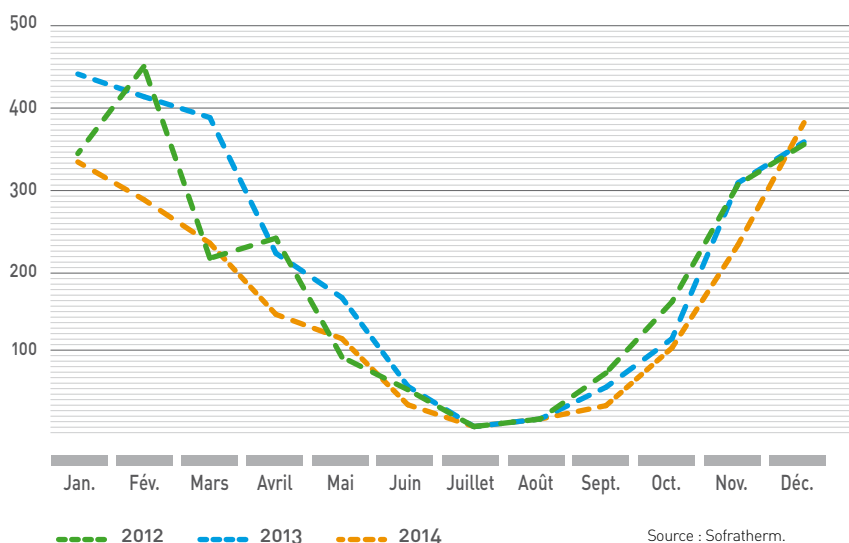
Âge moyen : 25,6 ans

Linéaire total : 9 383 km



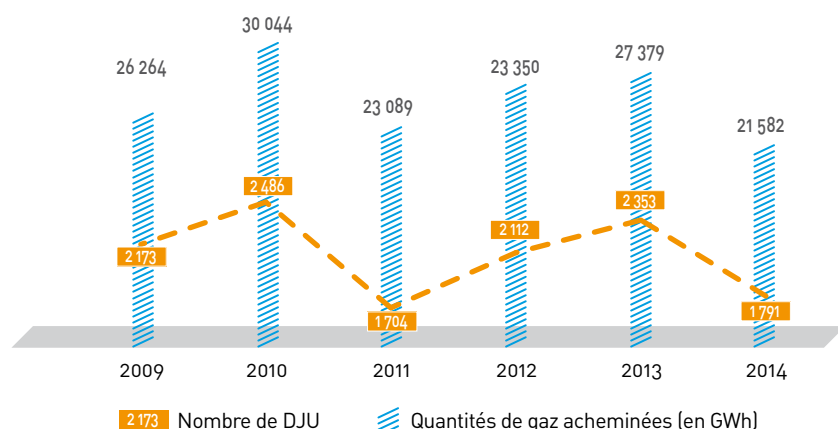
Source : GrDF.

DJU MENSUELS en Île-de-France, de 2012 à 2014



DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHEMINÉES

pour le chauffage sur le territoire du Sigeif



RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DE FUITES

Complètement inodore, le gaz n'est détectable que par la substance odorante, le mercaptan, qui lui a été ajoutée dans le but de l'identifier. La sécurité des canalisations du réseau de distribution est systématiquement contrôlée grâce à des véhicules de surveillance de réseau (VSR). Équipés de capteurs ultrasensibles, nettement plus que le nez humain, ces véhicules permettent de localiser avec précision des fuites éventuelles.

En effet, ils détectent la moindre particule de méthane dans l'air et l'analysent immédiatement grâce au laboratoire embarqué à l'arrière. En parallèle, des agents de GrDF munis d'un capteur portatif effectuent une surveillance à pied dans des zones inaccessibles aux véhicules.

En 2014, sur le territoire du Syndicat, 9 942 km de canalisations ont été « reniflées » par la flotte des VSR (contre 11 624 km en 2013 et 9 120 km en 2012) et 1 001 km par des agents à pied (contre 1 176 km en 2013 et 1 122 km en 2012). Depuis 2010, GrDF contrôle le réseau basse pression quatre fois par an.

Les DJU, unité de mesure de la rigueur de l'hiver

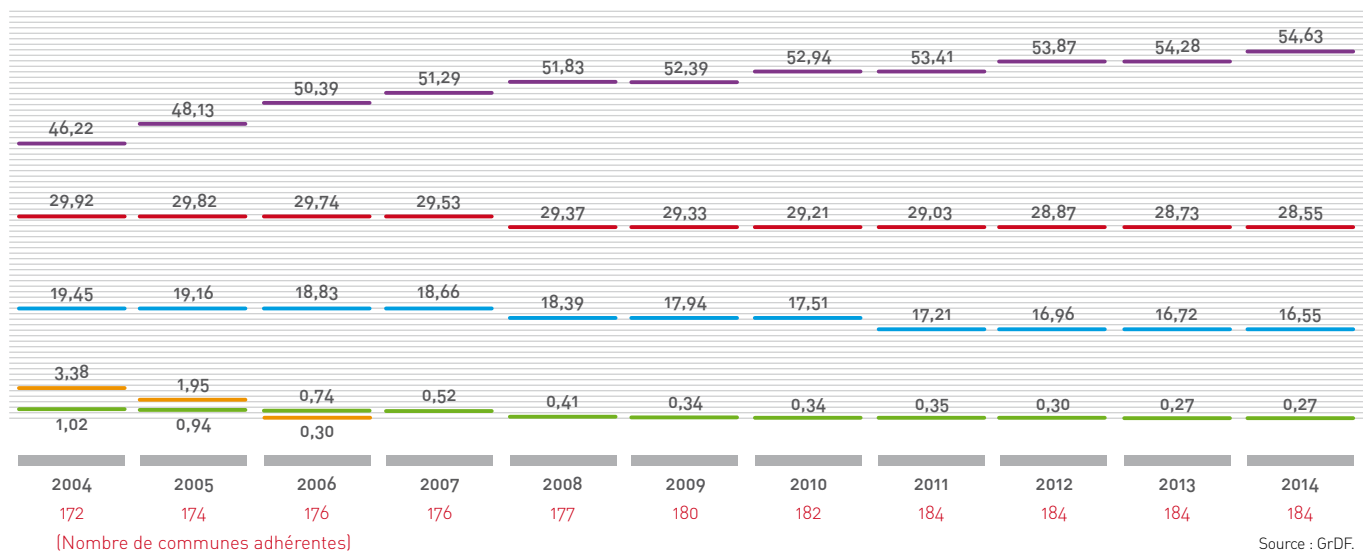
DJU est l'abréviation de « degrés jours unifiés ». Communément utilisée en météorologie et par les professionnels du chauffage et de la climatisation, cette unité de calcul thermique, permet de mesurer la rigueur des hivers. Pour une période donnée, le calcul des DJU s'obtient en cumulant, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence, fixée par convention à 18 °C. Par exemple, 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8 °C ($18 - 8 = 10$).

Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement durant la période de chauffe, soit 232 jours entre le 1^{er} octobre et le 20 mai, permettant ainsi d'apprécier la rigueur hivernale. Pour un hiver de rigueur moyenne, le nombre de DJU se situe entre 2 000 et 2 500 pour la majeure partie du territoire français.

En France, le total annuel moyen va de 1 259 DJU pour la côte corse à plus de 4 450 dans les Hautes-Pyrénées. En 2014, sur le territoire du Sigeif, le total est de 1 791 DJU, contre 2 353 en 2013 et 2 112 en 2012.



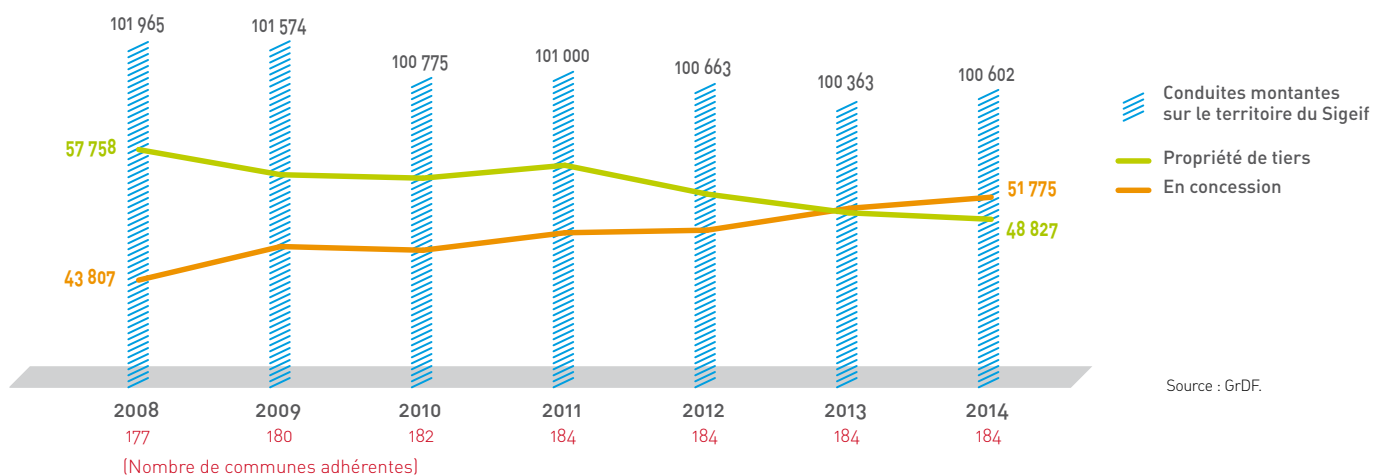
ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ par matériau (en %)



— Polyéthylène — Acier — Fonte ductile — Fonte grise* — Divers (cuivre, tôle bitumée)

* Les canalisations en fonte grise ont été définitivement résorbées fin 2007.

ÉVOLUTION DU PARC DE CONDUITES MONTANTES DE GAZ



■ L'ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS

Avec un âge moyen de 25,6 ans, les canalisations de distribution sur le territoire du Sigeif sont relativement jeunes, la résorption totale de la fonte grise ayant favorisé leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 23,2 km à la fin 2014, contre 370 km en 2002. L'acier et la tôle bitumée, qui couvrent respectivement 17,9 et 5 km, en constituent les deux principaux matériaux.

■ LA QUALITÉ DU GAZ DISTRIBUÉ

Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par plusieurs gazoducs, le gaz provenant principalement de la mer du Nord et, dans une moindre mesure, d'Algérie (via le terminal de gaz naturel liquéfié de Montoir-de-Bretagne) et de Russie.

L'hiver, cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne. Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien se traduisent par une variation dans le temps de la qualité du gaz.

GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est, pour sa part, concerné par cinq d'entre eux (voir carte page 42). La mesure du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est désormais obtenue par calcul et validée, dans chacun des sous-réseaux, par un chromatographe de contrôle situé au point considéré le plus défavorable.

GRTgaz a décidé d'anticiper l'application d'une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergies acheminées et consommées. Aussi s'est-il fixé une tolérance maximale de 1,15% (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé. Il se fixe comme objectif de respecter cette tolérance sur une durée couvrant au moins 95% de la période contrôlée.

Le Sigeif a inscrit ses deux chromatographes dans le nouveau mode de détermination du PCS défini par GRTgaz. Situé à Bondy, le premier est également utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau «Gaz H Est».

Installé à Sceaux, le second contrôle la partie sud du sous-réseau «Paris». Il complète le contrôle effectué par GRTgaz dans le laboratoire «Mira-beau», lui-même installé dans Paris, le long des berges de la Seine.

GrDF ouvre un portail dédié aux collectivités locales

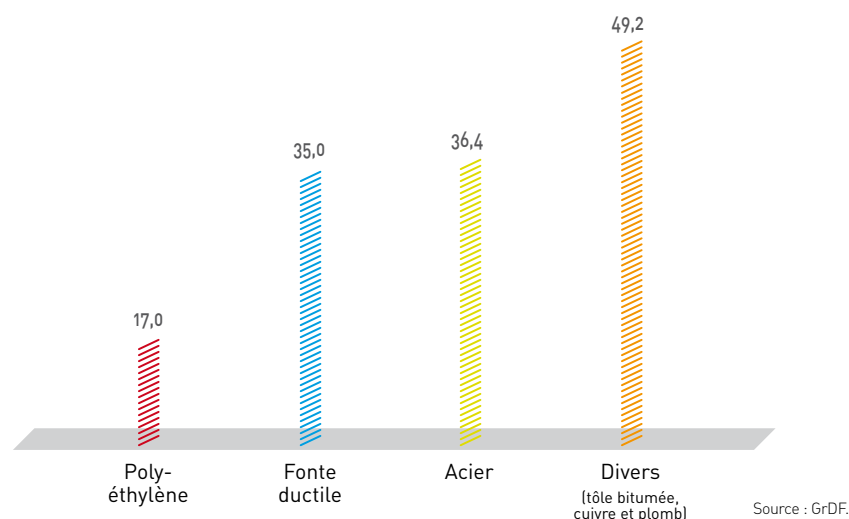
Le gestionnaire du réseau de distribution propose aux collectivités locales d'accéder à divers services dématérialisés grâce à un portail Internet dédié. Celui-ci comprend un espace privé avec des informations personnalisées et des informations thématiques, notamment en matière de choix énergétiques. Y figurent aussi des documents officiels, comme le contrat de concession de distribution publique de gaz de chaque commune (qui peut être aussi géré à l'échelle intercommunale), assorti des derniers comptes rendus d'activité, des redresses, d'un prévisionnel de travaux, ou encore du plan du réseau de leur périmètre. Des informations concernant la réglementation des travaux, dont ceux réalisés sur voirie sous la maîtrise d'ouvrage de GrDF, sont également délivrées.

La promotion du gaz naturel figurant dans les missions de GrDF, celui-ci détaille ses atouts parmi les énergies de chauffage, tout comme l'injection de biométhane dans les réseaux. Ainsi, le portail met à disposition des collectivités les outils nécessaires pour faciliter les recherches de leurs administrés, si ceux-ci souhaitent estimer les gains énergétiques et économiques réalisables en cas de changement d'équipements.

La commune peut également savoir quels bâtiments sont ou non raccordables ou trouver des solutions gaz pour leurs projets de rénovation urbaine.

Le portail : <http://www.grdf.fr/collectivites-territoriales/acceder-a-mon-espace-prive>

ÂGE MOYEN PAR MATÉRIAU (en années)



Le PCS, ce qu'il faut savoir

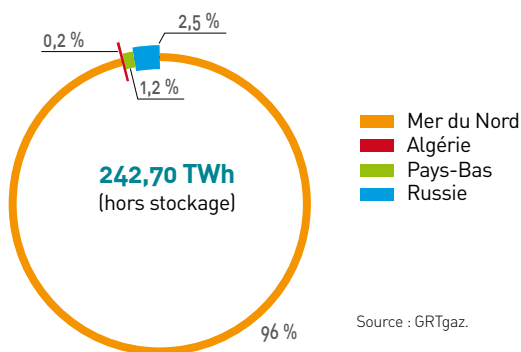
La qualité du gaz se mesure à son pouvoir calorifique. Celui-ci représente la quantité d'énergie (exprimée en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz. D'une certaine manière, le pouvoir calorifique est au gaz ce que la puissance (exprimée en watts) est au courant électrique : plus il est important, plus sa flamme a un pouvoir chauffant.

Le gaz contenant de l'hydrogène, la combustion avec l'oxygène s'accompagne de la formation d'eau, et deux pouvoirs calorifiques sont alors utilisés :

- Le pouvoir calorifique supérieur (PCS), qui comprend la quantité de chaleur restituée par la condensation de la vapeur d'eau (à pression constante).
- Le pouvoir calorifique inférieur (PCI), qui, à pression constante, fait abstraction de la quantité de chaleur emportée par la vapeur d'eau avec les produits de combustion.

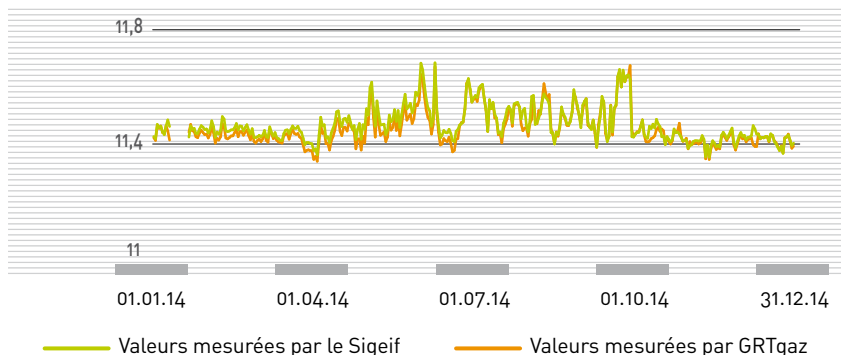
Le pouvoir calorifique (toujours exprimé en kWh/m³) utilisé dans la facturation aux clients est le PCS. Le gaz distribué sur le territoire du Syndicat, appelé gaz H, est à haut pouvoir calorifique, et les valeurs de PCS sont comprises entre 10,7 et 12,8 kWh/m³N.

APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL de l'Île-de-France

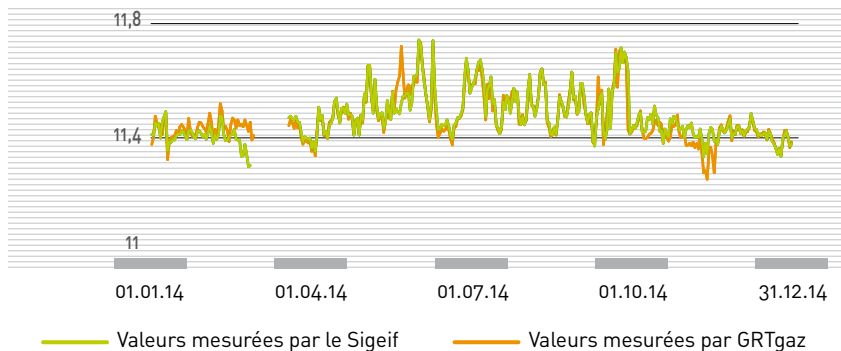


CONTRÔLE DU PCS : laboratoires du Sigeif (en kWh/m³N)

sceaux



bondy



Pas de valeur pour le laboratoire de Sceaux, du 15 au 20 janvier, par suite d'un dysfonctionnement du chromatographe, ainsi que pour Bondy, entre le 26 février et le 20 mars.

Sécurité des conduites montantes et inventaire des ouvrages

Depuis la fin du remplacement des canalisations en fonte grise, la priorité en matière de sécurité des ouvrages porte sur les conduites d'immeubles et les conduites montantes des logements collectifs du Sigeif.

Les premiers ouvrages traités sont ceux comportant du plomb ou des assemblages de cuivre avec de la brasure tendre, matériaux particulièrement sensibles aux températures élevées. Ils sont environ 20 000 et se trouvent aussi bien sur les conduites montantes, les conduites d'immeuble que sur les branchements reliant la conduite montante au compteur.

Ces conduites sont remplacées par des éléments en acier, dans le cadre d'un programme d'envergure qui devait s'achever en 2014, mobilisant

de nombreux prestataires, sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres européen. L'intervention de GrDF ne pouvant être réalisée que sur des ouvrages en concession, ce programme a entraîné une accélération de l'intégration au sein de la concession des 48 827 conduites montantes encore privées.

Le parc des conduites montantes

À la fin 2014, le parc des conduites montantes sur le territoire du Syndicat s'établit à 100 602, contre 100 363 conduites en 2013. 48,5 % d'entre elles (48 827) appartiennent encore aux propriétaires des immeubles.

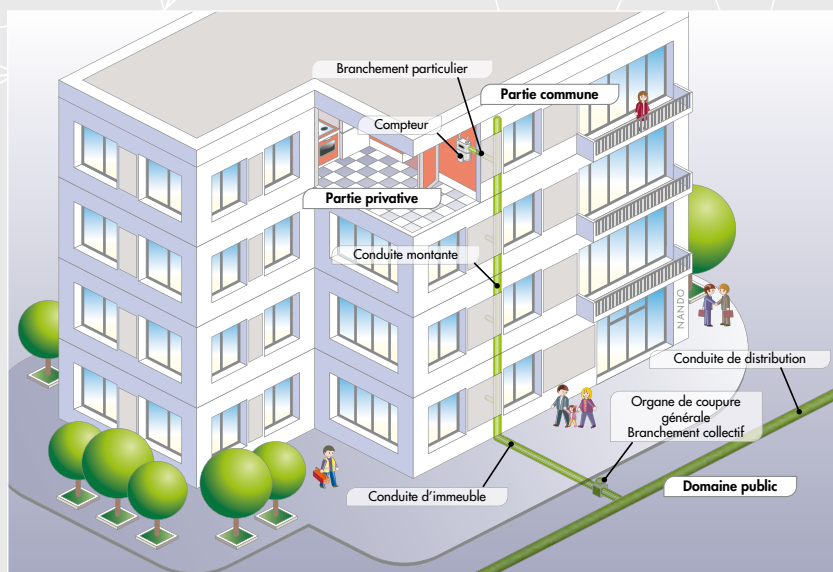
L'entretien de la totalité des conduites montantes est assuré par GrDF : 18 963 visites ont été effectuées en 2014, contre 14 669 en 2013 et 17 181, dans le cadre d'un programme de maintenance, désormais basé sur l'analyse des facteurs de risque propres à chaque ouvrage. 449 conduites ont été reprises par GrDF et intégrées dans la concession (contre 960 en 2013 et 1 114 en 2012).

Immeubles : GrDF lance l'inventaire des ouvrages

GrDF a lancé le recensement des ouvrages collectifs d'immeubles (branchements, conduites et colonnes montantes), pour compléter les données obtenues lors d'un précédent inventaire. Mené entre 2004 et 2009, ce premier travail (projet RIO, pour « référentiel inventaire ouvrage ») montrait en effet des écarts significatifs entre les inventaires comptable et technique. En outre, GrDF estimait que 20 % des branchements collectifs et conduites (150 000 sur un total de 820 000) manquaient à l'appel. D'envergure nationale, le projet RIO 2 permettra d'améliorer la sécurité des ouvrages, certains étant encore en plomb, et de répondre aux attentes des autorités concédantes d'une meilleure connaissance de leur patrimoine, par un rapprochement des données techniques et financières.

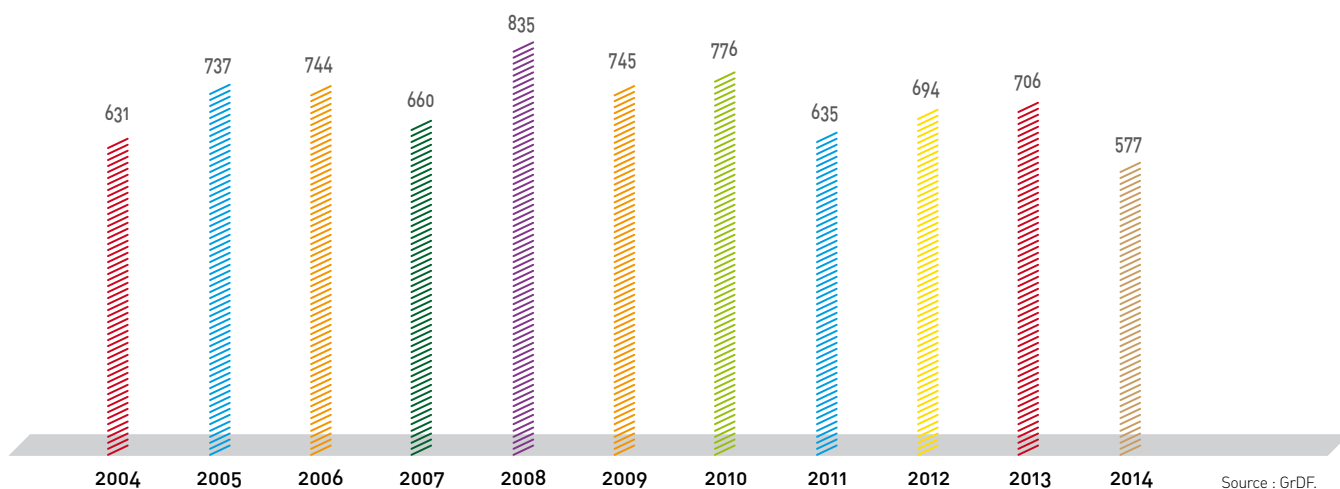
L'inventaire court jusqu'en 2017

En Île-de-France, sept départements sont concernés en priorité par cet inventaire : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise. Estimé à 14 millions d'euros, le projet s'étalera jusqu'en 2017, date à laquelle GrDF entreprendra les opérations de mise en conformité des référentiels technique et comptable. Avec, à la clef, une révision des valeurs de remplacement des branchements et des conduites, ainsi que du montant des charges liées aux immobilisations de la concession, GrDF et le Sigeif se rapprocheront alors pour évaluer le degré d'évolution prévisible du patrimoine des collectivités.



Sur le territoire du Sigeif, 48,5 % des conduites montantes appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Leur entretien est néanmoins assuré par GrDF, mais reste à leur charge.

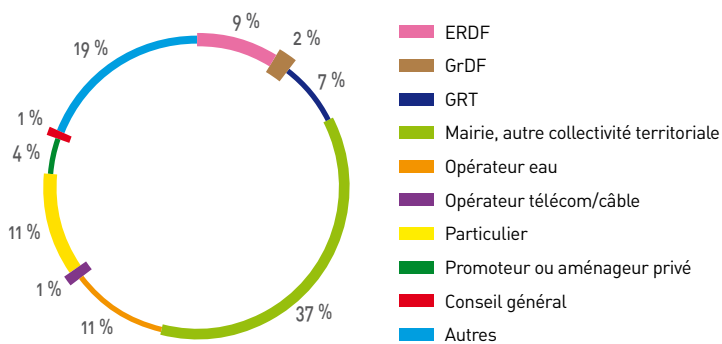
NOMBRE D'AGRESSIONS sur les ouvrages de distribution de gaz lors de travaux



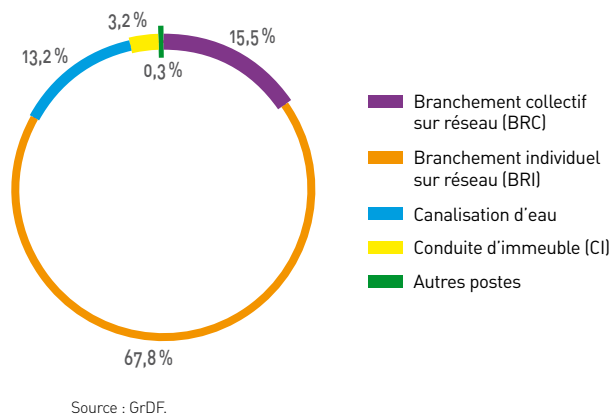
DOMMAGES AVEC FUITES

sur les ouvrages de gaz lors de travaux de voirie

PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE 344 dommages



PAR TYPE D'OUVRAGE 344 dommages



■ LES RÉSULTATS DES MESURES DES LABORATOIRES DE CONTRÔLE

Le Sigeif vérifie les valeurs du PCS calculées par GRTgaz sur son territoire. Ses deux chromatographes assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat (la carte en page 42 indique la position de ces sous-réseaux et des chromatographes).

À travers ce dispositif, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué dans 68 % de son territoire. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de compléter ce contrôle dans les autres sous-réseaux desservant des communes adhérentes.

Ce travail d'analyse et de mesure permet de valider les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par leurs clients.

Le chromatographe de Sceaux

Il contrôle le sous-réseau « Paris », qui concerne les communes adhérentes au sud de la capitale. Les écarts entre les valeurs calculées par GRTgaz et celles mesurées par le Syndicat s'avèrent très faibles, ne dépassant pas 1 % pour toutes les mesures réalisées.

Du fait d'un dysfonctionnement momentané du matériel du Syndicat, certaines mesures n'ont pu être faites en janvier. Ce chromatographe se distingue de celui utilisé par GRTgaz pour le contrôle du sous-réseau « Paris », situé dans la capitale.

Plus proche des communes adhérentes, le chromatographe de Sceaux met en évidence la difficulté de situer les limites des « fronts de gaz » dans des réseaux maillés, tels que ceux du Sigeif, aux multiples points d'entrée. Le positionnement de ce laboratoire n'en est que plus pertinent.

La réforme anti-endommagement

Chaque année, 100 000 endommagements de réseaux en moyenne se produisent en France, et 4 500 entraînent une fuite de gaz.

En 2014, sur le territoire du Sigeif, GrDF a reçu 17 763 demandes de travaux (DT), contre 20 528 en 2013, et 58 371 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), contre 63 834 en 2013. 577 dommages (dont 344 avec fuites) sur les ouvrages ont été enregistrés (contre 706 en 2013).

Pour répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité publique et de la continuité des services publics, une nouvelle réglementation anti-endommagement des canalisations souterraines est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Désormais inscrite dans le Code de l'environnement, aux articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38, elle vise à simplifier et à sécuriser les démarches préalables des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux publics, notamment par une amélioration progressive de la cartographie.

Le chromatographe de Bondy

Il contrôle le sous-réseau appelé « Gaz H Est », qui concerne les communes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS sur ce sous-réseau. Une panne sur la liaison informatique entre le chromatographe et le centre de calcul de GRTgaz n'a pas permis de prendre en compte les valeurs, entre le 26 février et le 20 mars.

Le « guichet unique », pierre angulaire de la réforme

Ce plan anti-endommagement repose principalement sur la création d'un « guichet unique » (www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr), accessible uniquement sur Internet, qui centralise tous les renseignements utiles pour réaliser les DT et DICT : coordonnées des exploitants, bandes de zonage et formulaires de saisie de déclaration Cerfa.

Les communes sont fortement concernées dans leur rôle de maître d'ouvrage et de gestionnaire du domaine public, ainsi que dans leur mission d'exploitant pour les réseaux dont elles assurent la gestion.

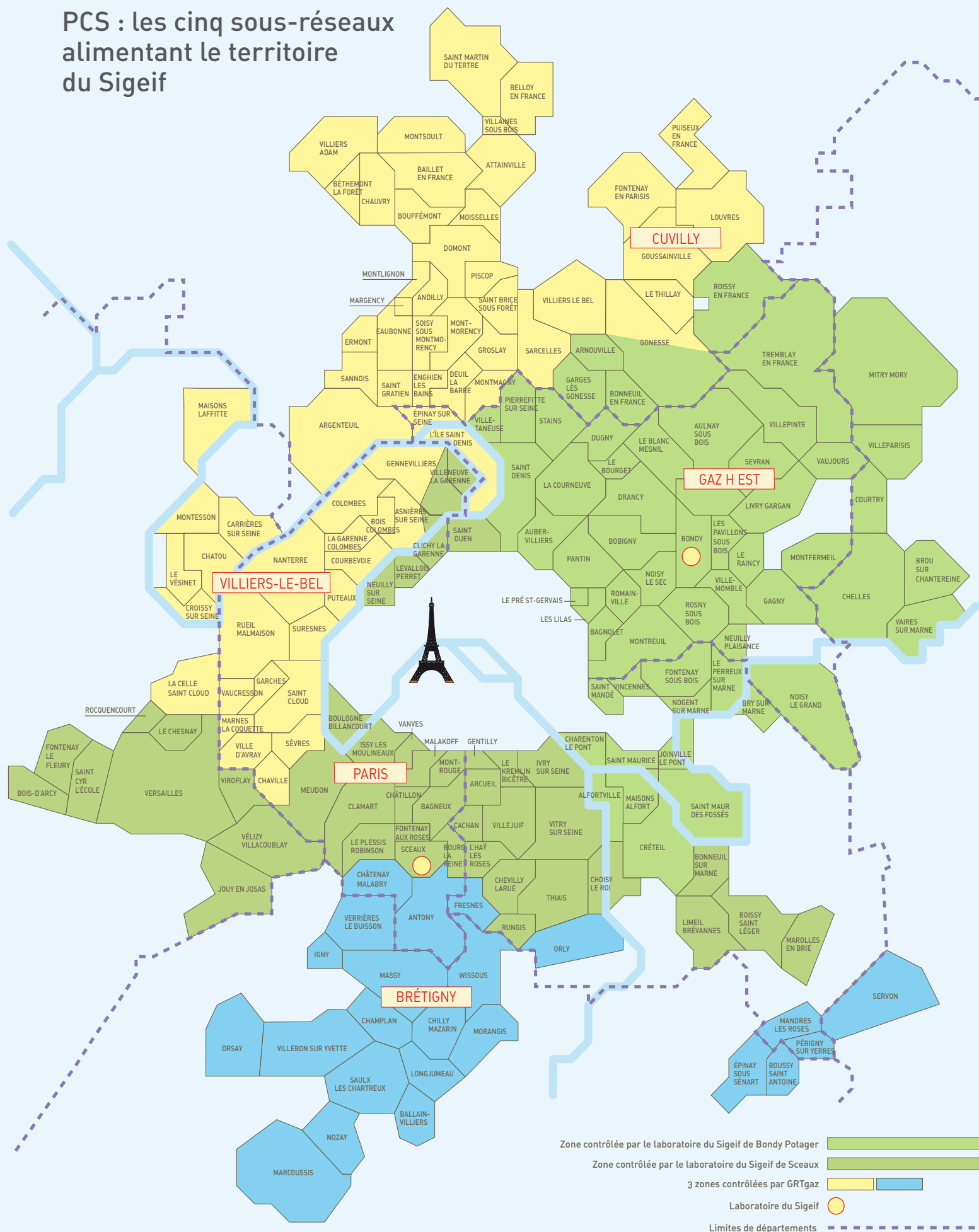
C'est pourquoi le Sigeif accompagne ces collectivités adhérentes dans la mise en place de cette réglementation, au travers de réunions de sensibilisation.

En complément, des formations spécifiques et certifiées ont été proposées par le Sigeif aux techniciens chargés de l'exploitation des réseaux d'éclairage public, de l'assainissement ou d'autres réseaux gérés par les communes.

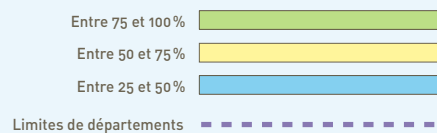
Les nouvelles dispositions en vigueur au 1^{er} juillet 2014 conduiront le Sigeif à mettre en place de nouvelles sessions.

Sur les autres mesures réalisées dans l'année 2014, les écarts restent faibles et ne dépassent la tolérance de 1,15 % qu'à deux reprises. Un écart largement inférieur au seuil de tolérance fixé par GRTgaz, qui s'établit à 1,15 % pour au moins 95 % des mesures. Le dispositif de calcul du PCS mis en place par GRTgaz s'avère donc fiable.

PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif



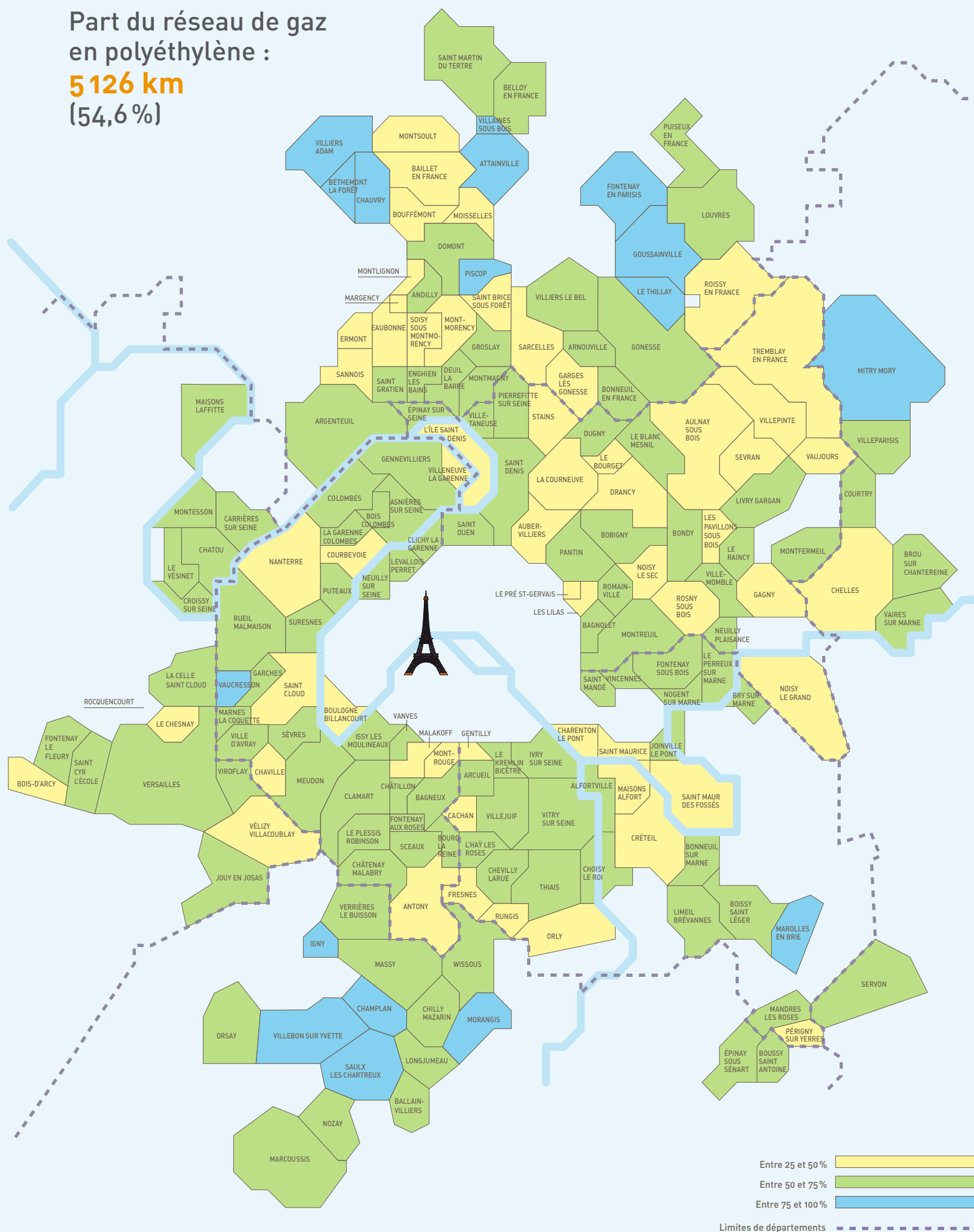
7 029 km
(74,9%)



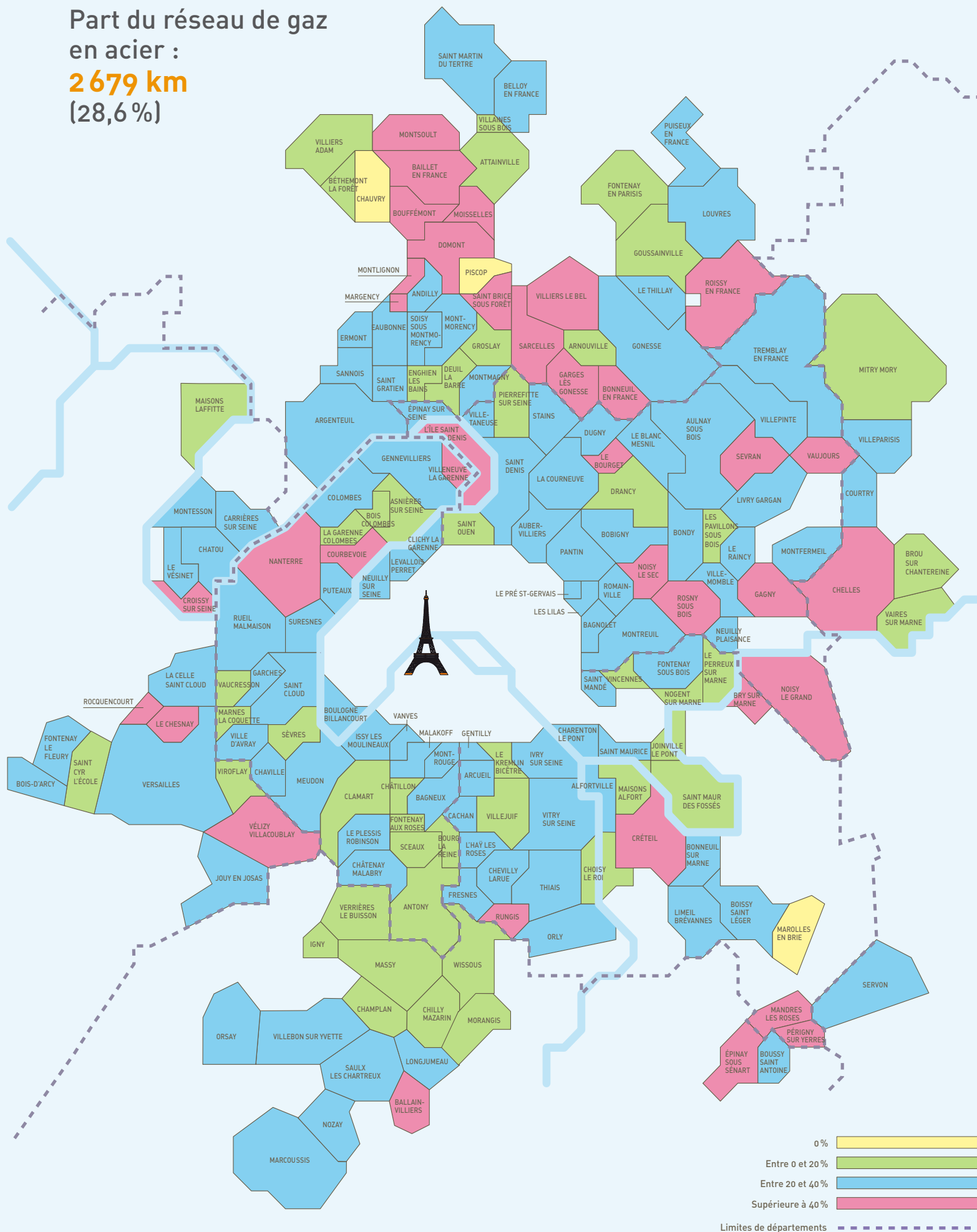
Part du réseau de gaz en polyéthylène :

5 126 km

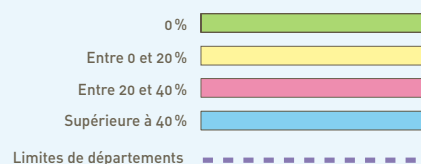
(54,6 %)



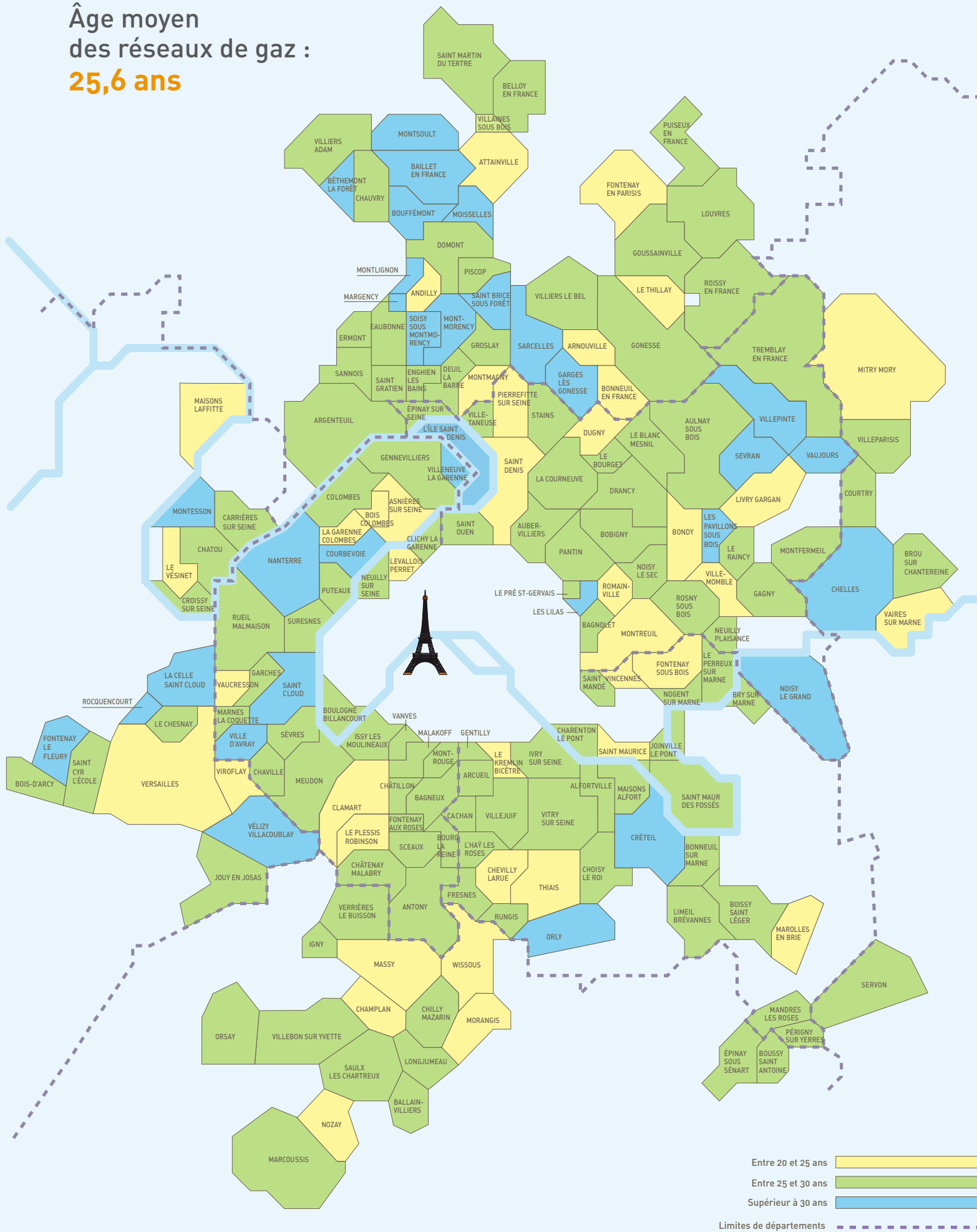
Part du réseau de gaz
en acier :
2 679 km
(28,6 %)



1 553 km
(16,6 %)



Âge moyen
des réseaux de gaz :
25,6 ans



La concession électricité

Maillon essentiel de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les infrastructures de production et de transport (dont EDF est le propriétaire). La sécurisation et la qualité de l'alimentation électrique du consommateur dépendent du volume des investissements dédiés aux travaux d'enfouissement, de renouvellement et de renforcement menés sur les réseaux de distribution publique.

Les ouvrages du réseau alimentant les 661 835 clients des 63 communes adhérent à la compétence «électricité» de la concession du Sigeif se décomposent en trois parties : les lignes moyenne tension (HTA, de 10 000 à 20 000 V), les postes de transformation (HTA-BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V).

Fin 2014, le réseau HTA, souterrain à

99,6 %, s'étend sur 3 610 km (+22 km par rapport à 2013). Les lignes aériennes haute tension, situées sur 12 communes, ne représentent que 13,4 km. Les 4 288 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT) permettent d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.

PROGRESSION DU RÉSEAU BT SOUTERRAIN

Long de 4 969 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (73,5 %), les lignes aériennes en conducteurs nus (11,4 %) et les lignes aériennes en conducteurs torsadés (15,1 %). En 2014, ce réseau s'est développé sur 28 km. Il compte 567 km de conducteurs nus, répartis sur 90 % du territoire du Sigeif, qui en constituent la partie la plus ancienne et vulnérable. Le réseau aérien torsadé s'étend, quant à lui, sur 750 km.

En 2014, les travaux, réalisés en grande partie sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, ont permis de diminuer le linéaire de 12 km de lignes aériennes en conducteurs nus et 11 km en conducteurs torsadés.

L'ÂGE DES RÉSEAUX

Les ouvrages de distribution publique desservant le territoire du Sigeif s'avèrent relativement âgés. L'âge moyen est en effet de 34,7 ans. Le réseau basse tension est le plus ancien (40 ans), suivi par les postes de transformation HTA-BT (37 ans) et, enfin, le réseau HTA (27 ans).

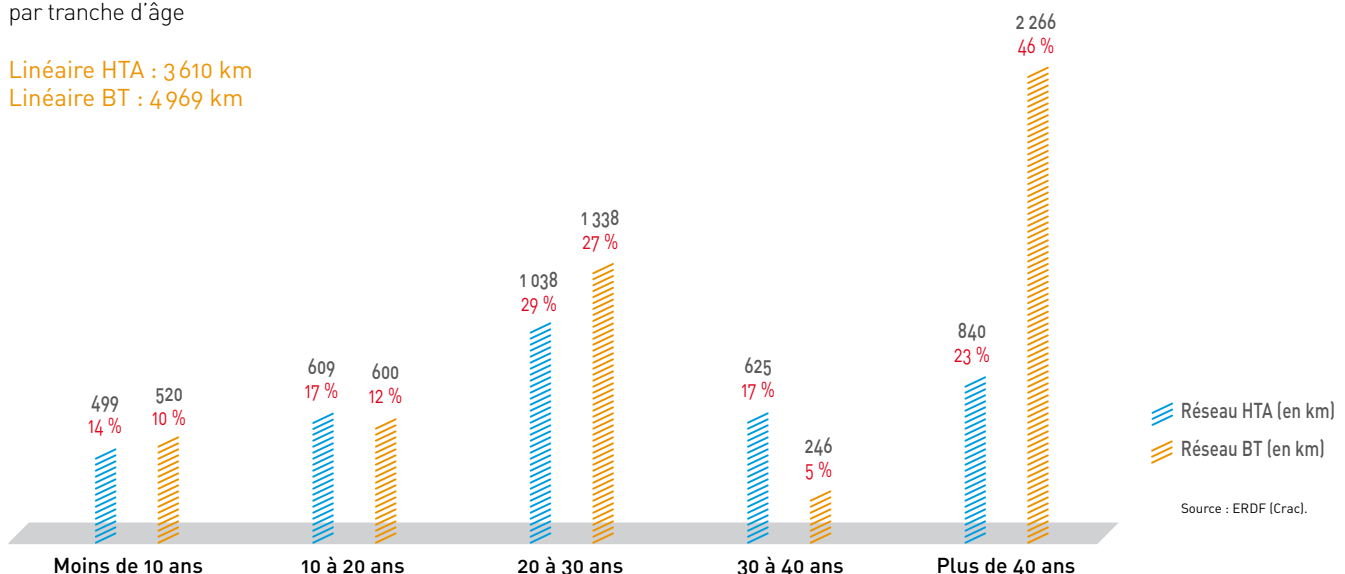
Effectué par le concessionnaire, le renouvellement des vieux câbles «papier-ceinture» se conjugue à l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat. Mais ces actions ne permettent toujours pas de stabiliser le vieillissement des réseaux HTA et BT.

RÉPARTITION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

par tranche d'âge

Linéaire HTA : 3 610 km

Linéaire BT : 4 969 km



■ RENOUVELER LES COLONNES MONTANTES « OUBLIÉES »

Le renouvellement des colonnes montantes vétustes, voire obsolètes, s'opère très lentement, en raison de l'obstacle que constitue leur régime de propriété. De fait, lors de l'élaboration de ses derniers programmes pluriannuels d'investissement, le concessionnaire a délaissé ces ouvrages au profit des postes sources HTB/HTA (hors concession), du réseau HTA et, plus globalement, du résultat net de la concession.

Or, les colonnes montantes situées sur le territoire du Sigeif représentent plusieurs milliers d'ouvrages. Le Syndicat a demandé à disposer d'un inventaire aussi exhaustif que possible, notamment en ce qui concerne les colonnes montantes jugées à risque. Il souhaite également que le concessionnaire s'engage sur les investissements à planifier durant les prochaines années.

D'ores et déjà engagées, ces discussions s'inscrivent dans le cadre d'une modernisation du cahier des charges de la concession souhaitée par le Syndicat.

■ LE CONTRÔLE CONTINU DES PROJETS DE CONSTRUCTION

Le contrôle continu des projets de travaux réalisés sur le réseau concédé permet au Syndicat d'exercer une veille active et de suivre avec précision les évolutions qualitative et quantitative de son patrimoine technique.

Un nouveau décret⁽¹⁾ a simplifié les procédures applicables à l'établissement et à l'exploitation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Ces ouvrages sont exécutés sous la responsabilité du maître d'ouvrage (le concessionnaire ou l'AODE), dans le respect de la réglementation technique, des normes et des règles de l'art en vigueur ainsi que, pour les réseaux publics, conformément aux prescriptions complémentaires mentionnées au cahier des charges de la concession.

Sur les 184 dossiers reçus en 2014 (contre 224 en 2013 et 241 en 2012), deux avis défavorables ont été émis. Ils ont visé la solution retenue par ERDF à Chatou (technique non discrète à l'intérieur d'un périmètre protégé) et à Fontenay-le-Fleury (création d'une ligne nouvelle BT en aérien).

(1) Décret 2014-541 de mai 2014, remplaçant le décret 2011-1697 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, qui avait abrogé celui du 29 juillet 1927.

La mise à jour du contrat de concession

Dans un souci de modernisation et de prise en compte des évolutions techniques et réglementaires, le Sigeif et les concessionnaires (ERDF et EDF Commerce) ont souhaité procéder à un « toilettage » du contrat de concession pour la distribution publique de l'électricité.

La concertation, engagée ces dernières années, devrait se conclure par la signature d'un avenant, au cours du second semestre 2015.

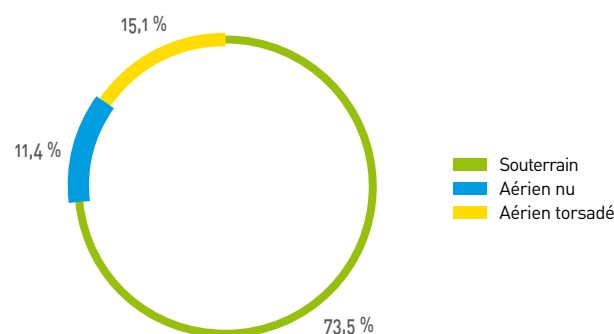
Par ailleurs, des négociations seront engagées pour faire évoluer ce contrat, en vue d'atteindre des objectifs de qualité de service et de sécurité renforcés. Propre à la concession, l'annexe locale précisera les modalités pratiques d'une concertation opérationnelle sur la programmation des investissements (déclinaison des schémas directeurs), dans l'esprit du processus voulu par le législateur, dans le cadre de la loi Nome.

Un certain nombre d'éléments d'ordres technique et financier sont en discussion, en particulier :

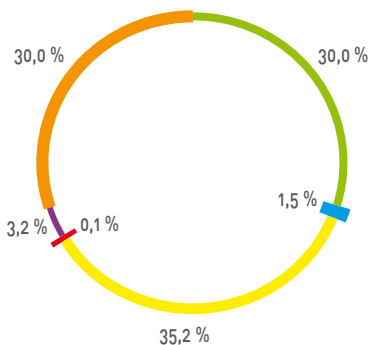
- Le devenir des provisions pour renouvellement.
- L'affectation comptable de la contribution des tiers.
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage.
- La fixation de la durée de vie comptable et d'amortissement de certains ouvrages.
- L'amélioration et la précision des inventaires techniques et financiers des biens en concession (localisés ou non localisés).
- L'équilibre économique du contrat via les dettes et les créances réciproques et le droit du concédant.

NATURE ET LONGUEUR

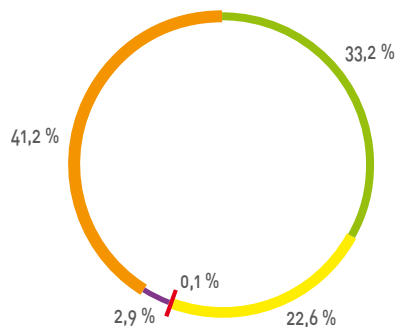
du réseau électrique basse tension
4 969 km



PROJETS DE CONSTRUCTION d'ouvrages électriques*

TOTAL HTA ET BASSE TENSION
40,95 km

■ Extension
■ Renforcement
■ Renouvellement
■ Enfouissement autres
■ Déplacement d'ouvrage
■ Enfouissement article 8

TOTAL BASSE TENSION
29,79 km

■ Extension
■ Renouvellement
■ Enfouissement autres
■ Déplacement d'ouvrage
■ Enfouissement article 8

* Dossiers reçus par le Sigeif dans le cadre du contrôle continu.

S'y ajoutent douze avis avec observation, dont la principale cause est l'absence de déclaratif du linéaire abandonné ou déposé.

Sur une longueur d'un peu moins de 41 km (- 19,5 km par rapport à 2013), les projets de construction (HTA et BT) se répartissent en deux domaines :

- Les travaux imposés au distributeur par les clients et les collectivités (63,2 % du linéaire projeté).
- Les travaux entrepris à l'initiative du concessionnaire, dits « délibérés » (renforcement et renouvellement), qui représentent la part restante.

Ils totalisent 15,1 km, en diminution significative par rapport à 2013 (- 27 %). Situés principalement dans les communes d'Aulnay-sous-Bois, d'Épinay-sous-Sénart, de Vélizy-Villacoublay et de Versailles, ces travaux (7,7 km) ont pour finalité le renouvellement des départs HTA. Ceux relatifs

au réseau BT (6,5 km) ont été localisés sur les communes de Chatou, de Chaville, d'Épinay-sous-Sénart, de Rueil-Malmaison et de Versailles.

La construction des ouvrages est réalisée quasi-systématiquement en souterrain (98,9 %), à l'exception de quelques projets de faible ampleur. Il s'agit de travaux liés au renforcement ou au déplacement d'ouvrages, se limitant au remplacement des conducteurs BT nus par un câble torsadé isolé (hors périmètre classé).

Les projets d'ERDF relatifs au renouvellement du réseau BT, d'environ 6,7 km, sont en nette progression, de l'ordre du double, par rapport à l'an dernier. Dans la mesure où 2006 km d'ouvrages BT (40 % du linéaire total BT) ont plus de cinquante ans, le Sigeif doit souligner l'insuffisance des investissements consentis par le concessionnaire.

De fait, ce sont les travaux d'enfouissement des lignes aériennes basse tension, entrepris par le Sigeif dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de la concession, qui représentent, de loin, comme pour les années antérieures, la part la plus importante (41 %) du linéaire total BT projeté.

LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Assurée par le concessionnaire, la qualité de la distribution se mesure à partir de plusieurs critères. Il appartient donc au Sigeif d'effectuer les analyses et les contrôles nécessaires, selon leur nature.

La tenue de la tension

Il s'agit de mesurer la tenue de la tension aux bornes aval du disjoncteur, c'est-à-dire à la limite de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT).

Sur le territoire concédé, 99,9 %⁽¹⁾ des usagers entrent statistiquement dans la tolérance, c'est-à-dire que la variation de leur tension d'alimentation est inférieure ou égale à plus ou moins 10 %. Depuis 2010, une baisse significative du nombre de clients mal alimentés (CMA) a été observée dans les rapports de contrôle. Elle s'explique par l'abandon des dispositions de la tension française au profit d'une tension européenne uniformisée, la modification par ERDF du modèle de calcul, le traitement des erreurs décelées par le Sigeif lors des contrôles passés, les hivers jugés relativement doux et, enfin, les investissements réalisés sur le réseau.

Âge moyen du réseau électrique basse tension : 40,3 ans

Entre 20 et 30 ans

Entre 30 et 40 ans

Entre 40 et 50 ans

Plus de 50 ans

Limites de départements

Cet «excellent» résultat (99,9%) doit donc être relativisé, au regard des 374 clients mal alimentés, chiffre faible en valeur relative, mais anormal dans une concession urbaine de la nature de celle du Sigeif.

Il en est de même pour le nombre de sources HTA-BT, dont une partie du réseau BT est en surcharge (dépassement de la capacité de transit), ce qui entraîne l'accélération de leur vieillissement, voire des interruptions de l'alimentation électrique. Malgré un résultat plus que positif, le contrôle réalisé sur l'exercice 2013 a fait apparaître plus de deux sources HTA-BT sur trois en contrainte, déjà connues lors des contrôles passés (exercices 2012 et 2011).

[1] Données issues du contrôle 2014, au titre de l'année 2013.

Aussi, le Syndicat a-t-il rappelé à son concessionnaire la nécessité de procéder à l'analyse et au traitement des sources décelées (voir rapport de contrôle 2013, page 38).

Les interruptions

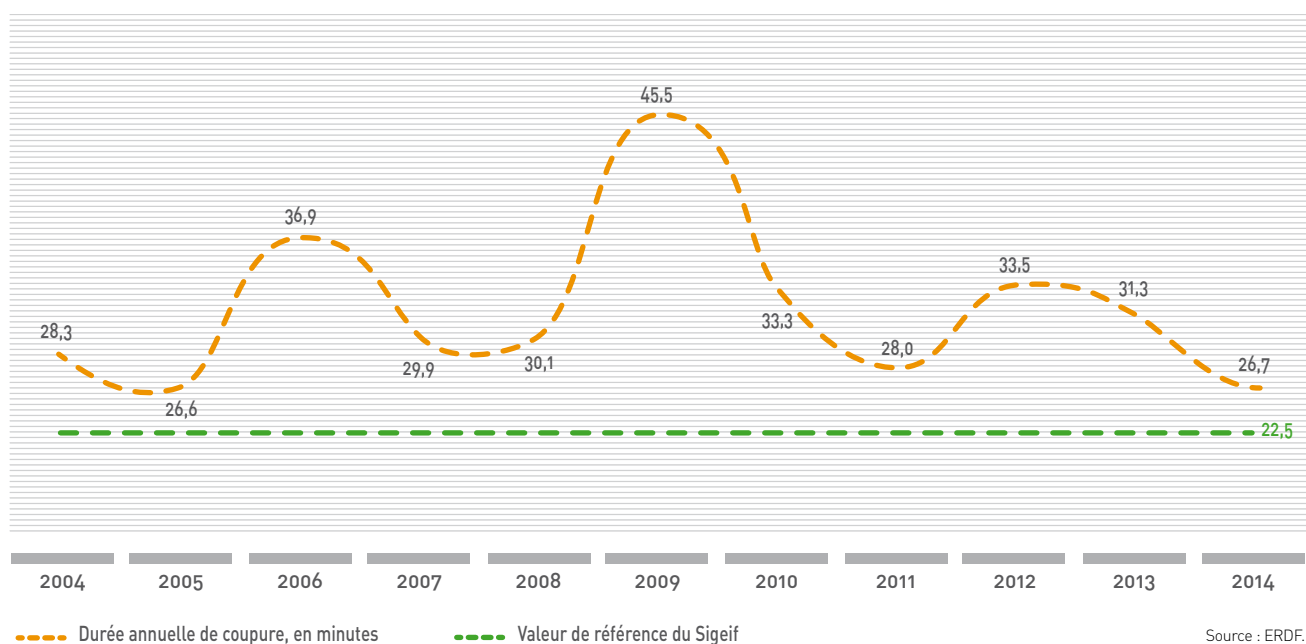
Brèves ou longues, elles sont susceptibles d'entraver une fourniture optimale, donc le bon fonctionnement du service public.

Chacun a en mémoire les tempêtes (Klaus, Quinten, Xynthia, Joachim, Dirk...) qui ont balayé, ces dernières années, avec une extrême violence, le territoire national. Elles ont épargné celui du Sigeif. L'année 2014 a enregistré le même scénario avec la tempête Ulla qui, les 14 et 15 février, s'est abattue principalement sur la pointe bretonne et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci a enregistré un

record de précipitations générant la crue de plusieurs cours d'eau, ainsi que des glissements de terrain et des éboulements de falaise.

Sur le territoire de la concession électrique du Syndicat, les principales interruptions longues sont imputables au réseau souterrain HTA. Elles sont surtout dues aux vieux câbles papier sur lesquels se trouvent les boîtes de jonction, sensibles à l'élévation de la température. Le Sigeif estime que le programme de renouvellement est insuffisant. Il juge en outre trop modeste le nombre d'organes de manœuvre télécommandés (OMT), compte tenu de leur contribution à l'amélioration de la réactivité du réseau HTA. Enfin, au regard des incidents et des coupures pour travaux sur les postes HTA/BT et sur le réseau BT, les moyens mis en œuvre sont jugés faibles.

CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE par client basse tension (en min)

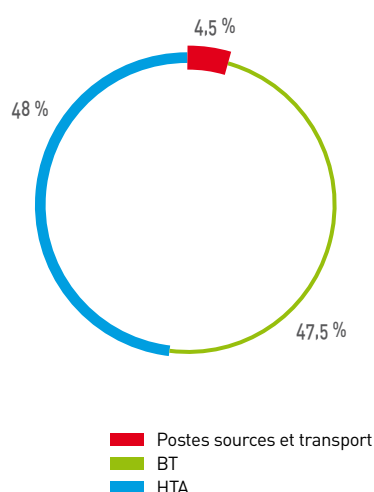


CRITÈRE B : UNE AMÉLIORATION RECONDUITE

La qualité de la fourniture, évaluée à partir de la durée moyenne de coupure d'électricité par usager basse tension par an, enregistre, depuis l'exercice 2013, une nette amélioration. Il en est de même pour le résultat au niveau national, qui, avec 67,4 min de coupure (- 32,3 min par rapport à 2013), peut être jugé particulièrement bon. Sur le territoire du Syndicat, la durée moyenne de coupure, toutes causes confondues, d'un client basse tension (critère B) présente, avec 26,7 min, le meilleur résultat de ces dix dernières années. L'analyse des incidents par origine permet d'apprécier le rôle joué sur la continuité de la desserte par les ouvrages concédés (HTA et BT) et par les ouvrages structurants, hors concession (postes sources et réseau de transport).

En 2014, et comme précédemment, une part très significative du temps de coupure est due au réseau HTA (plus de 12,83 min), soit 48 %, suivi de très près par le réseau basse tension qui, avec 12,68 min, y contribue, à hauteur de 47,4 %.

ORIGINE des coupures



Les conférences départementales

Comme tous les grands concédants d'Île-de-France, le Sigeif est régulièrement confronté à deux préoccupations majeures : le niveau des investissements nécessaires pour maintenir les ouvrages dans un état normal de service, et l'optimisation des modalités d'allocation du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), payé par tous les utilisateurs du réseau, pour parer au vieillissement des ouvrages, assurer la stabilisation de la qualité de la distribution et relever de nouveaux défis (Grand Paris, véhicule électrique, multiplicité des producteurs d'électricité...). La création de « conférences départementales annuelles », dans le cadre de la loi « Nome », pose indiscutablement les fondations d'un dialogue entre les gestionnaires de réseaux et les autorités organisatrices sur les moyens à déployer et les résultats escomptés. Placées sous l'égide des préfets, ces conférences ont vocation à formuler un diagnostic partagé et objectif de l'état des ouvrages, pour élaborer un programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution publique.

À ce jour, ces conférences ne concernent que la distribution d'électricité. Elles doivent, à terme, s'étendre à la distribution de gaz.

Pour répondre à la problématique de densité de l'agglomération parisienne, deux conférences départementales (Seine-et-Marne, Yvelines) se sont tenues, les 9 et 10 décembre 2014. Deux autres, concernant l'Essonne et le Val-d'Oise, se sont tenues en 2015. Par ailleurs, une conférence interdépartementale, assise sur les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, a été organisée en janvier 2015. Par le nombre d'habitants concernés, elle a été la plus importante du territoire métropolitain. Ces conférences ont permis à ERDF, au Sigeif et aux autres AODE de mettre en lumière des points d'amélioration, notamment sur le diagnostic à réaliser, la matérialisation des zones dites sensibles ou à risques et, enfin, la transparence sur l'origine des financements.

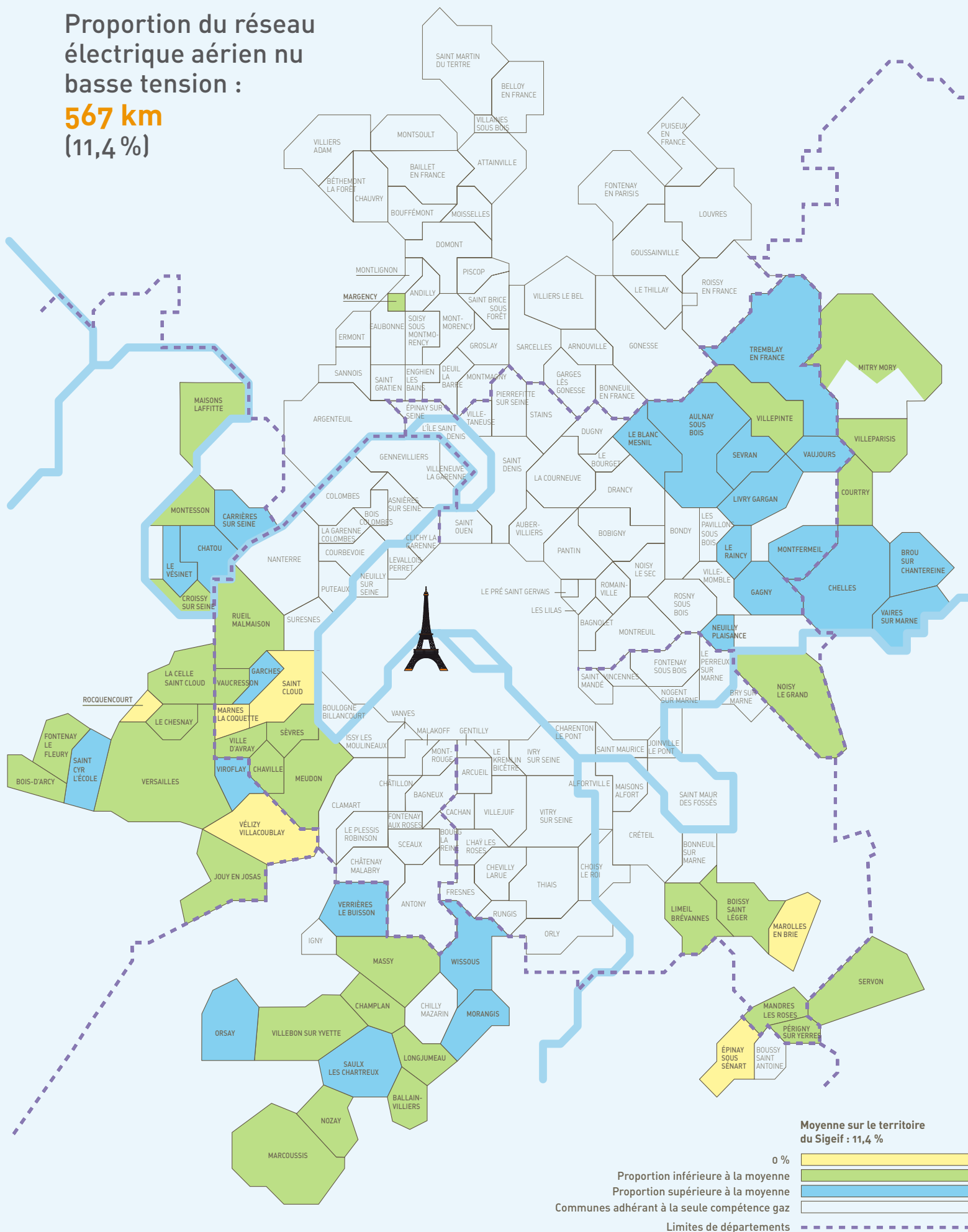
Les missions de chaque maître d'ouvrage (Sigeif et ERDF) consistent maintenant à élaborer un diagnostic portant sur l'état des ouvrages et à concevoir une démarche pluriannuelle d'investissement, fondée sur des perspectives chiffrées et localisées par ouvrage.



Réunion de la conférence interdépartementale de la petite couronne, à la préfecture de Nanterre.

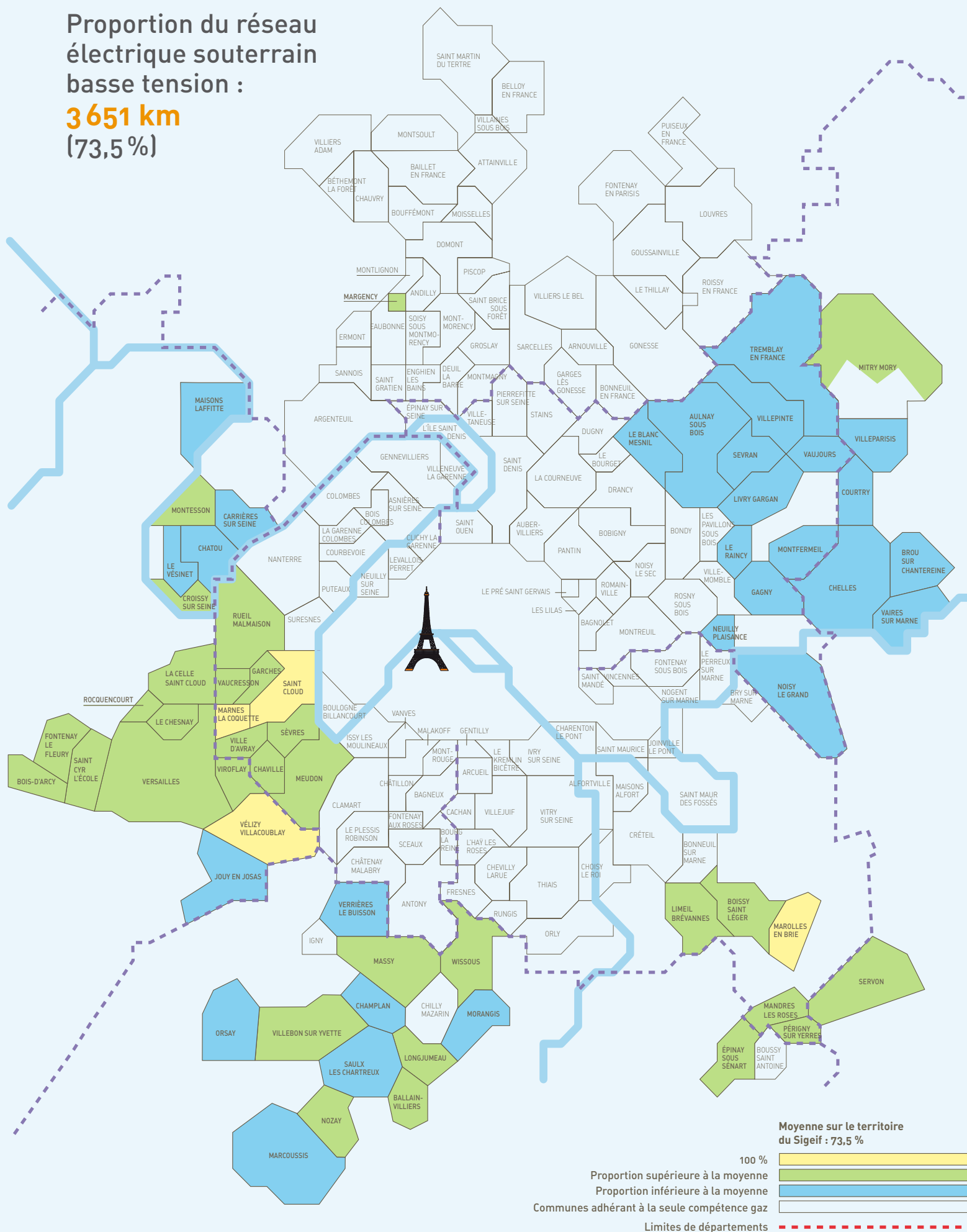
Proportion du réseau électrique aérien nu basse tension :

567 km
(11,4 %)

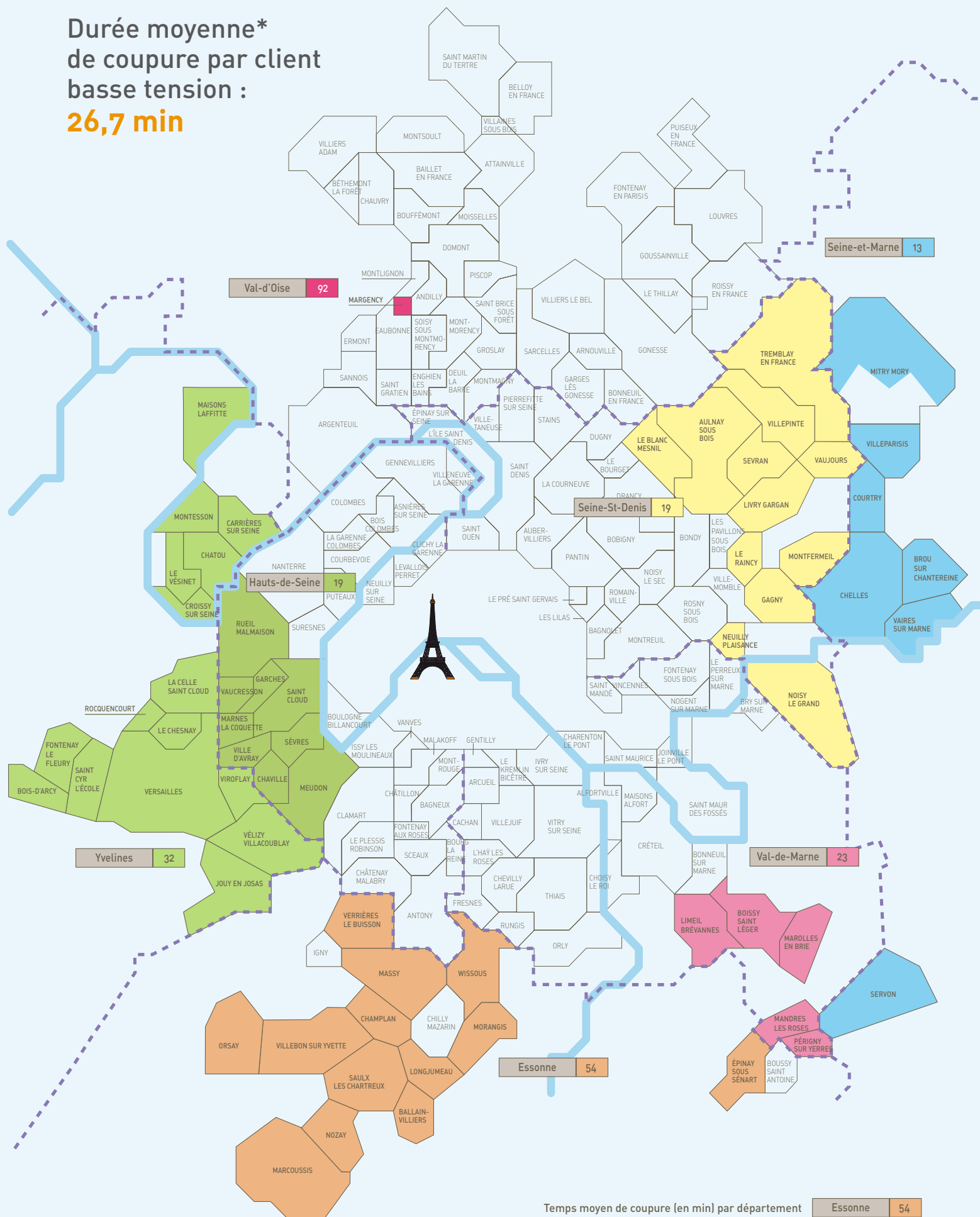


Proportion du réseau électrique souterrain basse tension :

3 651 km
(73,5 %)



Durée moyenne*
de coupure par client
basse tension :
26,7 min



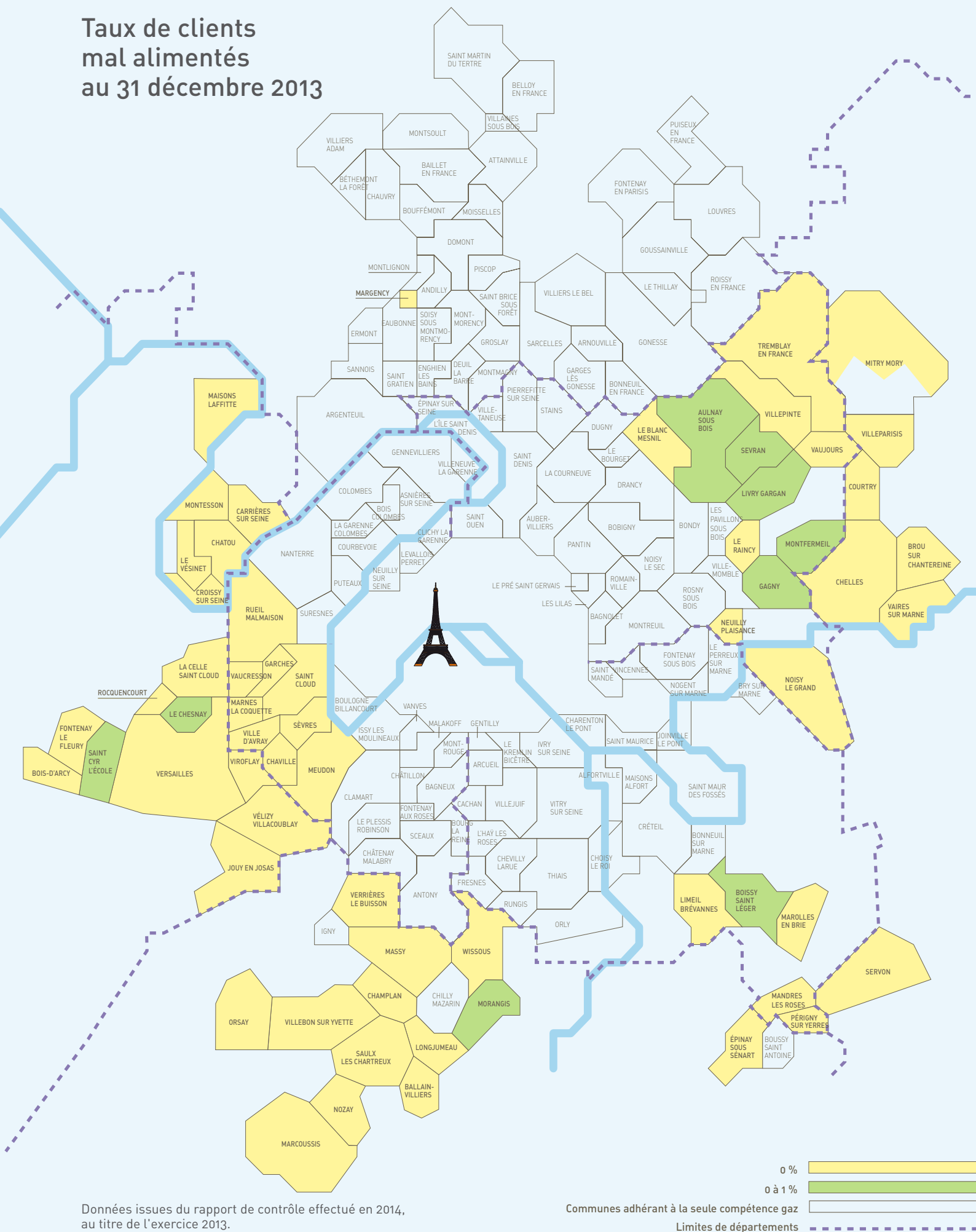
* Toutes causes confondues : production, réseau de transport, postes sources et réseaux de distribution (HTA et BT).

Temps moyen de coupure (en min) par département

Communes adhérant à la seule compétence gaz

Limites de départements

Taux de clients mal alimentés au 31 décembre 2013



Le résultat 2014 entre dans la trajectoire cible de 22,5 min.

De fait, force est de constater l'arrêt de la tendance haussière de ces dernières années. Les résultats obtenus ces deux dernières années sont à mettre à l'actif de la vigilance du concessionnaire, associée aux interventions ciblées de résorption des « points noirs » du réseau et des zones à risques.

Les incidents liés aux accessoires HTA, sensibles à l'élévation de la température, combinés aux défauts des câbles eux-mêmes, ont été la cause principale des interruptions de la fourniture. La condition pour contenir de manière satisfaisante ce critère est, à l'évidence, le maintien, voire l'augmentation, des investissements consentis par ERDF. Ces investissements devront viser l'amélioration de la réactivité du réseau et des travaux curatifs de renouvellement des accessoires et des ouvrages aujourd'hui obsolètes, tels que les vieux câbles à ceinture antérieurs à 1960.

■ COUPURES POUR TRAVAUX BASSE TENSION : PRÈS DE LA MOITIÉ DES INTERRUPTIONS

Pour les ouvrages basse tension, la durée des interruptions liées aux travaux s'avère relativement constante, par rapport à l'exercice passé, mais reste élevée, avec 20,2 % du temps de coupure. Lors des exercices précédents, le Syndicat a exprimé son « inquiétude » au concessionnaire, celui-ci refusant de généraliser les travaux sous tension, ce qui a pour conséquence de dégrader, par des interventions délibérées, le résultat qualité. Ces « inquiétudes » s'avèrent fondées.

Enfin, lors du contrôle 2014 (voir rapport de contrôle 2013, page 116), les services du Syndicat ont répertorié les incidents BT sur les communes, et calculé leur indicateur « nombre d'incidents BT aux 100 km » respectif (2 à 35). Les principaux sièges sont le réseau souterrain (28 %), qui représente près des trois quarts des ouvrages BT, les incidents non répertoriés (20 %), les postes HTA-BT (21 %), et, quasiment à part égale, les lignes aériennes (16 %) et les branchements (15 %).

Les principales causes sont l'usure naturelle (29 %), le dépassement de capacités électriques (15 %), les travaux tiers (13 %). On observe, pour plus d'un incident sur cinq, des causes inconnues ou non recherchées (21 %).

Le contrôle comptable et financier

Le Syndicat s'assure du maintien en état normal de fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité, sans dégradation de qualité dans le temps, et tout au long des contrats de concession.

L'origine des flux financiers, consacrés au renouvellement, à l'extension et à la maintenance, doit être clairement identifiée pour veiller à l'équilibre des contrats et à la valeur nette comptable des ouvrages, par le biais des amortissements et des provisions constituées. Ces éléments sont indispensables pour permettre à l'autorité concédante d'éviter les risques liés à une mauvaise exécution du service public par les concessionnaires.

■ CONCESSION GAZ

Le contrôle effectué en 2014, relatif à l'exercice 2013, a confirmé plusieurs évolutions dans un sens favorable aux attentes du Sigeif.

Des progrès ont été enregistrés, au cours des derniers exercices, en matière de description des principes retenus et de traçabilité de l'inventaire comptable du patrimoine en concession (depuis 2007).

Certaines informations, essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par le concessionnaire, ne sont toutefois pas transmises ou restent insuffisantes, notamment :

- La description du patrimoine en concession : le caractère de bien de premier établissement ou remplaçant ainsi que la date de renouvellement, le cas échéant, ne sont pas communiqués.
- Le montant, la justification et l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession ne sont pas communiqués.
- Les agrégats communiqués au titre du droit du concédant ne sont pas traçables.
- La justification des financements réciproques du concessionnaire et du concédant n'est pas communiquée.
- La justification des valeurs immobilisées au titre des exercices antérieurs à 2007 ne semble pas garantie.
- Les informations présentées au titre de l'exploitation ne constituent pas réellement un compte de résultat d'exploitation de la concession : il s'agit en pratique d'une liste de postes de charges et de produits reconstituée à la maille du Syndicat.

VALEUR COMPTABLE des patrimoines concédés, au 31.12.2014

Concession de distribution publique de gaz naturel

	2014	2013	Variation (%)
Conduites de distribution			
Longueur (km)	9 383,00	9 371,00	0,1
Valeur brute (M€)	865,10	852,50	1,5
Valeur nette (M€)	450,40	454,90	- 1,0
Valeur de remplacement (M€)	1 871,20	1 853,00	1,0
Nombre de postes de détente	2 966,00	2 986,00	- 0,7
Valeur brute (M€)	27,10	26,90	0,7
Valeur nette (M€)	14,40	15,70	- 8,3
Valeur de remplacement (M€)	38,30	38,10	0,5
Branchements et conduites montantes			
Nombre de points de livraison	1 209 257,00	1 221 603,00	- 1,0
Valeur brute (M€)	626,10	603,10	3,8
Valeur nette (M€)	394,80	384,50	2,7
Valeur de remplacement (M€)	1 683,60	1 657,80	1,6
Valeur totale des ouvrages			
Valeur brute (M€)	1 518,30	1 482,50	2,4
Amortissement (M€)	657,70	627,40	4,8
Valeur nette (M€)	860,60	855,10	0,6
Taux d'amortissement (%)	43,3	42,3	2,4
Valeur de remplacement (M€)	3 593,10	3 548,90	1,2

Source : GrDF.

Concession de distribution publique d'électricité

	2014	2013	Variation (en %)
Longueur des réseaux BT + HTA (km)	8 579,00	8 535,00	0,5
Valeur brute (k€)	782 041,00	756 162,00	3,4
Amortissement (k€)	375 885,00	361 362,00	4,0
Valeur nette (k€)	406 156,00	394 800,00	2,9
Taux d'amortissement (%)	48,1	47,8	0,6
Provisions constituées pour renouvellement (k€)	206 833,00	212 411,00	- 2,6
Valeur de remplacement (k€)	1 144 775,00	1 129 097,00	1,4

Source : ERDF.

■ L'insuffisance des investissements consentis par les deux concessionnaires contribue, une nouvelle fois, à l'augmentation des taux d'amortissement, ce qui suggère la continuité du vieillissement des ouvrages.

I CONCESSION ÉLECTRICITÉ

En ce qui concerne la concession électricité, le contrôle effectué en 2014, relatif à l'exercice 2013, révèle, comme pour l'exercice passé, de nombreuses difficultés. Le Sigeif déplore notamment l'absence de traçabilité des valeurs relatives au patrimoine ancien et, surtout, au patrimoine non localisé, les imprécisions sur le lien entre les valeurs présentées et l'exploitation de la concession, ainsi que l'impossibilité de justifier les financements réciproques du concessionnaire et du concédant. Ces financements constituent pourtant un des paramètres essentiels à maîtriser pour anticiper les conséquences de la fin de contrat. Néanmoins, le concessionnaire a amélioré la lisibilité et la compréhension des enjeux financiers associés au domaine concédé, notamment pour ce qui concerne la description du patrimoine (localisé uniquement) en concession et la valorisation des investissements récents.

Ces avancées doivent être complétées en ce qui concerne le « fléchage » des recettes ou des apports de tiers, la justification du droit du concédant et le fonctionnement de la provision pour renouvellement.

De plus, le Syndicat a rappelé sa position constante sur certains éléments clés du contrôle, notamment :

- La valorisation des éléments de patrimoine relatifs aux opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif, qui doit être conforme aux coûts réels engagés.
- Les participations versées par les tiers (raccordements, déplacements d'ouvrages...) constituent des financements du concédant et doivent apparaître comme tels.
- Les provisions pour renouvellement sont prélevées sur les factures payées par les usagers. Quel que soit leur sort, affectation au renouvellement ou reprise, elles constituent des financements du concédant et doivent également être identifiées comme tels.

Les enquêtes annuelles de satisfaction

Outre le contrôle de la gestion et le pilotage de la qualité, le Sigeif mesure également la satisfaction du client-usager. Le recueil et l'analyse des éléments relatifs à ses attentes sont d'autant plus nécessaires que l'ouverture à la concurrence a modifié profondément le paysage énergétique.

Aussi, le Sigeif conduit-il, en collaboration avec l'Ifop, des enquêtes barométriques auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillons, gaz et électricité.

L'originalité de ces enquêtes d'opinion réside dans la part qui est faite entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, l'environnement, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou la libéralisation.

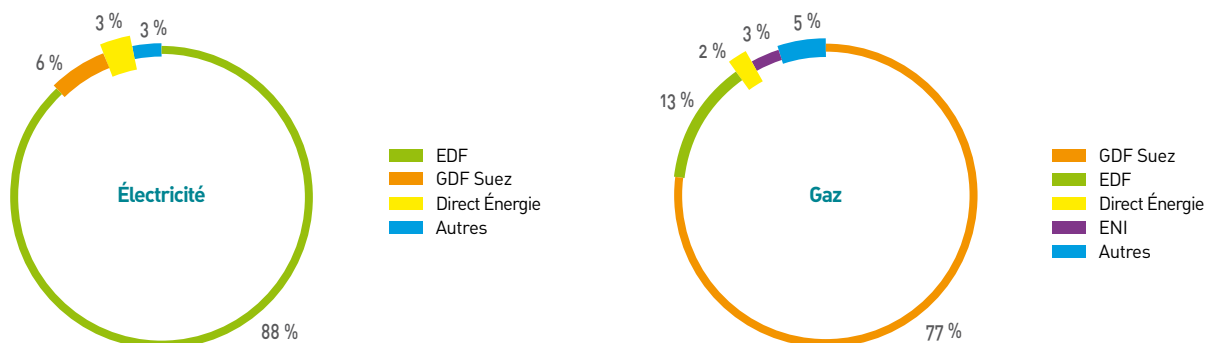
Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant tout à la fois sur des prix de l'énergie modérés et sur des augmentations d'investissements liées à la préservation de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie.



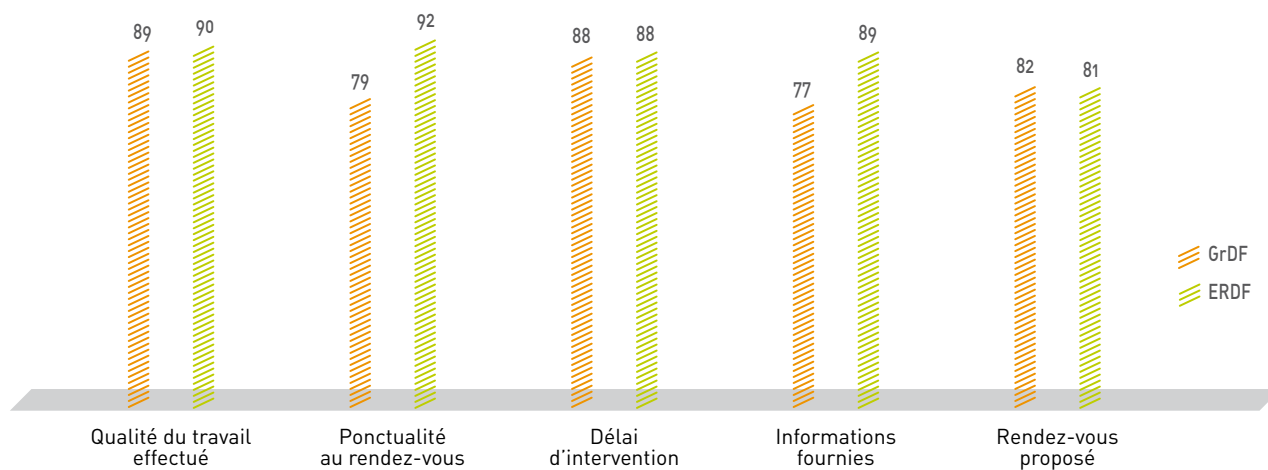
LE CHOIX ET LA PERCEPTION DES USAGERS :

extrait des enquêtes Ifop réalisées pour le compte du Sigeif⁽¹⁾

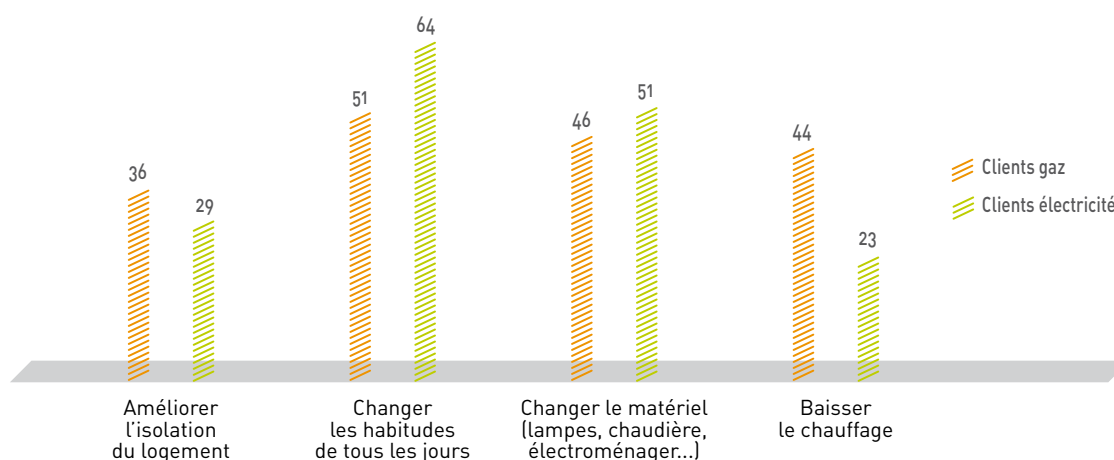
Choix des fournisseurs (en %)



Satisfaction vis-à-vis des concessionnaires (total satisfaits, en %)



Les actions à privilégier pour réduire la demande d'énergie (en %)



(1) Enquêtes réalisées par l'Ifop, du 12 au 28 novembre 2014, auprès d'un échantillon de 1000 personnes pour chaque énergie, représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.

Les aides aux clients en difficulté sur le territoire du Sigeif

Tarif de première nécessité (TPN)

L'électricité est considérée comme un « produit de première nécessité » (loi du 10 février 2000). Une tarification spéciale, proposée à l'origine par EDF uniquement, a été mise en place en janvier 2005 en faveur des consommateurs en situation de précarité. Après l'automatisation de l'accès aux tarifs sociaux de l'énergie, la loi Brottes et son décret d'application permettent d'étendre à tous les fournisseurs la possibilité de proposer la « tarification du produit de première nécessité ». Une déduction forfaitaire dépendant de la taille du ménage et de la puissance souscrite sera ainsi appliquée, pouvant varier entre 71 et 140 euros par an. Outre les ménages ayant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou à l'aide pour une complémentaire santé (ACS), l'accès à ces tarifs est également ouvert à ceux ayant un revenu fiscal annuel de référence inférieur ou égal, pour une part, à 2 175 euros et aux pensionnaires des résidences sociales conventionnées. Enfin, la protection hivernale,

spécifique pour les personnes éligibles aux tarifs sociaux, s'applique à l'ensemble des clients « résidentiels ». Sur le territoire du Sigeif, 38 074 clients bénéficiaient du TPN électrique au 31 décembre 2014, contre 23 886 en 2013 et 15 798 en 2012, soit une progression de 59 %. Une progression qui s'explique à la fois par l'automatisation (décret du 6 mars 2012) des procédures d'attribution des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel et par la mise en œuvre, courant 2013, par les organismes d'assurance maladie de l'arrêté du 21 décembre 2012 modifiant le montant des ressources permettant de bénéficier des tarifs sociaux.

Fonds de solidarité pour le logement

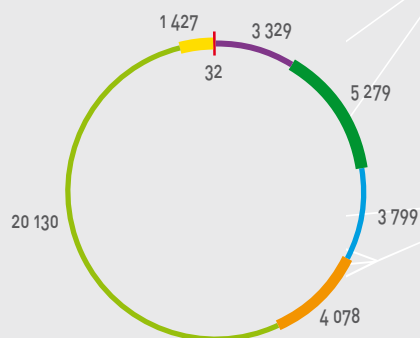
Au TPN s'ajoute le fonds de solidarité pour le logement (FSL). Depuis janvier 2005, ce fonds est géré par les départements, qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. Le FSL est ouvert aux personnes en situation de difficulté de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

En 2014, la contribution d'EDF au FSL sur le territoire de la concession s'est élevée à 660 205 euros (contre 657 953 euros en 2013), et 3 911 foyers (contre 3 979 en 2013) ont pu en bénéficier.

S'agissant du gaz, un « tarif spécial de solidarité » (TSS) est également mis à disposition (depuis 2008) des clients particuliers ayant droit, en électricité, au TPN. Depuis mars 2012, son attribution a été automatisée. L'organisme d'assurance maladie ou l'administration fiscale, en cas de faibles revenus déclarés, transmettent aux fournisseurs d'énergie les informations nécessaires. Déduction forfaitaire établie en fonction des usages (cuisson, eau chaude et chauffage) et appliquée annuellement à la facture ou versée sous forme de chèque à l'ayant droit, dans le cas de l'habitat collectif, le TSS peut être proposé par l'ensemble des fournisseurs. La réduction du TSS varie entre 22 et 156 euros par an. Les personnes bénéficiant d'une aide (tarif social ou FSL) ont droit au maintien de la fourniture durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 15 mars).

TARIF DE PREMIÈRE NECESSITÉ

38 074 clients (+ 59 %)

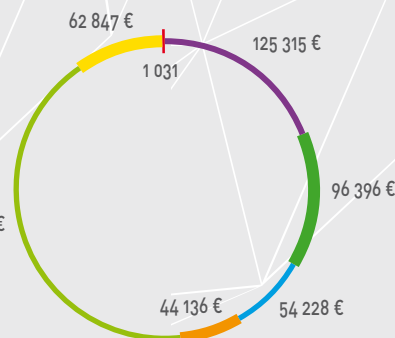


Seine-et-Marne
Yvelines

Essonne
Hauts-de-Seine

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

660 205 euros (+ 0,34 %). 3 911 clients (- 1,7 %)



Seine-Saint-Denis
Val-de-Marne

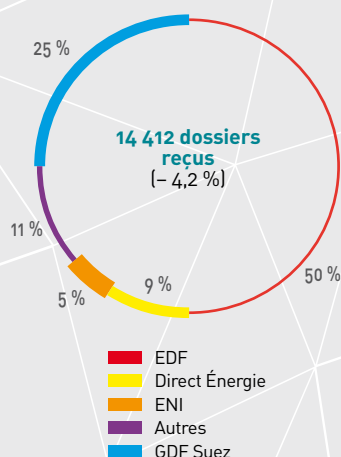
Val-d'Oise

Source : EDF Commerce.

Le rapport des médiateurs de l'énergie

Médiateur national de l'énergie

À l'occasion de la présentation de son rapport annuel, le médiateur a souligné que l'ouverture à la concurrence des marchés du gaz et de l'électricité ne s'est pas traduite par une baisse des prix depuis 2007.



Bien au contraire, depuis cette date, pour les ménages aux tarifs réglementés de l'électricité la facture a augmenté de 34 % en moyenne. Cela s'explique partiellement par les hausses de la CSPE, qui pèse désormais pour près de 15 % de la facture.

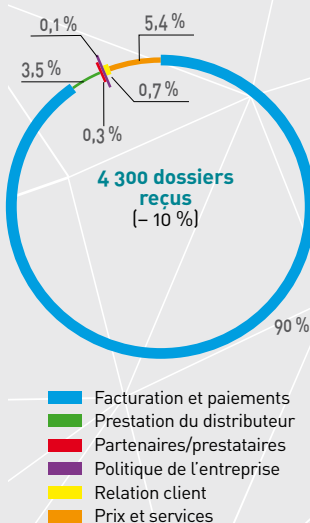
Pour le gaz, la hausse de la facture est, en moyenne, de l'ordre de 36 % pour les ménages chauffés au gaz, la réforme tarifaire de début 2013 faisant bénéficier les consommateurs de baisses régulières dues à l'intégration des prix de marché.

Parallèlement, le médiateur constate une hausse significative des litiges avec certains opérateurs alternatifs. Enfin, le médiateur attend aussi beaucoup du projet de loi de transition énergétique, qui prévoit un élargissement de ses compétences et la mise en place d'un chèque énergie pour les ménages modestes.

Médiateur du Groupe Engie (ex GDF Suez)

L'année 2014 enregistre de nouveau une diminution du nombre de saisines (-10 %, 4300 saisines contre 4788 en 2013). Pour autant, le nombre de dossiers traités en médiation a fortement progressé : +300 %, s'établissant à 184 en 2014. Cette tendance haussière s'explique par deux raisons majeures : la démarche de résolution amiable des litiges par un médiateur indépendant est de plus en plus connue et le parcours des clients a été optimisé et réduit au sein du Groupe, permettant ainsi un contact rapide entre la médiation et les personnes insatisfaites.

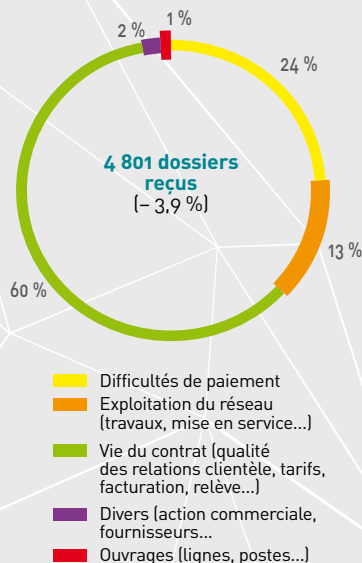
La typologie des dossiers reçus par le médiateur a peu évolué : comme en 2013, les problèmes concernant la compréhension des factures (estimées) et ceux



liés aux paiements et aux redressements suite à des pannes de compteurs... restent majoritaires. Néanmoins, deux nouveaux types de saisines ont émergé en 2014 : celle des clients vulnérables demandant l'application des tarifs sociaux et celle des clients souhaitant faire des économies d'énergie.

Médiateur EDF

Le nombre de dossiers reçus est en légère diminution : 4801 (- 3,9 %), contre 4997 en 2013. Comme les années précédentes, les dossiers recevables en médiation sont en augmentation significative (+ 7 %).



Les litiges portent, cette année encore, sur des montants atteignant 2 000 euros en moyenne, et les différends sur des montants supérieurs à 1 000 euros progressent de 54 %, alors qu'ils représentaient à peine la moitié en 2013. Les litiges concernent les particuliers, la cause principale étant la régularisation de factures ou des rectifications de consommation, suite à un dysfonctionnement du compteur. Malgré une facture énergétique moins élevée en raison d'un hiver doux, les saisines liées à des difficultés de paiement ont encore augmenté.

Les entreprises et les professionnels, soumis à une activité économique tendue, ont été plus nombreux eux aussi à demander des facilités de paiement.

Source : rapports des trois médiateurs.

4



LE CONTRÔLE ET LA PERCEPTION DE LA TCFE

Le Sigeif contrôle, collecte et reverse la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au profit de ses communes adhérentes. En 2014, ce contrôle s'est traduit par une fiabilité et un rendement accrus.

Sécuriser la perception de la taxe

La loi NOME du 7 décembre 2010 a instauré la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), se conformant à une directive européenne de 2003, qui oblige à taxer les consommations d'électricité sur la base des quantités consommées. Cette TCFE se substitue à la taxe locale sur l'électricité (TLE), qui, elle, était assise sur le montant de la facture.

L'évolution de cette fiscalité énergétique affectée aux budgets des collectivités a conduit le Sigeif à proposer, dès 2012, à ses communes adhérentes à la compétence électricité les moyens d'en sécuriser les recettes, notamment en mutualisant la perception et en professionnalisant le contrôle des fournisseurs redevables.

En 2014, 51 communes ont confié au Sigeif la gestion de la TCFE. Durant

les quatre trimestres, quelque 20 millions d'euros, versés par quinze fournisseurs, ont ainsi été contrôlés puis reversés aux communes adhérentes. Compte tenu des données climatiques clémentes, de la faiblesse de l'activité économique et des mesures d'économie d'énergie, le produit de la TCFE pour l'année 2014 a connu une légère baisse (- 8%), et cela malgré une augmentation de 2% du coefficient multiplicateur (fixé à 8,28 en 2013 et à 8,44 en 2014) et un contrôle rigoureux du traitement.

UNE AMÉLIORATION SENSIBLE DU TRAITEMENT DE LA TCFE

En 2014, le Sigeif n'a pas observé de grandes anomalies dans le processus de reversement de la TCFE. Il a plutôt fait le constat de la fiabilité et de la réactivité des fournisseurs. Un seul retard a été constaté, émanant d'un petit fournisseur, lors du versement de

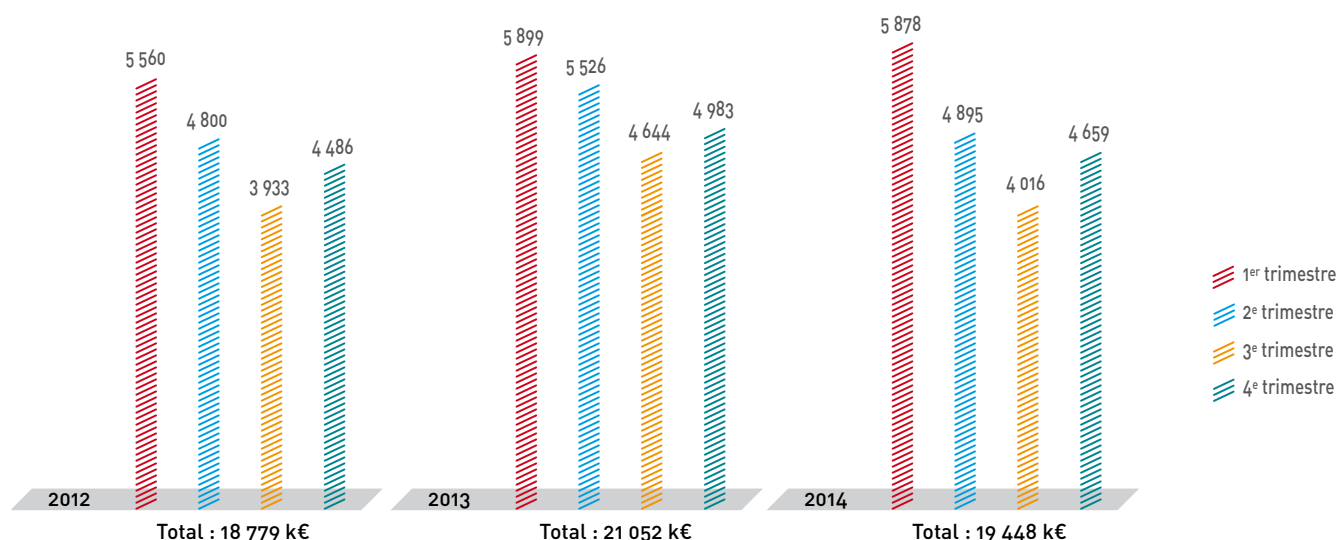
la taxe du deuxième trimestre de 2014, retard dû à ses difficultés de gestion, et corrigé après mise en demeure.

UN CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

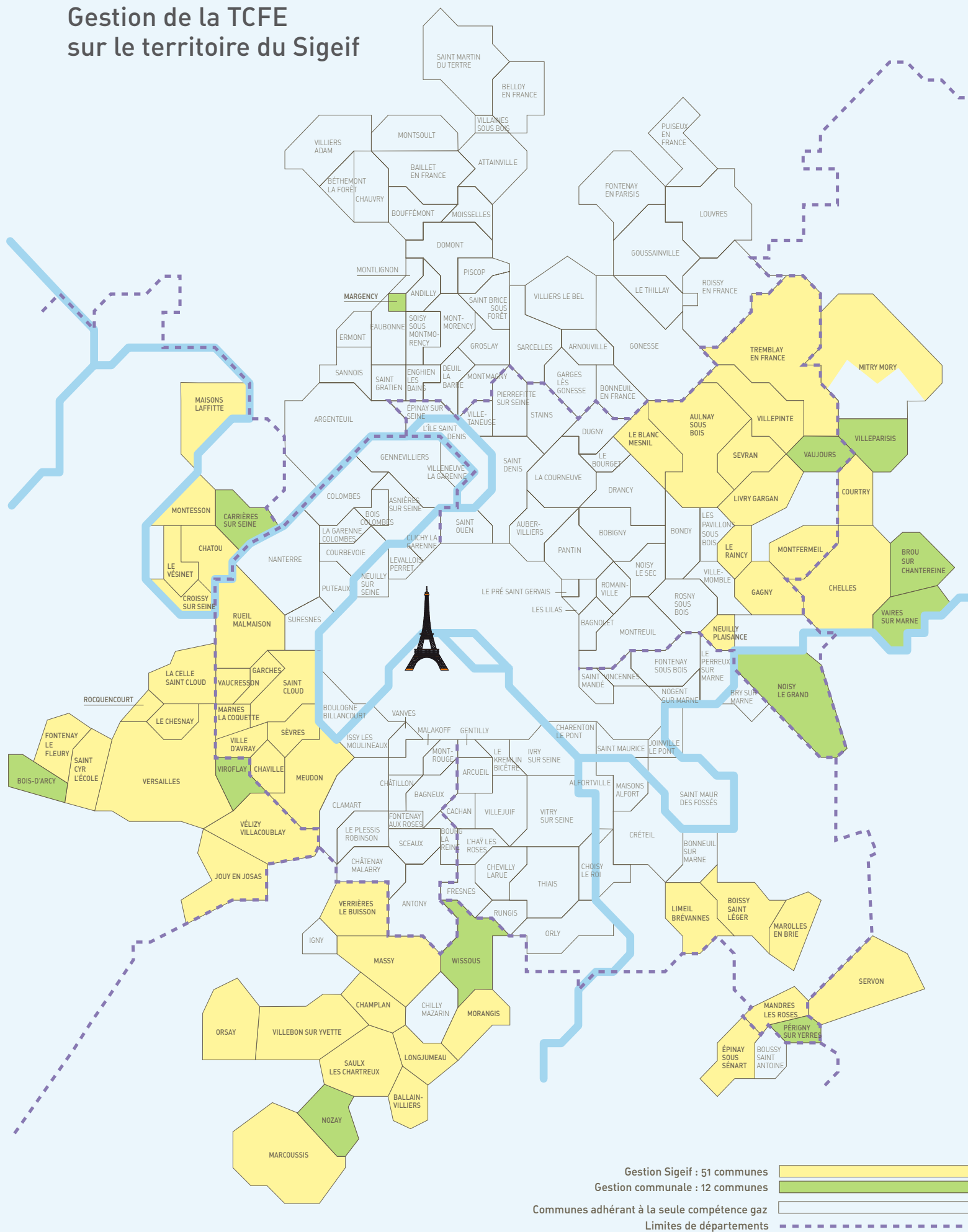
Outre le contrôle continu des déclarations, le Sigeif a conduit en 2014 un premier contrôle sur site des fournisseurs. Ce contrôle s'est déroulé en trois étapes, avec le concours du cabinet de conseil AEC.

Dans un premier temps, AEC a validé les outils du système de contrôle mis en place par le Sigeif. Les déclarations de tous les fournisseurs pour 2012 ont ainsi été réexaminées, puis les montants de la TCFE ont été reconstitués par les outils de l'AEC. La comparaison de ces montants avec ceux produits par le Sigeif a effectivement permis de valider le système de contrôle du Syndicat.

ÉVOLUTION DU MONTANT COLLECTÉ de la TCFE entre 2012 et 2014 (en milliers d'euros)



Gestion de la TCFE sur le territoire du Sigeif



Puis un travail minutieux sur les données de versement a permis de déterminer un périmètre pour le contrôle sur site. Différents éléments ont ainsi conduit à réaliser le contrôle auprès d'un des fournisseurs pour les données 2012, visant notamment l'identification de certaines anomalies, avec possibilité de contrôler l'exhaustivité des factures, compte tenu du nombre limité de clients de ce fournisseur. Ce contrôle a confirmé les anomalies préalablement identifiées (écarts liés à l'affectation sur le coefficient de taxe pour certaines factures).

D'autres écarts ont été décelés à l'examen des factures. Il s'agissait essentiellement d'erreurs liées au traitement manuel de la taxe par le fournisseur.

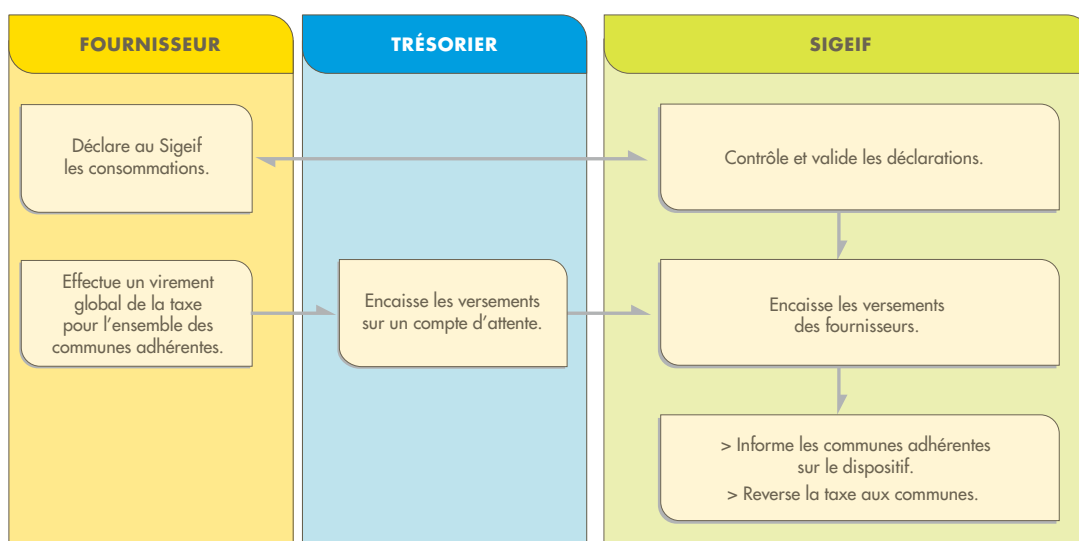
Ce contrôle a, enfin, permis de constater l'insuffisance des moyens qu'il consacrait au traitement de la TCFE. De fait, depuis 2013, ce fournisseur a fiabilisé les outils de facturation et de gestion de la TCFE.

Un travail préparatoire à un second contrôle d'un autre fournisseur d'énergie est actuellement en cours de réalisation.

Liste des fournisseurs sur le territoire du Sigeif

Alterna
 EDF
 Enel
 Enercoop
 Engem
 GDF Suez
 GEG Source d'énergies
 Gedia Energies et Services
 Iberdrola
 Lampiris
 Lucia
 Planète Oui
 Poweo Direct Énergie
 Proxelia
 Selia

TCFE : PROCESSUS de perception mutualisée







5

VEILLER À LA SÉCURITÉ ET AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En participant à la rénovation de l'éclairage public ou en procédant à l'enfouissement des réseaux électriques, le Sigeif inscrit son action dans une amélioration continue de l'environnement des villes, en veillant à la sécurité des usagers.

Enfouissement des lignes élec- triques aériennes

■ SÉCURITÉ, QUALITÉ ET ESTHÉTIQUE

L'enfouissement des réseaux électriques présente un double avantage : d'une part, il constitue un facteur de sécurisation et de qualité, les nouvelles canalisations offrant une plus grande capacité de transit, tout en étant protégées des intempéries ; d'autre part, il améliore l'esthétique de notre espace urbain, défiguré par les lignes aériennes. Par le biais de diverses conventions de partenariat, et fort de ses exper-

tises technique, administrative et financière, le Sigeif offre des réponses adaptées à chacune de ses communes adhérentes pour l'électricité (voir carte de la maîtrise d'ouvrage, page 75).

En 2014, le Syndicat a participé financièrement, via la redevance d'investissement R2, à 60 opérations d'enfouissement, mandatées en 2012, à hauteur de 43,87 % de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire. Dépendante des initiatives communales, la somme des contributions du Syndicat s'élève à 953 347 euros, pour un investissement total de plus de 3,9 millions d'euros hors taxes (contre 3,6 en 2013).

■ DES ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES CONSEILS GÉNÉRAUX

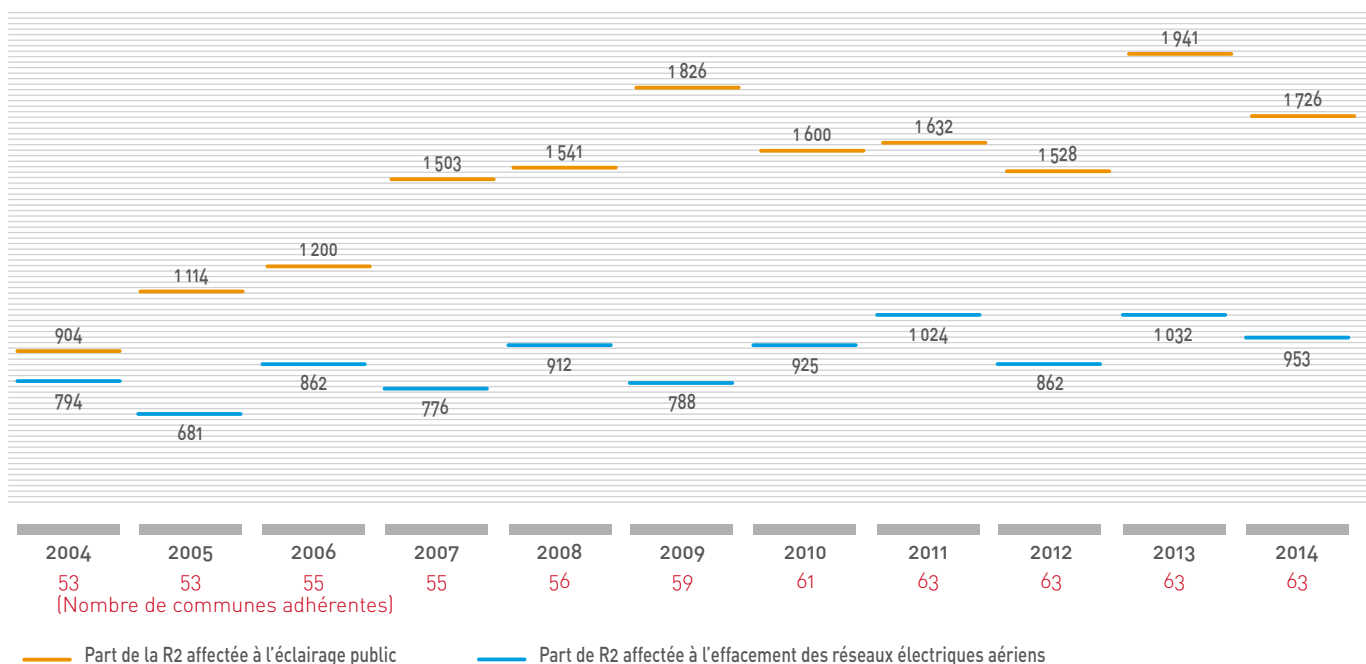
Le partenariat financier entre les départements et le Sigeif, associé aux aides apportées par ERDF, permet d'abaisser la participation des villes ou des communautés d'agglomération à 25 % du coût hors taxes des travaux et conduit même, dans certains cas, à une prise en charge totale.

→ Hauts-de-Seine

La convention signée entre le Sigeif et le conseil général des Hauts-de-Seine, le 19 mars 2013, pour une période de trois ans, renouvelable une fois, fixe à 15 % le taux de la participation du conseil général lors des opérations réalisées le long de la voirie communale.

INVESTISSEMENT

Évolution de la redevance (en milliers d'euros)



Cette convention met également en place un mécanisme incitatif en faveur des opérations le long des routes départementales en doublant la valeur du taux de participation du département et en encourageant, à hauteur de 30 %, l'enfouissement des réseaux de communications électroniques. En 2014, 19 opérations, d'un coût total hors taxes de 1852132 euros, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général des Hauts-de-Seine. Sollicité à hauteur de 319070 euros, le département a contribué à l'effacement de plus de 6 km de lignes aériennes.

→ Val-d'Oise

En 2014, aucune opération n'a fait l'objet d'une demande de subvention par le Sigeif au conseil général du Val-d'Oise.

→ Yvelines

Dans la limite des crédits annuels affectés à l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques, le conseil général des Yvelines participe à hauteur de 30 % du coût des travaux (soumis à un plafond de 70000 euros) réalisés sur le domaine public.

Pour le compte de ses communes adhérentes, le Sigeif se charge de constituer le dossier de demande de subvention auprès du département. En 2014, 9 opérations, d'un coût total hors taxes de 628000 euros, ont fait l'objet d'une demande de subvention. Le concours financier apporté par le département, aux communes de Chatou et de Jouy-en-Josas, s'est élevé à 57517 euros et a contribué à effacer plus de 2 km de lignes aériennes.

→ Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne

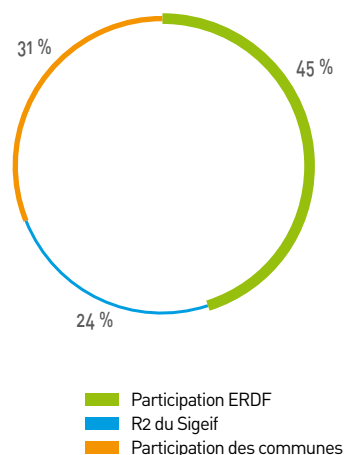
Lorsque ces deux départements réalisent des travaux de voirie, sur le territoire des communes adhérentes du Syndicat pour la compétence électricité, les réseaux électriques de distribution publique peuvent être enfouis avec l'aide du Sigeif, par le biais d'une convention-cadre. Le Syndicat intervient en sa qualité de maître d'ouvrage et contribue financièrement, à parts égales avec le conseil général intéressé. D'une durée de deux ans, chaque convention devra être reconduite pour couvrir la période 2015-2017. 14 communes sont concernées : 9 en Seine-Saint-Denis et 5 dans le Val-de-Marne.

FINANCEMENT

des travaux d'enfouissement

Programme prévisionnel 2014

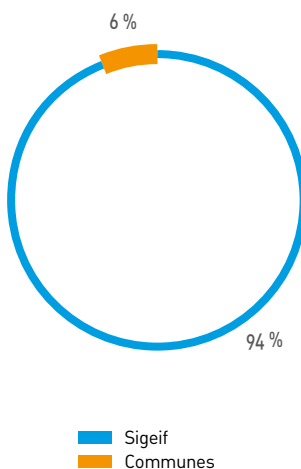
4 187 000 € HT



RÉPARTITION

de la maîtrise d'ouvrage

63 communes



Convention entre ERDF et le Sigeif

Les dispositions de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de son annexe 1, renforcées par la signature, le 8 décembre 2011, de la convention particulière entre le Sigeif et ERDF pour la période 2012-2014, favorisent l'enfouissement des lignes aériennes. La convention formalise l'engagement du distributeur, en termes de développement durable, et garantit sa participation au programme annuel des travaux engagés par le Sigeif et ses communes adhérentes (1 833 652 euros en 2014). La contribution d'ERDF pour les opérations situées à l'intérieur des « zones protégées » (zones de protection du patrimoine, sites classés ou inscrits) est maintenue à 50 % de leur coût hors taxes. Sur le reste du territoire, elle est de 40 %. Elle fixe également les modalités de la contribution supplémentaire d'ERDF liée à la sécurisation des ouvrages et à la qualité de la desserte des opérations. La participation d'ERDF, arrêtée pour le programme « article 8 », peut ainsi être abondée, depuis le 1^{er} janvier 2012, en fonction du montant des opérations identifiées comme ayant des finalités autres qu'esthétiques :

- 10 % si son rapport sur celui du programme est compris entre 75 et 80 %.
- 20 % si ce rapport est compris entre 80 et 90 %.
- 30 % s'il est supérieur à 90 %.

Cette convention définit par ailleurs les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement générés par la ville de Versailles pour ses travaux de voirie, ainsi que la participation maximale allouée annuellement par ERDF. En 2014, cette participation s'est élevée à 231 851 euros.



■ CONVENTION AVEC ERDF : RECONDUCTION POUR 2015-2017

Le 10 septembre 2014, la commission de suivi du cahier des charges a reconduit la convention « article 8 » pour la période 2015-2017. Cet accord permettra la continuité des actions passées à compter du 1^{er} janvier 2015, les dispositions en vigueur arrivant, quant

à elles, à échéance le 31 décembre 2014. Sont notamment reconduits les taux de participation du concessionnaire (40 % ou 50 %), le volume financier de son engagement (1,8 M€), la bonification de sa contribution lorsque le programme enfouissement arrêté contribue significativement à l'amélioration de la qualité et de la sécurisation des réseaux BT et, enfin, les modalités de fonctionnement et de suivi du programme de travaux.

Une enveloppe budgétaire de 4,43 M€ HT

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, le 10 septembre 2014, entre ERDF et le Sigeif s'élève à 4 187 000 euros hors taxes ; la participation du concessionnaire est, quant à elle, de 1 915 450 euros.

Sur les 59 opérations composant le programme 2014, 56 relèvent de la maîtrise d'ouvrage du Sigeif et, pour les trois autres, d'une commune adhérente pour laquelle la maîtrise d'ouvrage devrait à court terme être transférée.

Un programme spécifique a également été arrêté pour la ville de Versailles : 5 opérations, pour un coût total de 244 500 euros.

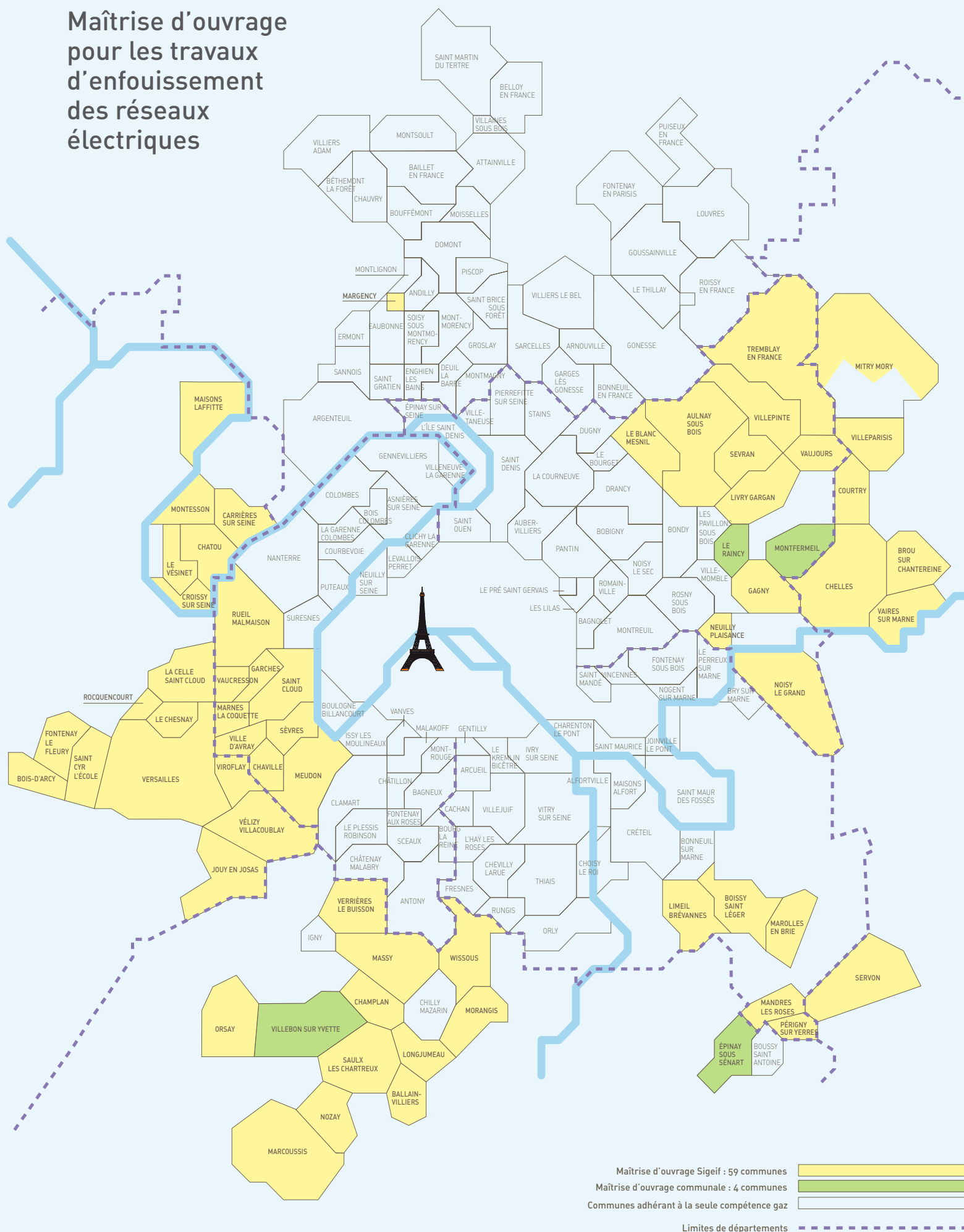
Maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement

En exerçant la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des lignes aériennes, le Sigeif contribue à la modernisation et à la sécurisation de ses ouvrages, tout en continuant d'œuvrer à l'amélioration esthétique du paysage urbain. Son action relève d'une disposition du Code de l'énergie qui permet à la collectivité d'exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques de distribution publique, dès lors qu'elle est l'autorité concédante.

Le Syndicat assure la coordination des travaux d'enfouissement sur la quasi-totalité des communes (59/63), réparties sur sept départements.

L'effacement des lignes aériennes requiert une coordination avec les ouvrages de communications élec-

Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques



troniques et d'éclairage public, dans la mesure où ceux-ci utilisent tout ou partie des supports du réseau électrique. C'est également le cas pour les réseaux de très haut débit par fibre optique (lire encadré en page 77).

Le financement des travaux est réparti, suivant la spécificité de chaque opération, entre les différents maîtres d'ouvrage : la commune, le Sigeif, ERDF, le département, la communauté d'agglomération et les maîtres d'ouvrage privés, tels que les titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Au titre du programme d'enfouissement 2014, 47 opérations ont été lancées, dont cinq sont achevées et une d'ores et déjà soldée. Ces opérations totalisent 16,7 km de lignes aériennes multi-réseaux à enfouir, pour un investissement totalisant 10,35 millions d'euros TTC, dont 4,19 millions d'euros HT pour le réseau électrique de distribution publique et 4,53 millions d'euros HT pour les autres réseaux.

Enfin, la commission de suivi du cahier des charges, réunie en décembre 2014, a émis un avis favorable au projet de convention cadre pour la coordination des études et des travaux de

renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique. Cette convention devrait être conclue dès le début de l'année 2015. Elle fait suite à la volonté d'ERDF et du Sigeif de retenir, lorsque les travaux se situent à l'intersection de leurs emprises respectives, une tranchée unique réalisée par l'entreprise titulaire du marché conclu par le Sigeif. Elle organisera également les relations nécessaires aux études et aux travaux de génie civil, aux travaux de construction des ouvrages ainsi que les responsabilités respectives des deux maîtres d'ouvrage.

Développement et qualité de l'éclairage public

Prendre une part active dans le développement des installations d'éclairage public est une des missions du Sigeif en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

Pour l'année 2014, le Syndicat a alloué 1725782 euros (contre 1941338 euros en 2013 et 1527883 euros en 2012) à 56 communes sur 63, somme qui correspond à 17,78% du montant hors taxes des travaux mandatés en 2012 (environ 9,7 millions d'euros hors taxes contre 10,9 millions pour l'exercice précédent).

Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes décident de recourir, pour leurs programmes de rénovation, à un tiers, par le biais d'un partenariat public-privé (PPP), en confiant la construction et l'exploitation de leurs infrastructures. Dans le cadre de la loi du 17 février 2009, le Sigeif a obtenu que ces collectivités puissent continuer à bénéficier de la part de la redevance d'investissement « R2 » qu'elles auraient perçue normalement pour des travaux identiques sur le réseau d'éclairage public, effectués sous maîtrise d'ouvrage publique.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT, programme prévisionnel 2014

	Maîtrise d'ouvrage commune	Maîtrise d'ouvrage Sigeif	Total
Nombre d'opérations	3	56	59
Nombre de communes	1	32	33
Investissement (€ HT)	117 000	4 070 000	4 187 000
Participation ERDF (€) *	46 800	1 868 650	1 915 450
Redevance investissement R2 (€) (43,8%)	30 748	964 191	994 939
Participation des communes (€)	39 452	1 237 159	1 276 611
Total (€)	117 000	4 070 000	4 187 000
Longueur des lignes aériennes déposées (m)	530	16 003	16 658
Longueur des canalisations construites (m)	530	14 583	15 113
Coût moyen enfouissement (€/m déposé)	221	254	251

Télécommunications et très haut débit, vers de nouvelles conventions d'appuis communs et de coordination

Enfouissement coordonné des réseaux

Depuis le 30 janvier 2012, un nouvel accord entre la FNCCR, l'AMF et Orange fixe le socle des négociations à mener localement lorsqu'il est fait recours, pour les travaux d'enfouissement, à l'article L.2224-35 du CGCT.

Comme l'ont souhaité la plupart de ses communes adhérentes à la compétence électricité, le Sigeif s'est engagé à les représenter et à négocier avec l'opérateur historique la déclinaison sur le plan local de cette convention nationale. L'accord recherché sera mis en œuvre par le Syndicat lors de ses opérations coordonnées pour lesquelles il aura reçu pouvoir de la commune. Force est de constater les difficultés, à mettre à l'actif de l'opérateur, générées par une volonté de maintenir les versions antérieures des conventions d'enfouissement, celles-ci lui étant plus favorables. À l'occasion de différentes rencontres, le Sigeif a également rappelé les difficultés récurrentes (études, réception du génie civil, interventions pour le câblage...) rencontrées lors des opérations d'enfouissement de réseaux aériens. Des propositions d'amélioration de la coordination des interventions respectives sont attendues du groupe de travail Sigeif-Orange.

Quel financement?

En cas d'enfouissement de réseaux aériens et en présence d'appuis communs, tout opérateur de communications électroniques doit procéder au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne, en utilisant la partie de la tranchée aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat.

L'opérateur prend à sa charge les coûts afférents, ainsi qu'une participation de 20 %, au financement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques (arrêté du 2 décembre 2008). L'article L.2224-35 du CGCT invite les parties, collectivité territoriale et opérateur, à établir une convention dans laquelle seront fixées les modalités de réalisation, d'occupation de l'ouvrage partagé, ainsi que les responsabilités, le régime de propriété et la participation financière de chacun. L'accord du 30 janvier 2012 entre la FNCCR, l'AMF et Orange, qui définit un modèle de convention par régime de propriété, peine à être appliqué,

compte tenu de la volonté de l'opérateur de maintenir les versions antérieures des conventions d'enfouissement de réseaux aériens, celles-ci lui étant plus favorables.

Convention avec Débitex Télécom pour le déploiement de la fibre optique

En vue d'accélérer le déploiement de la fibre optique, le Code des postes et des communications électroniques, article L.45-9, invite les opérateurs à utiliser comme appuis communs les supports des réseaux électriques de distribution publique. Une convention doit pour cela être signée entre les parties prenantes, dont le concessionnaire, ERDF. Le Comité d'administration du Sigeif, lors de la séance du 3 novembre 2014, a ainsi validé l'établissement d'une convention avec l'opérateur Débitex Télécom, pour lui permettre le déploiement de son réseau de fibre optique sur ses supports de réseau électrique, sous réserve qu'il n'y ait aucune atteinte au bon fonctionnement du service public concédé. Le territoire concerné est celui des communes d'Aulnay-sous-Bois, Gagny, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand, Le Raincy, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours et Villepinte. Cette convention devrait être signée dans le courant du premier semestre 2015. Sollicité également par Orange, le Sigeif a engagé des échanges avec cet opérateur, dans la perspective d'un accord sur le contenu d'une convention idoine applicable à l'ensemble des communes adhérentes du Syndicat.



Syncom : pour suivre en temps réel les travaux sur le domaine public

Créée en 1993, à l'initiative conjointe du Sigeif, du Sedif et du Sipperec, l'association Syncom a vocation à aider les collectivités d'Île-de-France à mieux gérer les chantiers sur leur territoire. La présidence, tournante, est, depuis septembre 2014, assurée par Bernard Gahnassia, adjoint au maire de Puteaux et vice-président du Sipperec. Grâce à l'outil informatique de Syncom, les collectivités adhérentes peuvent suivre en temps réel les travaux sur le domaine public. Il permet notamment aux communes et communautés d'agglomération d'accéder aux informations fournies par les concessionnaires, complétées par celles relatives aux déclarations de projet de travaux (DT) et

aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

En 2014, un peu plus de trente mille informations relatives aux chantiers ont été communiquées aux collectivités à travers son site Internet. Ces informations proviennent des délégataires (ERDF, GrDF et Vedif, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux (Sedif, Sigeif et Sipperec) membres de l'association, ainsi que de Protys, dans le cadre d'un partenariat avec Syncom.

Sur cette même période, soixante-dix-neuf communes ont bénéficié des services de l'association, au travers d'une adhésion directe ou de l'adhésion de leur communauté d'agglomération (Argenteuil-Bezons, Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Val de Bièvre et Les Portes de l'Essonne).

Tél. 01 44 13 92 44.
contact@syncom.fr
www.syncom.fr

La plaquette de présentation de Syncom est disponible sur le site Internet de l'association.

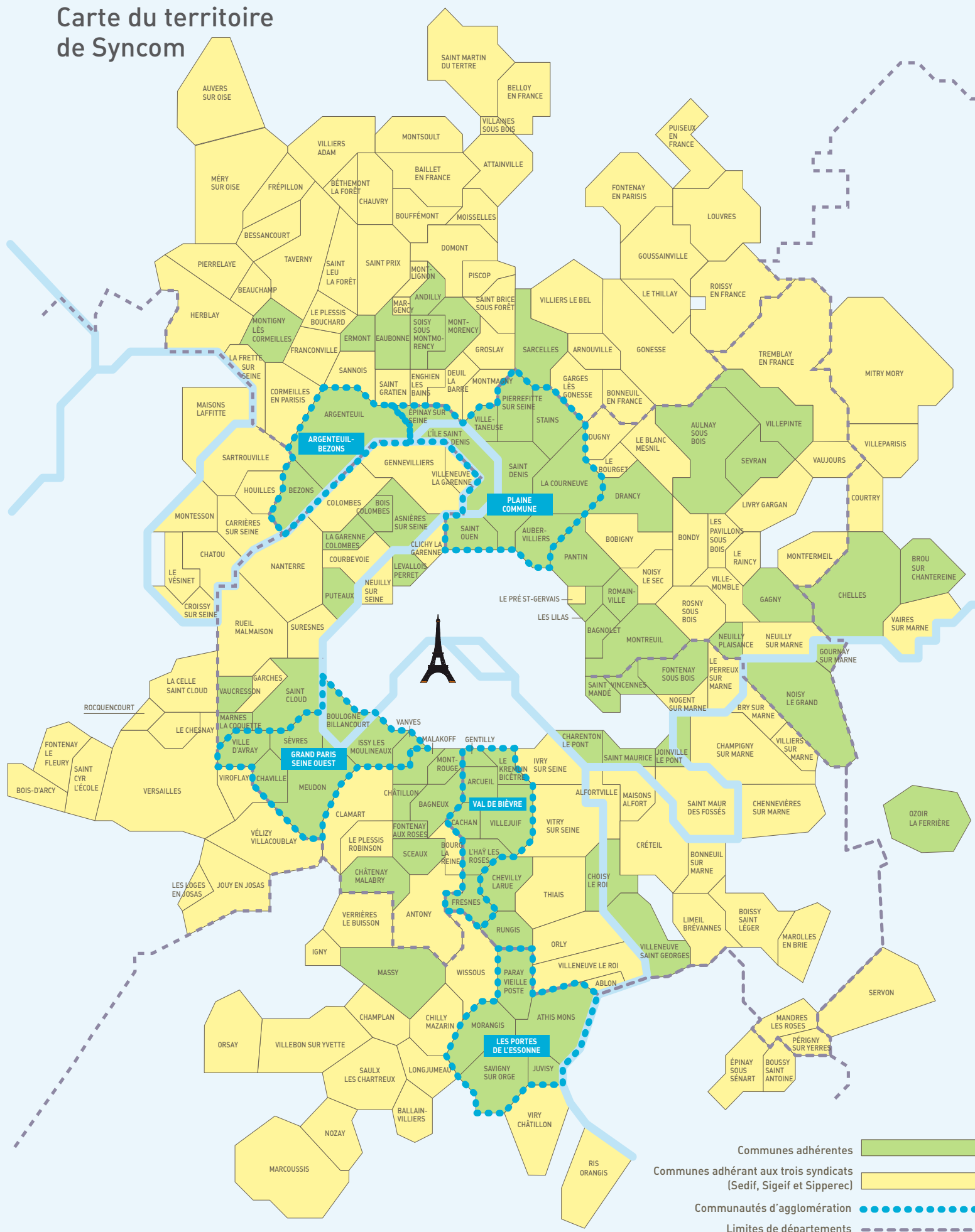


Ci-dessous : liste des chantiers et visualisation de leur position sur la cartographie de Syncom.

N°	Intervenant	Projet	DT	DICT	Statut	Date
1	EDF	Travaux de maintenance	15/03/2014	15/03/2014	En cours	15/03/2014
2	GrDF	Travaux de maintenance	16/03/2014	16/03/2014	En cours	16/03/2014
3	Vedif	Travaux de maintenance	17/03/2014	17/03/2014	En cours	17/03/2014
4	Protys	Travaux de maintenance	18/03/2014	18/03/2014	En cours	18/03/2014
5	Sedif	Travaux de maintenance	19/03/2014	19/03/2014	En cours	19/03/2014
6	Sigeif	Travaux de maintenance	20/03/2014	20/03/2014	En cours	20/03/2014
7	Sipperec	Travaux de maintenance	21/03/2014	21/03/2014	En cours	21/03/2014
8	Argenteuil-Bezons	Travaux de maintenance	22/03/2014	22/03/2014	En cours	22/03/2014
9	Grand Paris Seine Ouest	Travaux de maintenance	23/03/2014	23/03/2014	En cours	23/03/2014
10	Plaine Commune	Travaux de maintenance	24/03/2014	24/03/2014	En cours	24/03/2014
11	Val de Bièvre	Travaux de maintenance	25/03/2014	25/03/2014	En cours	25/03/2014
12	Les Portes de l'Essonne	Travaux de maintenance	26/03/2014	26/03/2014	En cours	26/03/2014



Carte du territoire de Syncom



Communes adhérentes

Communes adhérent aux trois syndicats
(Sedif, Sigeif et Sipprec)

Communautés d'agglomération

Limites de départements



AIDER LES COMMUNES À AMÉLIORER LEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans un contexte de diminution des ressources, le Sigeif aide les communes à optimiser leur facture d'énergie, en mettant à leur disposition des outils adaptés à la connaissance du patrimoine, à la maîtrise de la consommation et à l'efficacité énergétique.

Accompagner la politique énergétique des communes

Le Sigeif accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, s'appuyant sur la force de l'intercommunalité. L'énergie se maîtrise là où elle se consomme : la commune – «brique élémentaire» du territoire – joue donc un rôle primordial et dispose, seule, de la capacité d'agir sur son patrimoine et son territoire.

■ MIEUX CONNAÎTRE SON PATRIMOINE

Pour être exemplaires en matière de sobriété (moins consommer) et d'efficacité énergétique (mieux consommer), les communes doivent connaître la consommation de leur patrimoine

bâti puis l'améliorer, en identifiant les différents postes de consommation, en les comparant à des référentiels existants et en définissant des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...).

■ ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES PROJETS

Une fois ces axes de progrès identifiés, les communes ont souvent besoin d'un accompagnement technique, pour mettre en œuvre leur programme d'actions d'efficacité énergétique. À ce titre, notamment pour les bâtiments et via les prestations du groupement de commandes, le Sigeif met à leur disposition des outils d'aide à la décision, au travers de diagnostics, d'études de faisabilité, de suivi de contrat de chaufferie, d'assistance à la construction de bâtiments neufs, etc.

■ EXPÉRIMENTER ET INNOVER

En utilisant notamment leur droit à l'expérimentation, les collectivités peuvent appliquer les meilleures techniques disponibles et anticiper les tendances futures. Dans un secteur de l'énergie en constante mutation, il est utile de tester des solutions nouvelles, qui pourront être transposées, demain, dans d'autres contextes et déployées sur le territoire, si elles s'avèrent concluantes.

■ FINANCER SES OPÉRATIONS

Néanmoins, les collectivités font face à des contextes budgétaires de plus en plus contraignants. Dans la mesure où les travaux d'efficacité énergétique présentent une rentabilité à plus ou moins long terme, les communes sont à la recherche constante de sources de financement complémentaires de leurs investissements à court terme, pour apporter un «plus» au projet, voire déclencher la décision même.

■ MONTER EN COMPÉTENCE ET VALORISER SON EXPÉRIENCE

Si l'efficacité énergétique est aujourd'hui reconnue comme une évidence, les économies d'énergie ne se voient pas physiquement. C'est pourquoi les élus, comme les techniciens ont besoin d'une sensibilisation régulière et actualisée dans le domaine de l'énergie, et, parfois, de formations dans des domaines techniques de plus en plus pointus.



Pour monter en compétence et s'inspirer des initiatives voisines, le Sigeif offre à ses adhérents un espace de partage pour échanger des expériences, valoriser ce qui fonctionne et attirer l'attention sur les points de vigilance, dans une logique d'amélioration continue de l'action publique.

PROMOUVOIR

Le Sigeif apporte un appui financier à la prise de décision (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l'acquisition (station GNV, vélos à assistance électrique pour le personnel communal et panneaux solaires thermiques). En 2014, le montant global de subvention attribué à ce titre s'est élevé à 21641 euros.

FOURNIR DES OUTILS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique mis en place par le Sigeif fournit une palette d'outils pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti, cible essentielle et prioritaire de l'efficacité énergétique.

Deux prestations distinctes d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont ainsi accessibles :

- **Le lot 1 «patrimoine bâti existant»** vise à réaliser un état des lieux complet et détermine la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.
- **Le lot 2 «projet neuf et rénovation lourde»** permet de s'assurer que la performance énergétique est prise en compte dès la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà.

Afin de mieux répondre aux attentes spécifiques des adhérents, de plus en plus nombreux, le Sigeif a adapté le cahier des charges pour le prochain marché (2014-2016).

Ce nouveau marché a pris effet le 4 novembre 2014. Le bureau d'études Inddigo a été retenu pour le lot 1 et H3C-Énergies pour le lot 2.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2014, les membres ont bénéficié du marché 2012-2014. Les prestations réalisées par H3C-Énergies ont suscité un vif intérêt. Le chiffre d'affaires des deux lots «efficacité énergétique» réunis a ainsi atteint plus de 2,8 millions d'euros entre 2012 et 2014.

Lors du renouvellement du marché lancé à l'été 2014, les prestations ont notamment été enrichies d'une assistance à la préparation d'un contrat de performance énergétique (CPE) ou encore du suivi annuel de l'exploitation des chaufferies. Les membres bénéficient ainsi jusqu'à l'été 2016, prolongeable un an, de prestations de qualité, à un prix compétitif, en passant par une procédure d'achat simple et rapide à bons de commande (voir tableau page 84).

Valoriser les CEE

UN PARTENARIAT AVEC EDF QUI S'ACHÈVE

En 2011, le Sigeif a lancé son dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à destination de ses communes adhérentes, via un partenariat avec EDF, retenu après appel à candidature des obligés.

Ce dispositif a été prolongé jusqu'en février 2015, en attendant les nouvelles conditions à définir par l'État pour la troisième période nationale.

Ce protocole a permis aux 76 communes partenaires de bénéficier d'un accompagnement privilégié sur leurs opérations, intégrant la prise en charge administrative de leurs dossiers de CEE et la valorisation attractive et sécurisée de ces derniers.

Sur ce dernier point, le prix unitaire de valorisation des CEE a été défini selon une formule croissante, liée au volume de CEE généré par l'ensemble des signataires.

Au terme de la troisième année (soit en février 2014), le prix a été arrêté en fonction du volume de certificats réalisés à cette date et cumulé depuis l'entrée en vigueur du protocole.

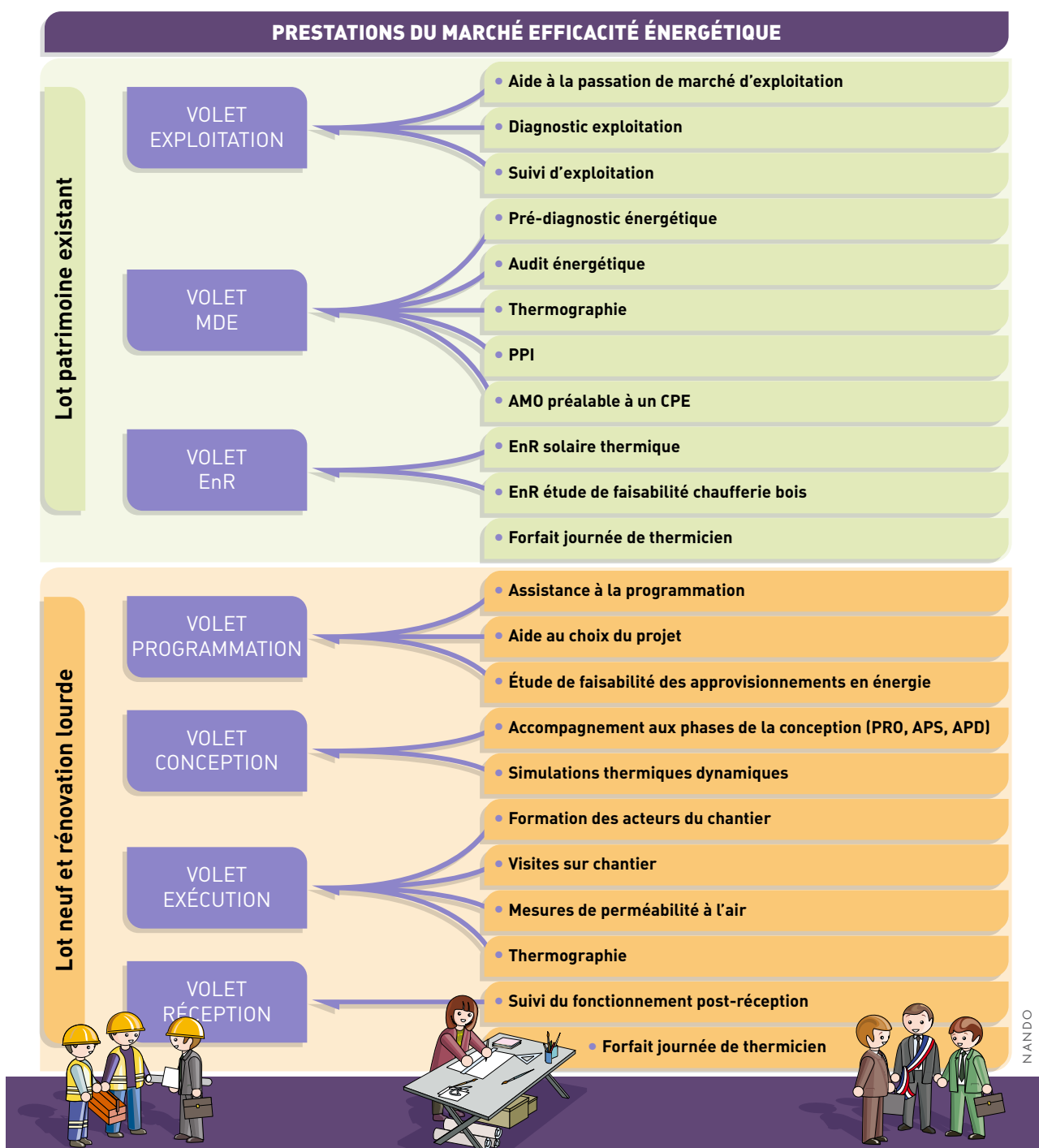
Trois nouvelles commissions

Le Sigeif a créé trois nouvelles commissions de travail pour aider les communes à s'inscrire dans la transition énergétique. Ces commissions succèdent à la précédente commission «énergie environnement» en élargissant son champ d'action. Une commission sera dédiée aux **« transports, déplacements et nouvelles mobilités »**, pour suivre notamment le développement de stations de compression mutualisées de gaz naturel véhicules (GNV). Une deuxième, consacrée aux **« énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique »**, s'attachera plus particulièrement aux certificats d'économie d'énergie (pour lesquels le Sigeif et le Sipperec travaillent désormais de concert), aux prestations d'efficacité énergétique, au conseil en énergie partagé, au développement du biogaz... Enfin, une troisième commission aura pour mission de suivre les questions liées à la **« maîtrise de la demande en énergie et à la précarité énergétique »**, comme les opérations d'amélioration de la performance énergétique des logements.

Ces instances ont vocation à formuler des propositions pour accompagner les communes ou leur proposer des opérations innovantes favorables à la transition énergétique. Parmi les premiers sujets figurent le projet de déploiement de stations GNV en Île-de-France, auquel participent la Ville de Paris, le groupe La Poste, GrDF et le conseil régional d'Île-de-France, ou encore le mécanisme du tiers financement, qui permet de financer des opérations de réhabilitation, dans des situations de précarité.

PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

du groupement de commandes du sigeif (marchés 2014-2016)



Une compensation financière a été versée aux communes ayant suscité des certificats durant la première et la deuxième année du partenariat, afin de garantir le même prix unitaire à l'ensemble des communes, quelle que soit la date de dépôt de leurs certificats.

Au total, près de 828 000 € de CEE versés aux collectivités participantes

En 2014, troisième année de mise en œuvre de ce partenariat, les certificats validés ont été rémunérés en deux fois, en février et en septembre. 55 035 MWh cumac de certificats ont ainsi été valorisés cette année grâce à un important travail d'accompagnement des référents EDF et des agents du Syndicat.

Une plaquette de présentation du dispositif a été élaborée et mise à la disposition de l'ensemble des collectivités signataires, en juin 2014.

Le succès du dispositif du Syndicat s'est manifesté par la rétribution de plus de 828 000 euros par EDF aux collectivités participantes, sur la durée du partenariat.

Assurer une veille technologique

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. L'objectif est d'acquérir une expertise neutre et indépendante, au travers de tests concrets, puis de diffuser le retour d'expérience auprès des communes.

Dans cet esprit, en 2013-2014, le Sigeif et GrDF ont souhaité expérimenter en commun l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) gaz à absorption au niveau d'une crèche de la ville de Tremblay-en-France, en finançant l'équipement et son instrumentation sur deux ans. 20124 euros ont ainsi été attribués par le Sigeif à la commune.

La PAC gaz à absorption permet de valoriser le maximum de sources de chaleur de ses composants et, ainsi, d'obtenir des baisses significatives de consommation d'énergie primaire, au minimum 30 % (voir page 87).

Une autre expérimentation a été lancée, en 2014, en partenariat avec le Crigen, la direction recherche de GDF Suez, pour l'installation d'une pile à combustible. Il s'agit du pilote

français d'un projet européen nommé Ene.field, qui vise à terme à installer plus de mille piles à combustibles en Europe chez des particuliers ou dans de petits bâtiments tertiaires. En France, une trentaine de sites devraient être équipés.

Après appel à candidatures lancé par le Sigeif sur son territoire, et appuyé par l'expertise du Crigen, le site de la maternelle Henri Wallon, à Pierrefitte-sur-Seine, a été retenu. Une pile à combustible de 5 kW électriques et 7,5 kW thermiques de puissance y sera installée.

Financée par le Crigen, elle équipera, courant 2015, le site retenu pour produire à la fois de l'électricité et du chauffage sur place à partir de gaz naturel.

CEE : une nouvelle convention Sigeif-Sipperec pour 2015

2014 a également marqué la préparation de la troisième période nationale des CEE. EDF n'ayant pas souhaité renouveler le dispositif 2011-2014 avec le Sigeif – et l'État ayant relevé le seuil de dépôt pour les éligibles de 20 GWh cumac à 50 –, le Sigeif et le Sipperec se sont rapprochés pour établir un dispositif commun de valorisation des CEE. Ce dispositif permettrait en effet de faire converger l'intérêt des collectivités adhérentes (meilleure visibilité pour les bénéficiaires). Adopté par le Comité d'administration de décembre 2014, sur la base du modèle de regroupement des CEE préexistant au Sipperec, le nouveau dispositif Sigeif-Sipperec sera opérationnel dès janvier 2015, pour trois ans, au bénéfice de tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, tout particulièrement les collectivités adhérentes au Sigeif et/ou au Sipperec.

Fonctionnant sur le principe du dépôt en propre, sur le compte Emmy du Sipperec, choisi pour l'occasion, au nom du dispositif Sigeif-Sipperec, les dossiers de CEE seront constitués avec l'aide d'un bureau d'études prestataire, le cabinet Inventage. Ce dernier sera en relation avec les bénéficiaires, en particulier via une plateforme web dédiée au suivi des opérations.

À chaque fois que le regroupement d'opérations valorisables de plusieurs collectivités aura atteint 50 GWh cumac, le dossier sera déposé puis vendu au plus offrant, d'un commun accord entre le Sigeif et le Sipperec.

Les collectivités concernées récupéreront 80 % de la valorisation financière, le solde couvrant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Dans tous les cas, il s'agira pour les bénéficiaires de déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique afin de rassembler de la façon la plus efficace les pièces justificatives et de sécuriser ainsi la valorisation de leurs CEE.

Le conseil en énergie partagé (CEP) pour les communes de moins de dix mille habitants

Issu d'un dispositif national proposé par l'Ademe, le conseil en énergie partagé permet à de petites communes (dont la population n'excède pas dix mille habitants) de se doter des compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

Mutualisé entre plusieurs communes géographiquement proches, le CEP leur permet

de mettre en place une politique énergétique maîtrisée sur l'ensemble du patrimoine communal.

Retenu en 2013, dans le cadre d'un appel à projet de l'Ademe régionale, le Sigeif offre la possibilité à vingt-deux communes de moins de dix mille habitants du département du Val-d'Oise d'être accompagnées gratuitement, dans le cadre du CEP.

Sur l'année qui vient de s'écouler, neuf communes ont délibéré afin de bénéficier de cet accompagnement technique sur l'ensemble de leurs projets énergétiques. Des missions de suivi des consommations et dépenses énergétiques des

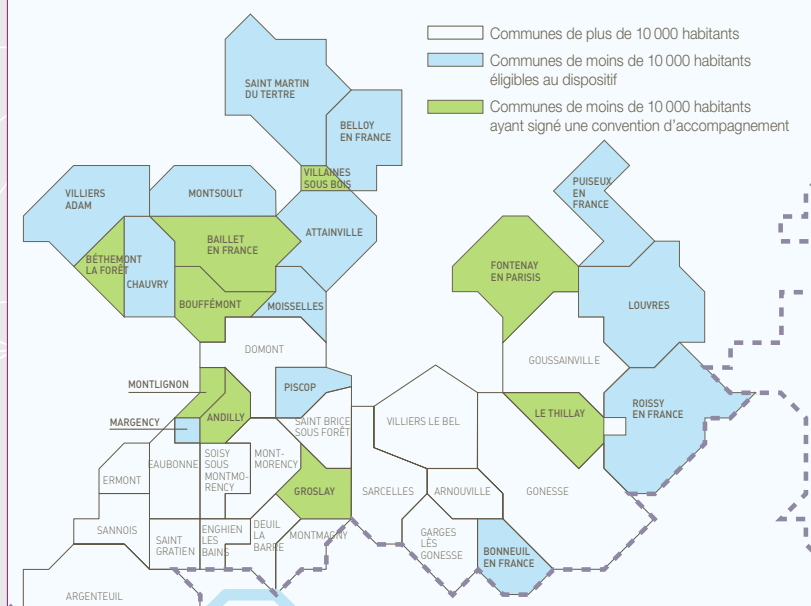
communes sont régulièrement menées. En outre, une réunion d'information a été organisée en mai. Cette rencontre a été l'occasion pour les décideurs de ces petites communes d'échanger et de faire part de leurs retours d'expérience sur différents projets énergétiques.

Suite à la réalisation de leur bilan énergie patrimonial, deux communes ont bénéficié d'une campagne d'enregistrement des températures des bâtiments au cours de la saison de chauffe. Ciblée sur les bâtiments les plus énergivores, cette opération a permis de réajuster, voire de mettre en place, les régulations des systèmes de chauffage. Ces communes peuvent ainsi attendre une économie annuelle de l'ordre de 10 % sur leurs prochaines factures de chauffage.

Cet accompagnement « sur mesure » des petites communes val-d'oiseiennes se révèle particulièrement prometteur. Les actions d'économies d'énergie, simples et sans investissement spécifique, préconisées par le CEP ont permis une réduction de la consommation de 5 à 10 %, dès la première année, pour les communes qui sont allées au bout de la démarche.

LES VINGT-DEUX COMMUNES DU VAL-D'OISE

concernées par le dispositif du CEP Sigeif/Ademe



Du biométhane dans le réseau de la Brie

C'est une première en Île-de-France : depuis fin août 2013, du biométhane est injecté directement dans le réseau de distribution. Entièrement renouvelable, ce gaz est produit dans la ferme d'Arcy, à Chaumes-en-Brie (77). Les exploitants y collectent à la fois des déchets agricoles (tonte de pelouse, fumier produit par leurs quelque 500 bovins...) et des biodéchets issus de l'industrie agroalimentaire. Il est prévu de produire environ un million de mètres cubes de gaz par an, ce qui représente l'équivalent chauffage de 1600 logements en bâtiments basse consommation. Outre le gaz, la méthanisation permet de collecter du « digestat », qui pourra ensuite être épandu dans les champs. La conception et la création du site se sont étalées sur cinq ans.

Jusqu'à 75 % de biogaz en 2050

Plusieurs centaines de projets similaires sont à l'étude en France, le développement de la filière du biométhane étant vivement encouragé par les pouvoirs publics. D'ici 2050, il pourrait représenter jusqu'aux trois quarts des énergies circulant dans le réseau de gaz naturel francilien. Le biogaz peut également être utilisé à des fins industrielles ou pour circuler, notamment dans les flottes des collectivités (bennes à ordures ménagères, bus GNV), mais aussi celles des particuliers. Doté de propriétés similaires à celles du méthane, le biogaz contribue à l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

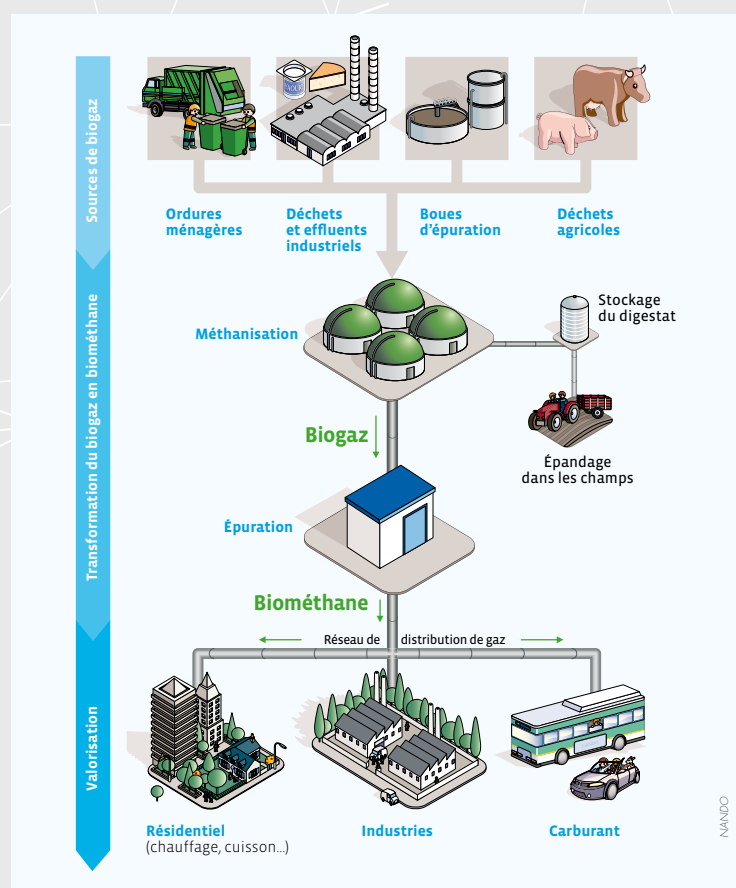
50 % d'économie grâce à une pompe à chaleur gaz (PAC)

Suite à un appel à candidatures lancé début 2013 auprès des communes membres du Syndicat, le Sigeif et GrDF avaient retenu le site de la crèche Anne Franck, à Tremblay-en-France (93), pour expérimenter une PAC gaz à absorption. Couplée à une chaudière à condensation, elle doit valoriser au mieux les sources de chaleur disponibles. Après une mise en place à l'automne 2013, pour la saison de chauffe 2013-2014, l'intérêt de la technologie a été évalué en mesurant les performances de la PAC.

Les résultats de la première saison de chauffe ont été recueillis en 2014 :

- La PAC gaz couvre 80 % des besoins de chauffage en fonctionnant en priorité, la chaudière à condensation prenant le relais ensuite.
 - Le rendement moyen de la PAC est de 123 % PCI, pour une température départ eau chaude moyenne de 50 °C.
 - La facture de gaz naturel a diminué de 50 % sur la période de chauffe 2013-2014 par rapport à l'ancienne chaudière gaz de 180 kW.
- L'instrumentation de l'installation sera prolongée pour une deuxième saison de chauffe afin de confirmer ces résultats encourageants.

LA VALORISATION DES DÉCHETS EN BIOMÉTHANE





ACHETER LE GAZ AUX MEILLEURES CONDITIONS

Créé en 2004 à la faveur de la libéralisation des marchés de l'énergie pour les collectivités, le groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique, coordonné par le Sigeif au bénéfice des collectivités et établissements publics franciliens, fête ses dix ans, couronnés par le succès de ses deux dernières consultations conduites pour le compte de six cents acheteurs.

Les appels d'offres 2014-2016

■ HUIT CONTRATS DE GAZ ATTRIBUÉS EN DEUX CONSULTATIONS

En mars 2014, le Sigeif a renouvelé les contrats de fourniture de gaz attribués en 2012. Durant ce même mois de mars, était votée la loi Consommation par laquelle la France, en conformité avec les directives européennes, a programmé la suppression des contrats de fourniture de gaz encore aux tarifs réglementés. La loi a fixé deux échéances principales : fin 2014 pour les sites consommant plus de 200 MWh/an, fin 2015 pour ceux consommant plus de 30 MWh/an. Ce dernier seuil concerne la quasi-totalité du patrimoine des acheteurs publics.

Pour aider les acheteurs qui n'avaient pu formaliser à temps leur adhésion au groupement de commandes, et compte tenu de la proximité de l'échéance, le Sigeif a relancé en juillet une seconde consultation.

La première vague a rassemblé 445 acheteurs, totalisant une consommation annuelle de 2,4 TWh pour plus de 5000 points de livraison. Direct Énergie a remporté le marché des petits sites de consommation. GDF Suez a été attributaire de deux contrats (chaufferies des bailleurs sociaux et établissements de santé).

Enfin, l'alimentation des plus gros sites du groupement a été confiée à Antargaz, en trois lots différents : communes et intercommunalités, chaufferies des bâtiments départementaux, des lycées et collèges franciliens et, enfin, le Centre de soins hospitaliers de Nanterre.

Le second appel d'offres a concerné 155 nouveaux adhérents, parmi lesquels la région Eau de Paris, la Fémis, les univer-

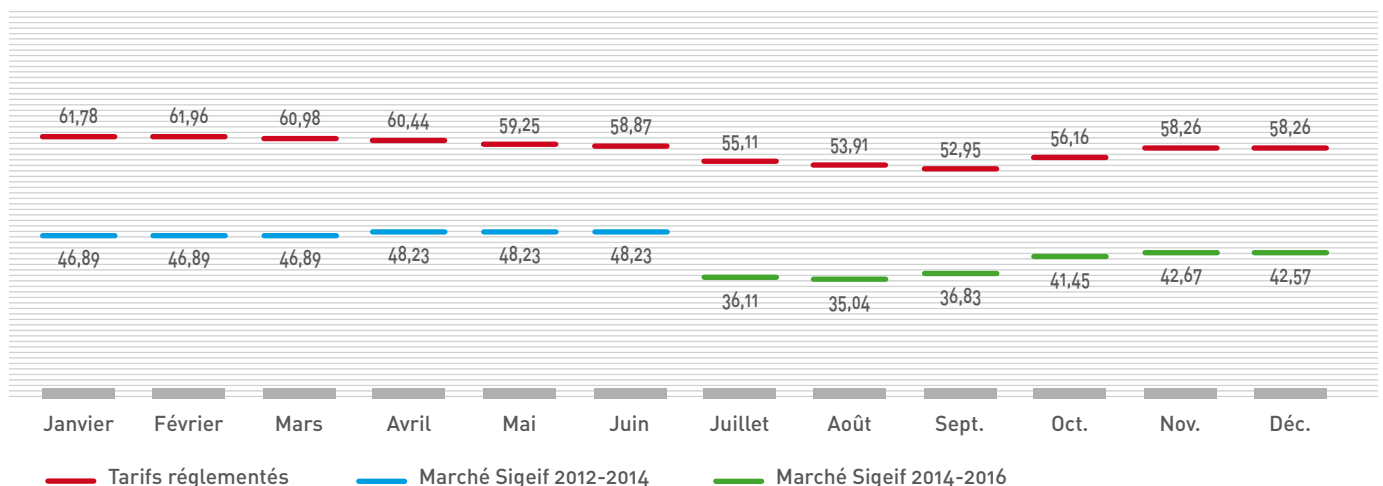
sités d'Orsay Paris Sud, Cergy-Pontoise et Évry Val d'Essonne, le centre hospitalier Sud Francilien ainsi que des opérateurs privés comme des bailleurs, les centres de formation et d'apprentissage de la région Île-de-France ou encore la FNCCR. Les trois lots ont été attribués au fournisseur ENI.

■ UNE ÉCONOMIE DE PRÈS DE 40 MILLIONS D'EUROS PAR AN

Ces deux consultations couvrent la période de fourniture s'étendant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016. Elles ont à chaque fois suscité la réponse d'une dizaine des plus grands fournisseurs actifs sur le marché des clients publics, et ont généré des gains de plus de 20 % en moyenne par rapport aux tarifs réglementés, représentant pour l'ensemble des membres une économie de près de 40 millions d'euros par an sur leurs factures.

EXEMPLE D'ÉCART DE PRIX POUR LE LOT DES COMMUNES ENTRE LES MARCHÉS DU SIGEIF ET LES TARIFS RÉGLEMENTÉS

(en euros HT + TVA/MWh)



■ DISPARITION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

Ces consultations se sont inscrites en parfaite conformité avec la loi Consommation, nouvelle étape du processus d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Ainsi, la communauté des 600 acheteurs rassemblés dans le groupement de commandes du Sigeif remplira les obligations légales résultant de la suppression pour les professionnels des tarifs réglementés de l'énergie. Fédérant des acheteurs publics, les appels d'offres du Sigeif ont, en outre, permis une optimisation administrative de très grande ampleur, en regroupant les besoins et en les unifiant, dans une procédure unique.

■ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les membres de groupement bénéficient par ailleurs de toute une gamme de services d'efficacité énergétique dont les marchés ont été renouvelés en 2014 (lire page 83).

Le lot concernant le patrimoine existant (exploitation, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables) a été attribué au bureau d'études Inddigo.

Le lot consacré au patrimoine neuf ou en réhabilitation lourde (assistance à maîtrise d'ouvrage sur chaque phase du projet) a été remporté par H3C-Énergie (déjà titulaire du précédent marché). Des missions de suivi d'exploitation des chaufferies et des études préalables pour préparer un contrat de performance énergétique ont été ajoutées au cahier des charges de ce marché afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les adhérents.

Ces services permettent de bénéficier d'une expertise au meilleur prix sur l'efficacité énergétique. Associés aux économies sur la facture de gaz, ils inscrivent l'action du Sigeif et de ses adhérents au cœur de la feuille de route de la transition énergétique.

Groupement de commandes : un kit pour les nouveaux adhérents

Si l'adhésion au groupement peut intervenir à tout moment, les règles de la commande publique (évaluation préalable des besoins) conduisent à ne pas modifier la composition d'un groupement après le lancement de l'appel d'offres, date à laquelle tous les membres doivent donc avoir valablement adhéré.

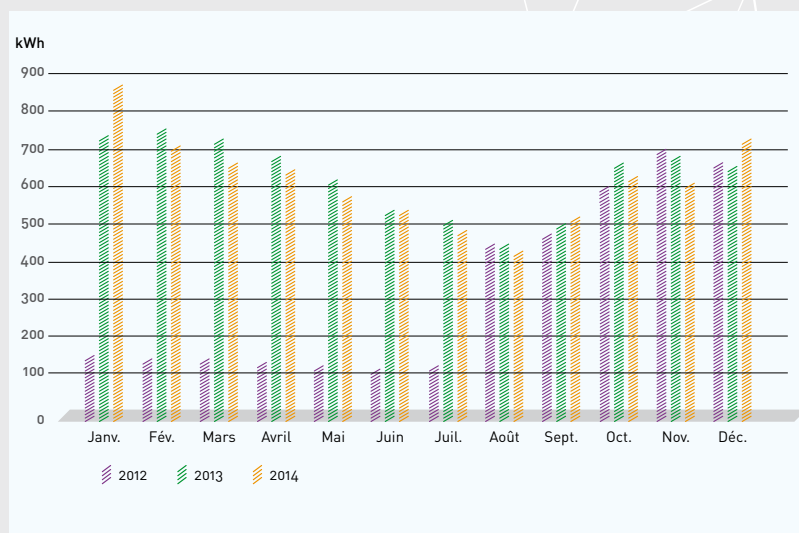
Un nouvel acheteur peut donc rejoindre le groupement, mais sans pouvoir bénéficier des marchés déjà en cours. C'est une des raisons pour lesquelles la durée des marchés du Sigeif est limitée à deux ou trois ans. Dans l'intervalle, le Sigeif met cependant à la disposition de tout nouveau membre un modèle de cahier des charges. Ainsi, l'acheteur peut souscrire une offre adaptée à sa situation individuelle, en attendant la consultation suivante.

Suivre les consommations de gaz et d'électricité avec Calypteo

Les membres du groupement de commandes du Sigeif bénéficient gratuitement d'un logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations appelé Calypteo. Ce service permet, notamment, un suivi global technique et financier des sites, avec des bilans mensuels et annuels. Il est aujourd'hui proposé, en partenariat avec le Sipperec – à l'origine de l'outil de suivi pour les consommations d'électricité –, aux membres adhérents des deux groupements de commandes coordonnés par le Sigeif, pour le gaz, et par le Sipperec, pour l'électricité.

L'outil, consultable sur Internet, est alimenté par chaque fournisseur d'énergie attributaire de lot (actuellement GDF Suez – devenue Engie –, Direct Énergie, Antargaz et ENI) pour le gaz, et Direct Énergie pour l'électricité.

EXEMPLE DE SUIVI sur trois ans de la consommation d'énergie du patrimoine d'une commune adhérente du Sigeif



Un partenariat Sigeif/GrDF pour un meilleur pilotage des installations thermiques des membres du groupement

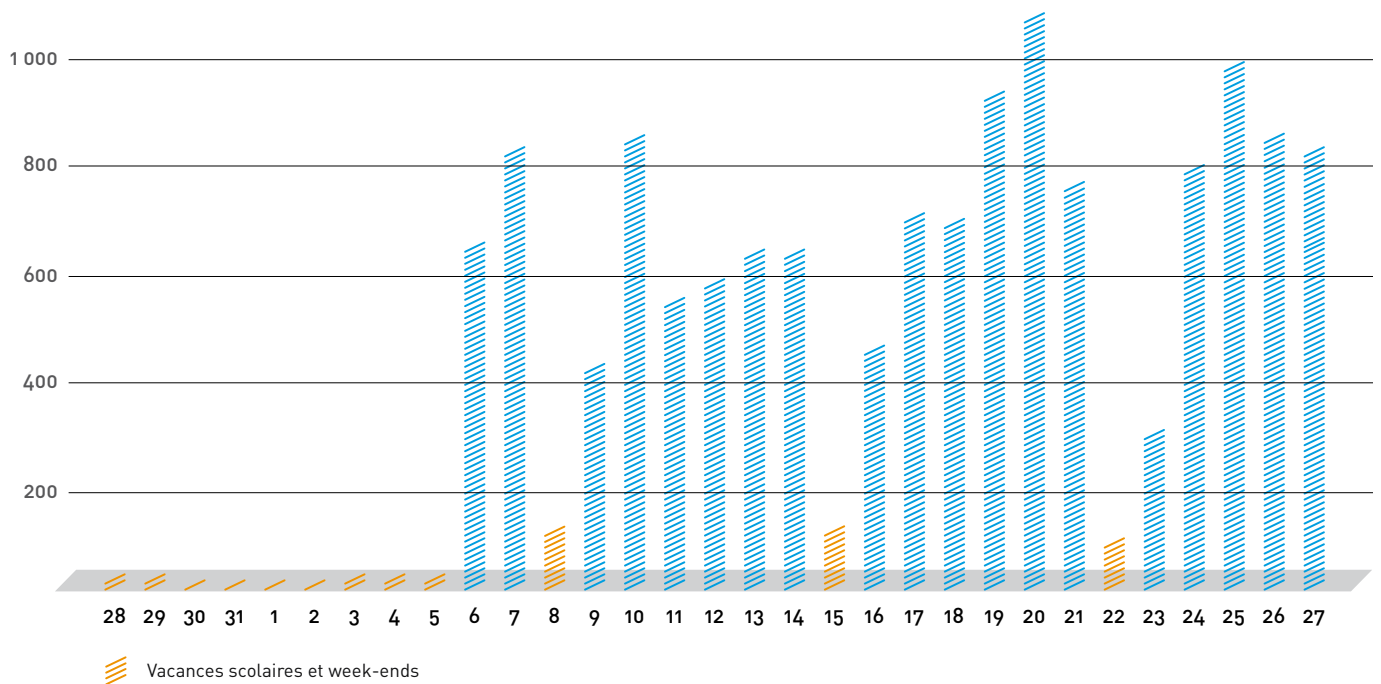
Depuis la mise en place récente d'un système de télérelève sur les compteurs des gros clients, GrDF dispose de consommations journalières pour les sites consommant annuellement plus de 300 MWh. Dans le cadre d'un partenariat avec GrDF, le Sigeif a mis en

place, de façon expérimentale et totalement inédite, un service permettant aux membres du groupement de commandes gaz de recevoir mensuellement, par courrier électronique, les données de leurs consommations issues des relevés journaliers.

Les adhérents du groupement pourront ainsi assurer le pilotage précis des installations : suivi des consignes de chauffage, contrôle du fonctionnement de l'installation, comparaison des consommations par famille de bâtiments, etc.

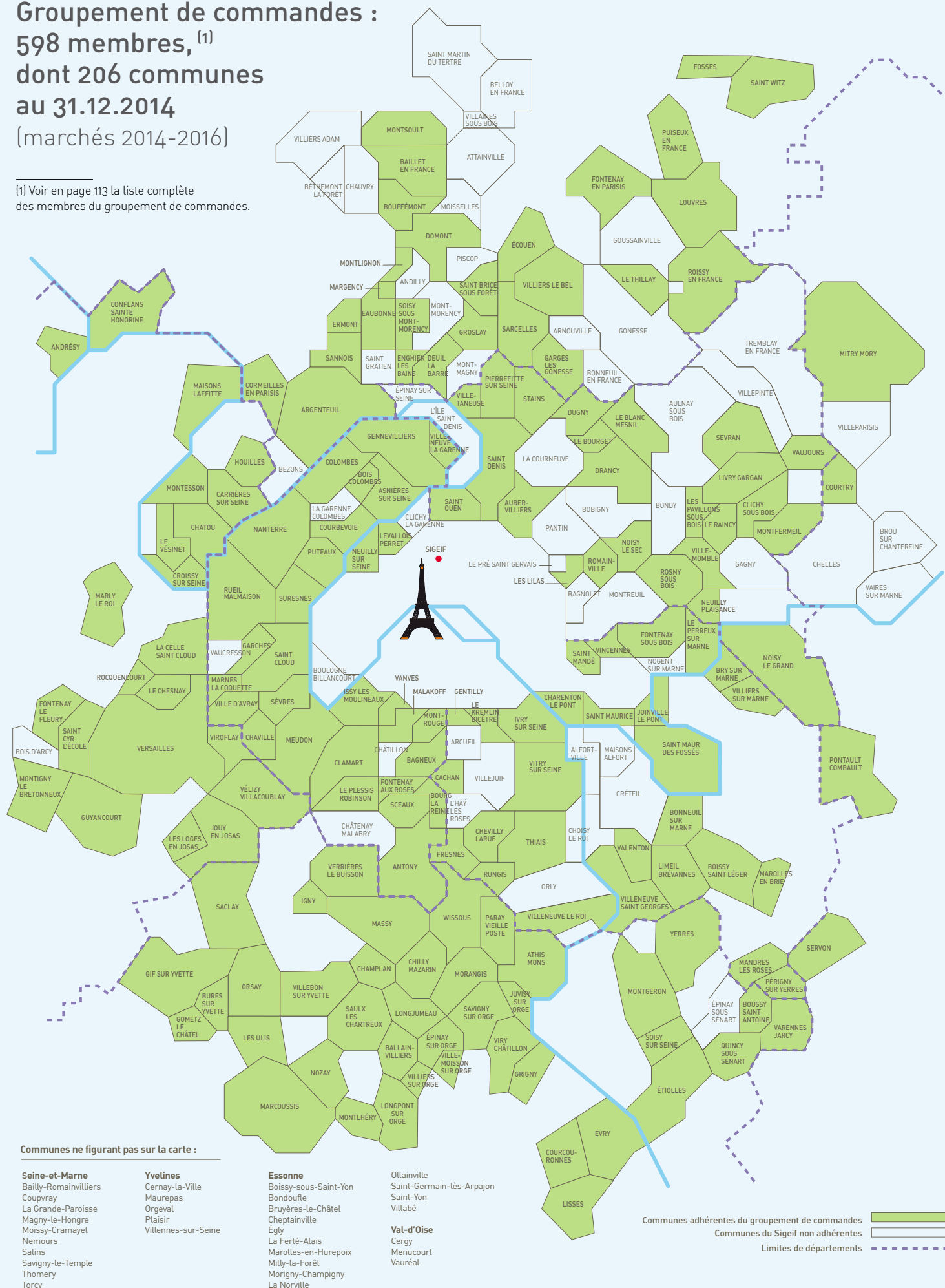
EXEMPLE DE PILOTAGE D'UNE CHAUFFERIE :

baisse des consommations pendant les vacances scolaires et les week-ends.



Groupement de commandes : 598 membres,⁽¹⁾ dont 206 communes au 31.12.2014 (marchés 2014-2016)

(1) Voir en page 113 la liste complète
des membres du groupement de commandes.





COMMUNIQUER POUR UN MEILLEUR SERVICE

Afin d'aider les élus à appréhender les enjeux du monde de l'énergie, le Sigeif leur propose des supports d'information variés et organise à leur intention des réunions d'information thématiques, au plus près de leurs préoccupations.

Le devoir d'informer

Dans un paysage énergétique où l'information circule en temps réel, chacun doit disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de l'importance des enjeux d'aujourd'hui.

Le Sigeif fournit aux communes les données et les informations pour les aider à s'adapter aux changements et appréhender, dans les meilleures conditions, les mutations en cours ou à venir.

À cet effet, le Syndicat s'appuie sur plusieurs supports, dont le présent rapport d'activité. Leur continuité dans le temps garantit la permanence et la valeur de l'information délivrée.

Véritable « courroie de transmission », le rôle du Syndicat revêt deux aspects :

- Se faire l'écho des requêtes communales auprès des autorités nationales et communautaires.

- Restituer, à partir de ses éléments fondateurs, le nouveau paysage énergétique qui s'est dessiné.

Il s'agit également, pour le Sigeif, de répondre aux attentes et aux interrogations des communes, d'offrir, en particulier à leurs élus, les éléments nécessaires à la bonne compréhension de leur environnement, de plus en plus complexe.

■ LA LETTRE D'INFORMATION « RÉSEAUX ÉNERGIE »

Parmi les sujets abordés par « Réseaux Énergie » en 2014 : la transition énergétique, la fin des tarifs réglementés, le groupement de commandes du Sigeif, la nouvelle tarification de l'électricité...

■ LE SITE WWW.SIGEIF.FR

Le site Internet www.sigeif.fr présente des informations sur l'actualité du Sigeif et sur le monde de l'énergie.

L'espace adhérents est réservé aux délégués et aux services des communes adhérentes, qui y accèdent avec un identifiant et un mot de passe. Ils peuvent consulter l'agenda ou télécharger les dossiers du Comité d'administration, les éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public ainsi que le montant des versements par le Sigeif aux communes adhérentes à la compétence électricité de la TCFE.

Le site permet, en outre, de télécharger l'intégralité des résultats des appels d'offres et les pièces des marchés du groupement de commandes de gaz et de services d'efficacité énergétique. Sans oublier le dossier d'adhésion aux différents dispositifs des CEE, notamment celui que le Sigeif et le Sipperec proposeront, à compter de début 2015, dans le cadre d'un partenariat commun.

Le Syndicat met également à la disposition de chaque commune les plans des réseaux de gaz et d'électricité.



Ci-dessus, quelques exemples des publications du Sigeif en 2014 : rapport d'activité 2013, rapports de contrôle des concessions de gaz et d'électricité, et la une de « Réseaux Énergie » hors série spécial mandature 2008-2014.



Le site www.sigeif.fr permet aux communes adhérentes d'accéder aux informations les concernant.

■ L'INFORMATION DES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GAZ NATUREL ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement à sa mission principale de coordonnateur, pour laquelle il a été mandaté par les membres du groupement de commandes, et portant sur la passation des marchés de gaz naturel et d'efficacité énergétique, le Sigeif assure une mission d'information.

Ce rôle est essentiel dans un domaine relativement complexe et nouveau pour les élus et personnels des collectivités.

Il se traduit, notamment, par la diffusion d'une lettre spécifiquement destinée aux membres du groupement de commandes, ainsi que par l'organisation de réunions d'information, s'ordonnant autour de l'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier. Une session se déroule ainsi systématiquement avant le lancement de l'appel d'offres. Une autre suit l'attribution des marchés afin d'en présenter les titulaires aux membres du groupement.

Par ailleurs, le Sigeif est l'interlocuteur naturel de ces derniers pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser sur l'exécution des marchés attribués.

L'espace adhérents du site Internet du Sigeif permet, par ailleurs, aux membres du groupement d'accéder aux pièces de marché et aux tableaux actualisés des prix de la fourniture de gaz.



RéseauxEnergie n° 90.

Sensibiliser les élus et le grand public

■ LES JOURNÉES THÉMATIQUES D'INFORMATION

Le Sigeif organise des journées spécifiques d'information destinées aux élus de ses communes adhérentes. Ces rendez-vous très appréciés portent sur un thème précis, retenu en fonction de l'actualité et de l'intérêt particulier qu'il présente pour des acteurs soucieux de la bonne gestion du service public du gaz et de l'électricité. La dernière de ces journées, le 28 novembre 2013, avait pour thème «La France face à la transition énergétique».

■ AIDER LES COLLECTIVITÉS À SE PRÉPARER À LA FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

À la faveur des nombreuses journées d'information organisées partout en France en prévision de la suppression des tarifs réglementés de l'énergie, le Sigeif a été très souvent sollicité, en 2014, pour son expertise dans le domaine de la mise en concurrence des fournisseurs : forum annuel de la revue «Europ'Énergie» réunissant fournisseurs et acheteurs d'énergie, groupe de travail Amorce sur l'ouverture des marchés de l'énergie, journée d'actualité de l'Inset de Montpellier sur l'achat public d'énergie, etc. Le Sigeif a, par ailleurs, apporté son concours au service des achats de l'État, dans le cadre de la rédaction d'un guide sur l'achat public d'énergie que diffusera l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP), rattaché au ministère de l'Économie. Il a également activement participé au «kit» établi par la FNCCR afin d'aider les syndicats d'énergie à mettre en place des appels d'offres groupés de gaz naturel.

ANNEXES

_ Membres du Comité d'administration des collectivités adhérentes du Sigeif au 31 décembre 2014

Délégué
Suppléant

Alfortville
Richard Ananian Thierry Ollivier
Andilly
François Lazzarini Jean Bruxer
Antony
Christian Hézode Maryse Lemmet
Arcueil
Christiane Ransay Marielle Frosini
Argenteuil
Mickaël Camilleri Philippe Pierre
Arnouville
Alain Durand Bruno Valente
Asnières-sur-Seine
Josiane Fischer Thierry-Michel Isoard
Attainville
Yves Lhermitte Alain Gontier
Aubervilliers
Jean-François Monino Kilani Kamala
Aulnay-sous-Bois
Fouad El Kouradi Daouda Sanogo
Bagneux
Nouraqa Balutch Ludovic Fresse
Bagnole
Jimmy Parat Catherine Denis
Baillet-en-France
Cathy Gourdain Christiane Aknouche
Ballainvilliers
Gérard Cauté Marie-Claude Fargeot
Belloy-en-France
Jean-Marie Bontemps Aline Caron
Béthemont-la-Forêt
Gérard Wagentrutz Michel Monteiro
Le Blanc-Mesnil
Jean-Philippe Ranquet Thierry Meignen
Bobigny
Stéphane De Paoli Christian Bartholmé

Bois-d'Arcy
Jérémy Demassiet Laurent Braconnier De Oliveira
Bois-Colombes
Mireille Oustlant Sylvie Mariaud
Boissy-Saint-Léger
Nicolas Georges Evelyne Baumont
Bondy
Ali Zahi Boudjema El Kasmi
Bonneuil-en-France
Claude Bonnet Jean-Luc Herkat
Bonneuil-sur-Marne
Annie Marguerite Jean-Paul Enza
Bouffémont
Gilles Beltoin Joëlle Potier
Boulogne-Billancourt
Béatrice Belliard Anne-Charlotte Lorber
Bourg-la-Reine
Sébastien Van Pradelles Éric Beaufils
Le Bourget
Gérard Dilien Catherine Riou
Boussy-Saint-Antoine
Clovis Gratien Christine Cotte
Brou-sur-Chantereine
Antonio De Carvalho Marie-Hélène Gervais
Bry-sur-Marne
Emmanuel Gilles De La Londe Jean-Pierre Antonio
C.A. Les Portes de l'Essonne ⁽¹⁾
Henrique Pinto Nicole Barrault
Cachan
Joël Fraud Gilles Lancel
Carrières-sur-Seine
Jean-Pierre Valentin Michel Millot
La Celle-Saint-Cloud
Jean-Claude Teyssier Jacques Franquet
Champlan
Michel Egret Paul Da Silva
Charenton-le-Pont
André Roure Florence Meunier
Châtenay-Malabry
Jean-Louis Ghiglione Carl Segaud
Châtillon
Jean-Pierre Schostek Jackie Boulay
Chatou
Jean-Louis Boulègue Christian Faur
Chauvry
Jacques Delaune Sophie Coolsaet
Chaville
Jean-Jacques Guillet François-Marie Pailler

Chelles
Laurent Dilouya Jacques Philippon
Le Chesnay
Antoine Blanc Richard Delepierre
Cheville-Larue
Jean Garric Christian Hervy
Chilly-Mazarin
Dominique Blatanis Jean-Pierre Lesauvage
Choisy-le-Roi
Bernard Athéa Patrice Diguët
Clamart
Jean-Didier Berger Yves Serie
Clichy-la-Garenne
Régis Lang Reda Belhouchat
Colombes
Yves Pique Arnold Bauer
Courbevoie
Éric Cesari Pierre Laroche
La Courneuve
Michel Hoen Anthony Couteau-Russel
Courtry
Dominique Davion Dominique Civeyrac
Créteil
Jean-François Dufeu Alain Dukan
Croissy-sur-Seine
Thierry Bonnet Jean-Pierre Denise
Deuil-la-Barre
Jean-Luc Le Merlus Alain Chabanel
Domont
Fabrice Fleurat Charles Abehassera
Drancy
Farid Amari Michel Sebag
Dugny
Frédéric Nicolas Michel Clavel
Eaubonne
Claude Estrade Francis Thenot
Enghien-les-Bains
Xavier Caron Dominique Ricolfi-Bouville
Épinay-sous-Sénart
Patrick Tiessé Giovanni Salvaggio
Épinay-sur-Seine
Denis Redon Ramej Kassamaly
Ermont
René Herbez Dominique Neveu
Fontenay-aux-Roses
Emmanuel Chambon Jules Ngalle-Eboa
Fontenay-en-Parisis
Jack Auzannet Jean-Yves Trottier

Fontenay-le-Fleury
Alain Sanson Didier Caron
Fontenay-sous-Bois
Philippe Cornelis Yoann Rispal
Fresnes
Marie Chavanon Régis Oberhauser
Gagny
Guillaume Fournier Michel Toutou
Garches
Béatrice Bodin Jean-Jacques Boulanger
La Garenne-Colombes
Philippe Juvén Jean-François Dransart
Garges-lès-Gonesse
Pierre Galland Mohammed Ayari
Gennevilliers
Laurence Lenoir Olivier Meriot
Gentilly
Fatah Aggouné Sébastien Le Roux
Gonesse
Marc Anicet Abdelmajid Abchar
Goussainville
Anita Mandigou Sonia Yembou
Grosley
Yann Alexandre Guy Dumont
L'Haÿ-les-Roses
Vincent Jeanbrun Daniel Aubert
igny
Richard Turpin Vincent Dardare
Île-Saint-Denis
Pascal Akoun Pierre Vacant
Issy-les-Moulineaux
Marie-Auguste Gouzel Arthur Khandjian
Ivry-sur-Seine
Stéphane Prat Bozena Wojciechowski
Joinville-le-Pont
Jean-Jacques Gressier Jean-Marie Platet
Jouy-en-Josas
Jean-Jacques Lorriot Jean-Louis Realé
Le Kremlin-Bicêtre
Bernard Chappellier Vincent Rousseau
Levallois-Perret
Sophie Deschiens Frédéric Robert
Les Lilas
Christophe Paquis Jean Deslandes
Limeil-Brévannes
Gilles Dauvergne Ambroise Toin
Livry-Gargan
Mérim Ben Naser Jolly Donni Miloti

Longjumeau Jacques Lepeltier Stéphane Delagneau	Neuilly-sur-Seine Eric Schindler Emilie Quintin	Saint-Brice-sous-Forêt Roger Gagne Jean-Pierre Yalcin	Vanves Bernard Gauducheau Françoise Djian
Louvres Nathalie Prieur Liliane Bouy	Nogent-sur-Marne Jean-Jacques Pasternak Déborah Munzer	Saint-Cloud Hervé Soulie Abdel-Ilah Azmi	Vaucresson Henri De Nonneville Catherine Bloch
Maisons-Alfort Michel Herbillon Stéphane Chaulieu	Noisy-le-Grand Emmanuel Constant Michel Rizzo	Saint-Cyr-l'École Jean-Paul Brame Isidro Dantas	Vaujours Dominique Bailly Michel Ringressi
Maisons-Laffitte Claude Kopelianskis Philippe Liégeois	Noisy-le-Sec Marie-Rose Harenger Bernard Girault	Saint-Denis Michel Ribay Hakim Rebiha	Vélizy-Villacoublay Michel Lerouge Bernard Gaulupeau
Malakoff Frédéric Sacconet Michelle Betous	Nozay Christian Fournes Denis Toulhier	Saint-Gratien Claude Briquet Gilles Pallier	Verrières-Le-Buisson Caroline Foucault Jean-Louis Delort
Mandres-les-Roses Philippe Fischer Philippe Boyadjian	Orly Geneviève Bonnisseau Stéphanie Barré	Saint-Mandé Jean Boggio Dominique Tinel	Versailles Hubert Ulrich François Lambert
Marcoussis Olivier Thomas Serge Pipard	Orsay Pierre Chazan Marie-Pierre Digard	Saint-Martin-du-Tertre Pierre Regnault Louisa Dos Santos Peres	Le Vésinet Maurice Elkael Abel Vintraud
Margency Michel Piot Michelle Milcent	Pantin David Amsterdamer Bruno Clerembeau	Saint-Maur-des-Fossés Philippe Cipriano Germain Roesch	Villaines-sous-Bois Philippe Dupé Nicolas Langlassé
Marnes-la-Coquette Emmanuel Feltesse Jacques D'Allemagne	Les Pavillons-sous-Bois Serge Carbonnelle Thérèse Houet	Saint-Maurice Nelly D'Haene Benoît Woessmer	Ville-d'Avray Pierre Chevalier Michel Delibes
Marolles-en-Brie Joël Villaca Alexandre Riche	Périgny-sur-Yerres Jean-François Jacq Daniel Perrau	Saint-Ouen William Delannoy Idir Abid	Villebon-sur-Yvette Jacques Fantou Monique Bert
Massy Claudie Deiana Henri Lecigne	Le Perreux-sur-Marne Jean Cuvillier Eric Couture	Sannois Gilles Leiterer Claude Williot	Villejuif Joseph Mostacci Alain Lipietz
Meudon Antoine Dupin Christophe Scheuer	Pierrefitte-sur-Seine Dominique Carre David Chaulet	Sarcelles Jean-Pierre Passe-Coutrin Antoine Espiasse	Villemomble Patrice Calmejane Eric Mallet
Mitry-Mory Guy Daragon Vincent Bot	Piscop Dominique Tintillier Elias Sempere	Saulx-les-Chartreux Laurence Auffret-Deme Pascal Franceschi	Villeneuve-la-Garenne Pascal Mottais Frédéric Braun
Moisselles Annie Clemot Guy Chemama	Le Plessis-Robinson Bernard Foisy Elisabeth Dubois	Sceaux Jean-Pierre Riotton Philippe Tastes	Villeparisis Claude Sicre de Fontbrune Pascal Brochard
Montesson Jean-Yves Galet Nicole Bristol	Le Pré-Saint-Gervais Saïd Sadaoui Jean-Luc Decobert	Servon Fabrice Piocelle-Cornillion Joëlle Claverie	Villepinte Claude Mariot Stéphane Baron
Montfermeil Ali Aissaoui Malgorzata Dudek	Puiseux-en-France Bernard Besançon Alain Sortais	Sevran Jean-Pierre Laborde Dominique Meriguet	Villetaneuse Eric Auvray Frédéric Malonga
Montlignon Jacques Dilly Pierre Lambert	Puteaux Joëlle Ceccaldi Robert Bernasconi	Sèvres Jean-Pierre Fortin Bruno Haas	Villiers-Adam Daniel Langer Jean-Frédéric Dutech
Montmagny Mireille Benattar Bernard Massot	Le Raincy Bernard Cacace Noëlle Sulpis	Soisy-sous-Montmorency François About Michel Verna	Villiers-le-Bel Daniel Auguste Maurice Maquin
Montmorency Pierre Guiraudet Philippe Borderie	Rocquencourt Claude Bobet Franck Lafaurie	Stains Philippe Le Naour Jean-Claude De Souza	Vincennes Pierre Lebeau Éric Bensoussan
Montreuil Franck Boissier Pierre Montier	Roissy-en-France Patrick Lepeuve Bernard Vermeulen	Suresnes Christiane Baudat Amirouche Laidi	Viroflay Jean-Michel Issakidis Jane-Marie Hermann
Montrouge Pascal Hureau Jean-Yves Verzeele	Romainville Marie-Jeanne Calsat Marcel Trasi	Thiais Pierre Segura Alain Grindel	Vitry-sur-Seine Rémi Chicot Carla Martins
Montsoult Geneviève Raisin Régis Foucault	Rosny-sous-Bois Menahd Ouchenir Geneviève Rullon	Le Thillay Vincent Mathurina Chantal Tesson	Wissous Régis Champ Jorge Oliveira Da Costa
Nanterre Michel Hieu Ghislaine Quilin	Rueil-Malmaison Philippe Langlois d'Estantot Jean-Pierre Didrit	Tremblay-en-France Gabriella Thomy Solenne Guillaume	
Neuilly-Plaisance Serge Vallée Gérard Benaïche	Rungis Patrick Leroy Philippe Benhaïem	Vaires-sur-Marne Jean-Paul Bourre Gilles Picart	

(1) La communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne représente la commune de Morangis au sein du Comité d'administration du Sigeif.

Recueil des actes administratifs,

du 1^{er} janvier

au 31 décembre 2014

Affaires générales

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 10 FÉVRIER 2014

- Frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.
- Frais de représentation du président et du directeur général.
- Budget primitif de l'exercice 2014.
- Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant sur l'exercice 2012.
- Convention de prestations de service Sigeif/Syncom.
- Protocole d'accord Sigeif/ville de Gagny/établissement public Débitex/Débitex Télécom d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique d'électricité.

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2014

- Suppression de la commission « Énergie-environnement » et institution de trois commissions spécialisées.
- Institution d'un groupe de travail « Métropole du Grand Paris ».

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2014

- Indemnités de déplacement des membres du Comité d'administration.
- Règlement intérieur du Comité d'administration.
- Compte administratif de l'exercice 2013.

- Compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par le receveur du Syndicat.
- Reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Fixation du coefficient multiplicateur.
- Enfouissement des réseaux. Convention particulière 2015-2017 Sigeif/ERDF.
- Nouvel acte constitutif du groupement de commandes de gaz naturel, fournitures et services d'efficacité énergétique.
- Convention de partenariat entre le Sigeif et le Sipperec portant sur des projets communs en matière de maîtrise de l'énergie.
- Expérimentation et développement de stations mutualisées de compression pour véhicules GNV.
- Convention de partenariat tripartite (Sigeif/GDF Suez/collectivité lauréate) portant sur l'expérimentation d'une pile à combustible, dans le cadre du projet européen Ene.field.
- Attribution d'une subvention à l'AFG Île-de-France Normandie.
- Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Versailles, rue du Refuge.
- Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Saint-Ouen, rue de Clichy.

■ BUREAU SYNDICAL DU 10 SEPTEMBRE 2014

- Convention de partenariat entre le Sigeif, la Ville de Paris, GrDF, le Groupe La Poste et la région Île-de-France pour l'expérimentation et le développement de nouveaux véhicules urbains au GNV.

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2014

- Substitution de la communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » à la commune de Morangis.
- Versement aux communes adhérentes à la compétence électricité de la redevance R2 2014.
- Budget supplémentaire de l'exercice 2014.
- Convention de partenariat entre le Sigeif et GrDF pour la mise à disposition de données de consommation.
- Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Saint-Maur-des-Fossés, pont du Petit Parc.
- Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Cachan, rue Camille-Desmoulins.
- Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la coopération internationale entre le Siaap, le Sedif, le Sigeif, le Sipperec et le Syctom.
- Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, ERDF, Débitex Établissement public et Débitex Télécom.

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2014

- Orientations budgétaires pour l'exercice 2015.
- Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2012.
- Convention de partenariat pour la réalisation d'études relatives à la construction de stations d'avitaillement GNV ou biogaz.
- Dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) Sigeif/Sipperec pour la troisième période 2015-2017.

Gestion du personnel

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 10 FÉVRIER 2014

- Frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels le Syndicat adhère.
- Transformation de poste : autorisation de pourvoir un emploi permanent par un agent contractuel.

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2014

- Prime d'intéressement à la performance collective.
- Transformation de postes : autorisation de pourvoir des emplois permanents par des agents contractuels.

Élections

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2014

- Élection du président du Syndicat.
- Élection des vice-présidents du Syndicat.
- Délégations au Bureau syndical.
- Délégations au président.
- Indemnités de fonction du président et des vice-présidents.
- Indemnités de conseil du trésorier du Syndicat.
- Élection des membres de la commission d'appel d'offres.
- Élection des membres de la commission consultative des services publics locaux pour le gaz et l'électricité.
- Élection des membres de la commission de coopération décentralisée.
- Élection des membres de la commission de suivi du cahier des charges gaz.
- Élection des membres de la commission de suivi du cahier des charges électricité.
- Élection des membres au sein de l'association Syncom.
- Élection des membres au Comité national d'action sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales.

- Élection d'un représentant à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital de la SEM Énergies Positif.

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2014

- Élection des membres de la commission « Transports, déplacements et nouvelles mobilités ».
- Élection des membres de la commission « Énergies renouvelables et efficacité énergétique ».
- Élection des membres de la commission « Maîtrise de la demande d'énergie et précarité énergétique ».
- Élection des membres du groupe de travail « Métropole du Grand Paris ».

■ COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2014

- Élection d'un membre de la commission consultative des services publics locaux pour la distribution du gaz et de l'électricité.
- Élection d'un membre de la commission « Maîtrise de la demande d'énergie et précarité énergétique ».
- Élection d'un membre de la commission de suivi du cahier des charges gaz.

Tous les documents administratifs
sont téléchargeables dans l'espace
adhérents du site Internet du Sigeif :
www.sigeif.fr

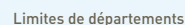
Évolution de la consommation entre 2013 et 2014

0 %

0 % à - 9 %

- 9 % à - 22 %

104 / Sigeif



Électricité

Longueur des réseaux et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)									
	Population au 31.12.2014	Longueur des réseaux (en m)		2014			2013		
		2014	2013	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
SEINE-ET-MARNE									
Brou-sur-Chantereine	4 449	23 376	23 761	1 935	10,8	1,3	1 951	11,9	1,3
Chelles	53 709	340 880	340 231	24 435	198,0	24,8	24 293	218,7	28,8
Courtry	6 466	54 848	55 016	2 511	20,8	2,1	2 488	23,6	2,3
Mitry-Mory***	7 884	129 743	129 235	3 591	122,8	40,0	3 485	132,7	40,8
Servon	3 177	53 505	53 265	1 373	16,7	1,1	1 366	18,3	1,2
Vaires-sur-Marne	13 452	70 043	69 624	6 091	40,5	3,1	5 926	45,4	3,5
Villeparisis	25 751	139 815	139 895	11 727	91,5	6,9	11 649	103,2	9,3
Total	114 888	812 210	811 028	51 663	501,1	79,3	51 158	553,8	87,1
YVELINES									
Bois-d'Arcy	14 020	80 323	78 749	6 650	72,4	9,7	6 440	79,4	12,7
Carrières-sur-Seine	15 268	112 384	112 509	6 940	50,2	5,3	6 968	57,9	4,8
La Celle-Saint-Cloud	21 619	127 889	127 689	10 011	53,9	5,4	9 942	57,6	5,1
Chatou	31 117	178 740	178 140	15 187	101,2	11,0	15 217	117,9	17,9
Le Chesnay	29 688	126 067	125 836	16 061	133,3	11,9	15 999	146,6	11,1
Croissy-sur-Seine	10 460	79 058	79 792	4 939	65,6	30,1	4 882	70,5	31,7
Fontenay-le-Fleury	12 975	60 319	60 172	6 821	32,1	2,2	6 787	34,9	1,5
Jouy-en-Josas	8 432	71 918	71 841	3 319	59,4	4,2	3 317	62,9	3,2
Maisons-Laffitte	23 664	145 987	144 773	12 995	83,6	9,7	12 905	95,3	12,5
Montesson	15 568	108 604	108 535	6 828	70,4	18,1	6 746	76,1	17,5
Rocquencourt	3 292	31 433	31 424	1 809	14,7	0,9	1 817	17,1	0,7
Saint-Cyr-l'École	18 190	114 155	111 214	9 352	91,5	31,3	9 248	97,6	32,5
Vélizy-Villacoublay	21 372	174 268	170 852	11 134	348,8	114,4	10 819	374,7	139,6
Versailles	87 530	442 558	442 300	48 528	353,7	42,1	48 402	382,6	39,4
Le Vésinet	16 431	125 638	125 372	8 293	62,2	6,0	8 301	67,7	5,2
Viroflay	16 002	74 562	74 277	8 184	47,9	3,5	8 206	56,6	4,4
Total	345 628	2 053 902	2 043 474	177 051	1 641,0	305,9	175 996	1 795,6	339,8
HAUTS-DE-SEINE									
Ballainvilliers	3 952	54 545	54 324	1 865	23,9	1,7	1 770	26,4	2,5
Champlan	2 709	48 907	48 907	1 324	32,8	1,8	1 316	34,2	2,0
Épinay-sous-Sénart	12 518	61 103	61 076	4 839	26,0	3,9	4 832	28,0	4,0
Longjumeau	21 965	124 497	124 457	10 489	86,2	11,9	10 464	92,6	11,4
Marcoussis	8 178	104 915	104 817	3 624	73,8	27,3	3 561	86,9	16,1
Massy	44 310	324 345	324 374	23 877	284,4	52,5	23 538	318,0	68,6
Morangis	12 606	110 726	109 828	6 073	78,2	7,9	5 916	85,4	8,4
Nozay	4 833	41 234	40 999	2 009	15,7	1,0	1 998	18,1	1,6
Orsay	16 206	147 146	146 708	8 375	132,4	54,9	8 271	152,3	69,6
Saulx-les-Chartreux	5 184	52 046	50 947	2 418	26,9	1,1	2 390	31,7	2,8
Verrières-le-Buisson	16 110	116 672	116 715	7 355	66,7	3,2	7 348	78,1	7,4
Villebon-sur-Yvette	10 063	120 995	121 444	5 434	93,3	9,0	5 401	103,9	12,1
Wissous	6 755	79 838	79 842	3 833	77,4	-1,8	3 814	83,3	-0,8
Total	165 389	1 386 969	1 384 439	81 515	1 017,8	174,3	80 619	1 139,0	205,6

ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2014	Longueur des réseaux (en m)		2014			2013		
		2014	2013	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
HAUTS-DE-SEINE									
Chaville	19 594	83 361	83 082	10 514	58,6	5,1	10 327	63,2	4,3
Garches	18 174	108 937	104 677	9 730	66,2	6,4	9 697	81,5	16,0
Marnes-la-Coquette	1 669	19 705	19 845	791	11,2	1,5	786	11,8	1,2
Meudon	45 877	229 779	229 350	23 937	181,2	18,3	23 854	194,9	17,9
Rueil-Malmaison	81 110	479 897	472 102	40 485	441,3	63,5	40 401	471,2	42,4
Saint-Cloud	30 028	172 791	172 498	16 473	167,3	39,5	16 372	181,4	38,3
Sèvres	24 029	109 348	109 205	11 854	91,5	12,7	11 740	102,6	13,4
Vaucresson	8 939	73 161	72 721	4 535	34,6	2,2	4 533	37,3	2,4
Ville-d'Avray	11 256	51 009	51 042	6 057	32,5	5,4	6 096	35,1	5,2
Total	240 676	1 327 989	1 314 522	124 376	1 084,5	154,7	123 806	1 178,9	141,3
SEINE-SAINT-DENIS									
Aulnay-sous-Bois	82 572	417 132	412 723	33 069	316,5	59,3	32 703	326,1	63,8
Le Blanc-Mesnil	52 556	239 482	238 585	22 090	174,4	15,2	21 900	181,9	20,2
Gagny	39 440	178 868	177 640	17 658	93,7	9,5	17 545	104,5	12,2
Livry-Gargan	42 970	206 891	206 495	20 619	129,1	14,9	20 439	143,5	17,1
Montfermeil	26 271	138 640	137 395	10 009	77,1	10,3	9 907	84,6	10,1
Neuilly-Plaisance	20 951	131 534	131 546	10 097	70,3	7,5	9 942	78,4	8,2
Noisy-le-Grand	63 171	392 119	390 474	30 174	371,6	68,3	29 936	476,5	127,2
Le Raincy	14 353	75 803	75 757	8 024	51,3	5,5	8 011	57,4	6,7
Sevran	49 807	205 721	204 554	19 010	121,7	21,7	18 905	131,0	20,8
Tremblay-en-France	34 337	350 255	341 219	15 265	236,5	36,7	15 144	235,5	37,8
Vaujours	7 000	49 378	48 906	3 169	77,7	58,1	3 156	80,8	60,6
Villepinte	36 099	226 605	225 877	13 625	166,1	42,9	13 454	185,2	44,6
Total	469 527	2 612 428	2 591 170	202 809	1 886,1	349,9	201 042	2 085,4	429,3
VAL-DE-MARNE									
Boissy-Saint-Léger	16 695	86 883	86 683	7 248	57,8	12,0	7 190	66,0	14,6
Limeil-Brévannes	21 339	142 574	140 933	10 789	84,8	11,6	10 686	91,4	12,8
Mandres-les-Roses	4 454	50 318	50 376	1 986	22,1	3,1	1 959	25,3	3,6
Marolles-en-Brie	4 997	58 992	59 095	1 989	31,0	2,0	1 981	36,3	2,5
Périgny-sur-Yerres	2 511	29 348	29 604	1 094	11,9	0,7	1 089	13,0	0,8
Total	49 996	368 116	366 691	23 106	207,6	29,3	22 905	232,0	34,3
VAL-D'OISE									
Margency	2 944	17 731	17 670	1 315	9,4	0,9	1 313	11,1	1,4
Total	2 944	17 731	17 670	1 315	9,4	0,9	1 313	11,1	1,4
Total général	1 389 048	8 579 344	8 528 994	661 835	6 347,5	1 094	656 839	6 995,7	1 238,7

* Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients : les clients BT et les clients HTA (industriels) d'ERDF et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché, c'est-à-dire les clients qui ont quitté les tarifs réglementés.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

Gaz

Longueur des réseaux et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
	Population au 31.12.2014	Longueur des réseaux (en m)		2014		2013	
		2014	2013	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
SEINE-ET-MARNE							
Brou-sur-Chantereine	4 449	10 313	10 317	885	23,7	900	30,4
Chelles	53 709	146 018	145 926	12 962	242,4	13 056	324,4
Courtry	6 466	18 212	18 208	1 029	20,2	1 030	26,1
Mitry-Mory	19 310	71 170	70 832	5 017	150,7	4 995	185,6
Servon	3 177	18 610	18 596	696	17,7	697	22,4
Vaires-sur-Marne	13 452	33 602	33 611	3 267	63,7	3 223	81,8
Villeparisis	25 751	58 239	58 221	4 897	94,0	4 913	117,5
Total	126 314	356 164	355 711	28 753	612,3	28 814	788,1
YVELINES							
Bois-d'Arcy	14 020	36 458	36 294	3 431	77,0	3 388	97,8
Carrières-sur-Seine	15 268	32 934	33 094	3 376	54,7	3 381	67,5
La Celle-Saint-Cloud	21 619	59 119	59 122	5 163	125,7	5 222	165,4
Chatou	31 117	67 655	67 485	7 020	144,1	7 095	181,0
Le Chesnay	29 688	48 494	48 157	6 632	108,7	6 777	143,5
Croissy-sur-Seine	10 460	33 363	33 357	2 463	71,9	2 442	84,8
Fontenay-le-Fleury	12 975	23 686	23 701	2 880	82,0	2 946	110,0
Jouy-en-Josas	8 432	22 916	22 916	1 380	64,0	1 385	80,0
Maisons-Laffitte	23 664	66 224	65 931	5 460	138,0	5 548	177,9
Montesson	15 568	41 230	41 280	3 309	69,6	3 310	89,1
Rocquencourt	3 292	8 703	7 605	379	25,5	397	30,7
Saint-Cyr-l'École	18 190	38 887	38 496	4 011	89,1	4 044	113,3
Vélizy-Villacoublay	21 372	48 084	47 212	4 638	79,6	4 853	101,8
Versailles	87 530	154 490	154 937	21 248	504,4	21 686	625,1
Le Vésinet	16 431	67 038	67 113	4 121	116,0	4 144	147,5
Viroflay	16 002	35 703	35 737	4 293	93,8	4 354	115,9
Total	345 628	784 984	782 437	79 804	1 844,0	80 972	2 331,3
ESSONNE							
Ballainvilliers	3 952	17 974	17 921	884	24,7	877	30,2
Boussy-Saint-Antoine	6 551	18 935	18 804	1 549	45,3	1 578	53,2
Champlan	2 709	13 874	13 874	555	32,6	554	42,7
Chilly-Mazarin	19 397	41 198	41 152	3 670	137,0	3 657	176,0
Épinay-sous-Sénart	12 518	20 227	19 745	3 286	42,2	3 319	58,5
Igny	11 101	35 385	35 385	2 547	53,4	2 558	66,7
Longjumeau	21 965	46 921	47 229	5 140	121,3	5 176	150,6
Marcoussis	8 178	29 155	29 040	1 391	58,0	1 379	68,4
Massy	44 310	70 784	70 753	9 642	139,8	9 760	165,9
Morangis	12 606	41 963	41 701	2 599	71,9	2 601	89,8
Nozay	4 833	18 659	18 658	1 116	32,1	1 115	36,8
Orsay	16 206	56 638	56 558	3 348	138,6	3 348	169,4
Saulx-les-Chartreux	5 184	19 989	19 930	702	17,2	683	21,9
Verrières-le-Buisson	16 110	47 271	47 251	3 064	76,3	3 070	98,5

ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2014	Longueur des réseaux (en m) 20142013		2014 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	2013 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
ESSONNE (suite)							
Villebon-sur-Yvette	10 063	34 977	34 570	1 778	66,9	1 786	84,3
Wissous	6 755	26 817	26 005	1 327	39,1	1 327	49,7
Total	202 438	540 767	538 576	42 598	1 096,3	42 788	1 362,5
HAUTS-DE-SEINE							
Antony	62 520	132 069	131 644	13 846	292,0	13 953	368,3
Asnières	84 600	92 351	93 243	18 968	338,1	19 349	426,2
Bagneux	38 666	52 754	53 019	11 725	216,7	11 791	274,5
Bois-Colombes	28 994	41 610	41 477	7 361	133,8	7 472	169,6
Boulogne-Billancourt	118 313	93 502	93 778	20 916	501,2	21 591	629,9
Bourg-la-Reine	20 254	34 305	34 312	4 513	102,0	4 569	127,3
Châtenay-Malabry	32 652	61 444	61 278	8 318	192,4	8 384	241,7
Châtillon	35 350	45 943	46 107	7 199	176,4	7 312	212,3
Chaville	19 594	37 613	37 395	4 697	122,2	4 774	146,6
Clamart	52 986	106 722	106 746	15 351	304,3	15 505	381,0
Clichy-la-Garenne	59 609	39 907	39 920	10 664	105,4	10 853	133,1
Colombes	86 102	127 162	126 951	21 794	416,1	22 105	527,2
Courbevoie	87 575	59 725	59 722	12 029	362,6	12 356	456,1
Fontenay-aux-Roses	23 171	40 845	40 693	5 790	160,8	5 881	201,6
Garches	18 174	41 667	41 748	3 821	137,9	3 895	170,4
La Garenne-Colombes	28 717	34 862	34 858	5 866	117,0	5 971	145,5
Gennevilliers	43 212	83 047	82 984	13 554	328,1	13 588	388,8
Issy-les-Moulineaux	66 166	64 937	64 792	10 693	206,3	10 860	261,0
Levallois-Perret	65 236	36 283	36 390	9 538	196,6	9 761	249,7
Malakoff	30 767	46 006	46 175	8 299	143,9	8 408	184,4
Marnes-la-Coquette	1 669	9 810	9 675	491	16,4	487	20,7
Meudon	45 877	80 115	80 168	11 266	191,2	11 462	239,0
Montrouge	49 344	44 178	44 039	10 511	195,5	10 807	245,4
Nanterre	92 738	127 893	127 919	21 680	553,1	21 858	680,8
Neuilly-sur-Seine	62 961	63 583	65 164	12 015	430,7	12 390	534,6
Le Plessis-Robinson	28 894	43 199	43 109	5 873	132,1	5 909	183,4
Puteaux	44 889	32 498	32 421	7 621	179,2	7 793	216,7
Rueil-Malmaison	81 110	145 206	145 041	17 499	416,8	17 640	531,7
Saint-Cloud	30 028	58 650	58 537	5 617	204,1	5 701	255,9
Sceaux	20 393	43 341	43 338	4 590	128,3	4 688	163,4
Sèvres	24 029	49 114	48 980	5 360	134,0	5 432	168,2
Suresnes	47 772	56 100	56 307	9 791	166,6	9 850	209,6
Vanves	27 717	27 278	27 525	5 627	118,1	5 746	145,0
Vaucresson	8 939	30 669	30 670	1 956	71,0	1 976	88,5
Ville-d'Avray	11 256	21 945	21 666	2 216	84,4	2 286	105,6
Villeneuve-la-Garenne	25 880	32 833	32 811	6 450	133,1	6 510	162,8
Total	1 606 154	2 139 166	2 140 602	343 505	7 708,3	348 913	9 646,5

Gaz

Longueur des réseaux et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
	Population au 31.12.2014	Longueur des réseaux (en m)		2014 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	2013 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
		2014	2013				
SEINE-SAINT-DENIS							
Aubervilliers	77 725	88 179	87 632	16 567	321,2	16 842	407,0
Aulnay-sous-Bois	82 572	174 879	174 050	21 293	506,4	21 138	631,7
Bagnolet	35 248	40 056	40 299	8 401	249,6	8 486	165,6
Le Blanc-Mesnil	52 556	111 926	111 938	14 480	222,3	14 511	283,2
Bobigny	48 892	72 917	72 609	11 250	195,8	11 322	245,7
Bondy	53 185	83 326	84 114	13 856	221,2	13 994	280,0
Le Bourget	15 238	25 525	25 676	3 038	69,6	3 059	86,6
La Courneuve	40 207	55 972	55 749	7 351	223,9	7 414	264,1
Drancy	67 966	124 498	124 595	17 947	301,5	18 052	386,1
Dugny	10 558	18 102	17 741	2 618	65,6	2 657	85,6
Épinay-sur-Seine	55 370	72 153	71 982	13 087	223,3	13 274	282,7
Gagny	39 440	97 715	97 757	10 701	185,9	10 648	235,0
L'Île-Saint-Denis	7 028	10 965	10 804	1 709	28,2	1 733	35,4
Les Lilas	23 112	24 531	24 413	5 107	101,0	5 141	124,7
Livry-Gargan	42 970	100 879	100 734	9 894	201,1	9 963	252,3
Montfermeil	26 271	63 121	62 853	5 409	118,3	5 398	147,7
Montreuil	104 489	144 539	144 301	25 187	482,4	25 374	607,6
Neuilly-Plaisance	20 951	45 948	45 949	4 681	93,2	4 701	116,9
Noisy-le-Grand	63 171	110 634	110 624	10 499	228,1	10 523	290,6
Noisy-le-Sec	40 345	69 299	69 156	12 031	220,2	12 190	280,0
Pantin	53 412	56 986	57 001	13 252	277,3	13 394	340,4
Les Pavillons-sous-Bois	22 567	51 730	51 039	5 566	110,4	5 595	138,5
Pierrefitte-sur-Seine	28 145	47 986	47 966	6 054	106,0	6 050	130,7
Le Pré-Saint-Gervais	18 144	15 446	15 440	3 783	60,2	3 875	76,5
Le Raincy	14 353	36 417	36 298	3 754	85,9	3 777	108,6
Romainville	25 650	44 455	44 600	6 611	122,5	6 614	152,9
Rosny-sous-Bois	42 430	69 577	69 100	9 533	208,6	9 691	272,0
Saint-Denis	109 408	121 676	121 281	17 070	343,2	17 303	411,9
Saint-Ouen	47 936	57 588	57 621	11 188	240,2	11 293	292,6
Sevran	49 807	79 113	79 126	9 680	190,1	9 731	231,2
Stains	36 386	67 047	66 542	9 022	126,4	9 139	155,5
Tremblay-en-France	34 337	99 334	97 709	6 545	147,8	6 523	182,1
Vaujours	7 000	17 340	17 300	1 120	27,7	1 132	35,2
Villemomble	28 897	68 340	68 311	7 930	160,6	7 998	203,7
Villepinte	36 099	78 345	78 524	5 902	122,7	5 824	163,6
Villetaneuse	12 601	22 133	22 171	3 148	64,6	3 180	83,0
Total	1 474 466	2 468 677	2 463 005	335 264	6 653,0	337 539	8 186,6
VAL-DE-MARNE							
Alfortville	44 633	52 605	52 632	9 699	158,8	9 841	204,4
Arcueil	19 707	41 079	41 198	5 830	119,9	5 950	146,1
Boissy-Saint-Léger	16 695	37 487	37 516	3 237	79,5	3 259	99,1

ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2014	Longueur des réseaux (en m) 2014	2013	2014 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	2013 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
VAL-DE-MARNE (suite)							
Bonneuil-sur-Marne	16 790	41 535	40 282	4 291	115,7	4 381	147,2
Bry-sur-Marne	16 530	42 802	42 803	3 359	107,6	3 388	132,5
Cachan	28 675	46 738	46 661	7 087	97,2	7 168	133,4
Charenton-le-Pont	30 522	27 188	27 187	5 657	111,6	5 747	139,2
Chevilly-Larue	18 924	31 618	31 665	3 979	40,8	4 060	59,8
Choisy-le-Roi	41 895	62 974	62 318	9 630	147,6	9 709	185,7
Créteil	90 590	116 094	115 961	16 447	463,1	16 684	619,0
Fontenay-sous-Bois	53 582	78 667	78 640	11 316	198,6	11 439	248,7
Fresnes	26 621	43 340	43 331	5 659	167,2	5 777	200,3
Gentilly	16 772	23 801	23 781	5 411	80,5	5 466	100,7
L'Haÿ-les-Roses	31 498	61 112	61 151	7 614	111,2	7 719	149,9
Ivry-sur-Seine	58 984	74 921	75 023	13 988	306,6	14 128	392,0
Joinville-le-Pont	18 201	39 139	39 059	4 487	88,4	4 504	113,1
Le Kremlin-Bicêtre	26 365	25 001	25 056	5 355	93,2	5 444	115,1
Limeil-Brévannes	21 339	43 739	44 606	3 758	94,1	3 760	106,9
Maisons-Alfort	54 760	84 709	84 722	13 844	184,7	13 977	236,2
Mandres-les-Roses	4 454	18 525	18 469	634	21,7	626	28,5
Marolles-en-Brie	404	11 510	11 510	227	7,6	223	10,2
Nogent-sur-Marne	31 180	50 573	50 567	6 735	158,1	6 867	198,5
Orly	21 917	44 572	45 370	4 993	68,3	5 047	93,9
Périgny-sur-Yerres	2 511	7 441	7 439	381	7,4	379	9,3
Le Perreux-sur-Marne	33 548	75 733	75 691	8 076	158,3	8 120	200,8
Rungis	5 758	27 622	27 819	1 228	76,3	1 237	103,8
Saint-Mandé	22 169	21 245	21 234	4 938	111,2	4 998	135,7
Saint-Maur-des-Fossés	75 051	198 122	198 118	20 373	426,7	20 660	539,0
Saint-Maurice	15 007	13 933	13 932	1 990	52,5	2 013	66,3
Thiais	29 766	53 661	53 493	6 011	105,4	6 114	135,4
Villejuif	56 881	80 956	82 049	14 888	248,9	15 000	324,1
Vincennes	50 315	42 014	42 024	10 691	196,2	10 924	247,5
Vitry-sur-Seine	88 850	140 966	140 697	22 043	280,5	22 162	354,7
Total	1 070 894	1 761 422	1 762 004	243 856	4 685,4	246 771	5 977,2
VAL-D'OISE							
Andilly	2 578	10 717	10 733	540	17,7	538	23,0
Argenteuil	106 580	198 710	197 520	25 070	488,0	25 111	611,9
Arnouville	14 110	40 244	40 169	3 246	57,4	3 251	73,0
Attainville	1 830	8 775	8 775	238	6,0	238	12,9
Baillet-en-France	2 035	14 194	14 193	499	13,3	500	16,6
Belloy-en-France	2 111	11 177	10 877	425	8,9	426	11,2
Béthemont-la-Forêt	435	2 657	2 657	90	2,0	89	2,6
Bonneuil-en-France	726	5 616	5 089	200	12,6	159	15,5
Bouffémont	6 074	17 724	17 724	1 008	25,6	995	32,7

Gaz

Longueur des réseaux et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

	Population au 31.12.2014	Longueur des réseaux (en m) 2014	2013	ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2014		2013	
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
VAL-D'OISE (suite)							
Chauvry	1 036	1 557	1 557	84	1,8	84	2,3
Deuil-la-Barre	22 218	49 039	49 090	4 605	86,0	4 637	110,4
Domont	15 438	46 278	45 578	3 974	74,5	3 933	94,9
Eaubonne	25 073	68 285	68 308	6 984	146,3	6 993	186,5
Enghien-les-Bains	11 564	24 089	24 465	3 104	74,3	3 147	91,4
Ermont	27 657	61 687	61 633	7 270	158,3	7 267	216,0
Fontenay-en-Parisis	1 919	7 430	7 430	211	5,1	203	6,2
Garges-lès-Gonesse	41 316	58 571	58 650	10 000	192,3	9 954	240,9
Gonesse	26 571	66 352	66 335	5 991	129,9	6 017	162,8
Goussainville	31 525	84 365	84 396	6 835	135,9	6 869	169,7
Groslay	8 820	23 287	23 185	1 843	29,8	1 865	38,0
Louvres	9 843	25 505	25 617	2 212	35,3	2 185	43,1
Margency	2 944	9 900	9 784	505	16,8	507	21,4
Moisselles	1 265	6 629	6 628	288	14,0	290	16,9
Montlignon	2 779	13 786	13 795	595	14,1	560	17,6
Montmagny	14 003	28 159	28 002	2 393	48,8	2 428	61,4
Montmorency	21 119	64 580	64 519	5 218	128,3	5 257	159,3
Montsoult	3 428	14 802	14 526	878	21,0	876	26,1
Piscop	798	5 020	5 020	134	3,7	134	4,9
Puiseux-en-France	3 286	13 941	13 886	989	16,1	985	20,0
Roissy-en-France	2 841	16 905	16 649	435	65,7	439	80,1
Saint-Brice-sous-Forêt	14 537	26 505	26 406	2 064	51,7	2 059	65,8
Saint-Gratien	21 149	40 927	40 561	5 400	99,5	5 467	130,1
Saint-Martin-du-Tertre	2 683	7 266	7 270	422	10,9	418	13,1
Sannois	27 115	54 234	54 233	5 187	96,1	5 244	123,5
Sarcelles	58 093	83 473	83 551	14 452	141,9	14 565	182,6
Soisy-sous-Montmorency	17 751	49 994	49 993	4 667	96,9	4 681	123,3
Le Thillay	4 173	16 171	16 198	803	17,0	804	22,3
Villaines-sous-Bois	701	3 601	3 601	160	3,5	155	5,1
Villiers-Adam	841	5 905	5 905	189	4,3	188	5,6
Villiers-le-Bel	27 794	44 117	44 053	6 269	98,2	6 288	133,7
Total	586 759	1 332 174	1 328 561	135 477	2 649	135 806	3 374,4
Total général	5 412 653	9 383 354	9 370 896	1 209 257	25 248,8	1 221 603	31 666,6

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels. TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

_ Groupement de commandes

Liste des 598 membres, au 31 décembre 2014

Bailleurs sociaux (29)

AB Habitat
Alfi
Antin Résidences
Coopérer pour Habiter
Ermont Habitat
Essonne Habitat
Joinville-le-Pont Habitat
Logement français
Logement francilien
Logial-OPH
Marne et Chantier Habitat
Meaux Habitat
OPH d'Aubervilliers
OPH de Bobigny
OPH de Bondy-Habitat
OPH de Bourg-la-Reine
OPH de Drancy
OPH de Malakoff
OPH montreuillois
OPH de Puteaux
OPH de Romainville
OPH Seine-Ouest Habitat
OPH de Vincennes
OPH 77 Seine-et-Marne
SA HLM Coopération et Famille
Saint-Ouen Habitat public
Vallophes-Sarépa
Vallophes Habitat - OPH Val-de-Marne
Vallophes La Chaumière IDF

CCAS (16)

Chilly-Mazarin
Courbevoie
Eaubonne
Épinay-sur-Orge
Levallois-Perret
Mandres-les-Roses
Nogent-sur-Marne
Orsay
Pontault-Combault
Rosny-sous-Bois
Savigny-sur-Orge
Sceaux
Versailles
Le Vésinet
Ville-d'Avray
Vitry-sur-Seine

Établissements publics d'enseignement (216)

Alain Fournier, Clamart
Alain Fournier, Orsay
Albert Camus, Bois-Colombes
Albert Camus, Brunoy
Albert Camus, La Ferté-Alais

Albert Camus, La Norville
Albert Camus, Le Plessis-Trévis
Albert Camus, Ris-Orangis
Albert Schweitzer, Créteil
Alexandre Fleming, Orsay
Alfred de Vigny, Courbevoie
Alfred Weiler, Montgeron
Alphonse Daudet, Draveil
André Doucet, Nanterre
André Dunoyer de Segonzac, Boussy-Saint-Antoine
André Malraux, Asnières-sur-Seine
André Maurois, Épinay-sur-Orge
André Maurois, Neuilly-sur-Seine
Anne Frank, Antony
Auguste Renoir, Asnières-sur-Seine
Bartholdi, Boulogne-Billancourt
Bel Air, Meudon
Bellevue, Crosne
Blaise Pascal, Villemoisson-sur-Orge
Camille Claudel, Saint-Pierre-du-Perray
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire
César Franck, Palaiseau
Chantemerle, Corbeil-Essonnes
Charles de Montesquieu, Évry
Charles Péguy, Bondoufle
Charles Péguy, Morsang-sur-Orge
Charles Péguy, Palaiseau
Claude-Nicolas Ledoux, Le Plessis-Robinson
Clément Guyard, Créteil
Condorcet, Dourdan
Daniel Féry, Limeil-Brévannes
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine
Danton, Levallois-Perret
De Guinette, Étampes
De la Paix, Issy-les-Moulineaux
De Sèvres, Sèvres
Delattre, Le Perreux-sur-Marne
Denis Diderot, Massy
Des Champs-Philippe, La Garenne-Colombes
Descartes, Antony
Du Centre Aimé Césaire, Villejuif
Du Fort, Sucy-en-Brie
Du Parc, Sucy-en-Brie
Du Pont de Bois, Saint-Chéron
Dulcie September, Arcueil
Edmond Nocard, Saint-Maurice
Édouard Manet, Villeneuve-la-Garenne
Édouard Vaillant, Gennevilliers
Émile Auvray, Dourdan
Émile Verhaeren, Saint-Cloud
Émile Zola, Igny
Émile Zola, Suresnes
Émilie du Châtelet, Serris
Eugène Delacroix, Draveil
Évariste Galois, Bourg-la-Reine
Évariste Galois, Nanterre
Ferdinand Buisson, Juvisy-sur-Orge
Fernande Flagon, Valenton
Francine Fromond, Fresnes

François Furet, Antony
François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés
François Rabelais, Vitry-sur-Seine
François Truffaut, Asnières-sur-Seine
Françoise Giroud, Vincennes
Gay-Lussac, Colombes
George Sand, Châtillon
Georges Politzer, Ivry-sur-Seine
Georges Pompidou, Courbevoie
Georges Pompidou, Montgeron
Georges Pompidou, Villeneuve-la-Garenne
Georges Seurat, Courbevoie
Germaine Tillion, Lardy
Gounod, Saint-Cloud
Guillaume Bude, Yerres
Gustave Monod, Vitry-sur-Seine
Guy Môquet, Villejuif
Haut Mesnil, Montrouge
Henri Barbusse, Alfortville
Henri Barbusse, Bagneux
Henri Bergson, Garches
Henri Matisse, Issy-les-Moulineaux
Henri Sellier, Suresnes
Henri Wallon, Malakoff
Henri Wallon, Vigneux-sur-Seine
Hubert Robert, Méréville
Jacqueline Auriol, Boulogne-Billancourt
Janusz Korczak, Limeil-Brévannes
Jean Jaurès, Levallois-Perret
Jean Lurçat, Ris-Orangis
Jean Lurçat, Villejuif
Jean Macé, Sainte-Geneviève-des-Bois
Jean Macé, Suresnes
Jean Mermoz, Bois-Colombes
Jean Mermoz, Savigny-sur-Orge
Jean Monnet, Briis-sous-Forges
Jean Moulin, Chaville
Jean Moulin, La Norville
Jean Moulin, La Queue-en-Brie
Jean Moulin, Saint-Michel-sur-Orge
Jean Moulin, Verrières-le-Buisson
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre
Jean Perrin, Nanterre
Jean Perrin, Vitry-sur-Seine
Jean Renoir, Boulogne-Billancourt
Jean Rostand, Milly-la-Forêt
Jean Vilar, Grigny
Jean Zay, Morsang-sur-Orge
Jean-Baptiste Clément, Colombes
Jean-Étienne Guettard, Étampes
Joliot Curie, Bagneux
Joseph Bara, Palaiseau
Jules Ferry, Sainte-Geneviève-des-Bois
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine
Jules Verne, Rueil-Malmaison
Jules Verne, Villebon-sur-Yvette
Juliette Adam, Gif-sur-Yvette
L'Ermitage, Soisy-sur-Seine
La Fontaine aux Bergers, Ollainville
La Fontaine du Roy, Ville-d'Avray
La Fontaine, Antony

Groupement de commandes

Liste des 598 membres, au 31 décembre 2014

La Guinette, Villecresnes
La Guyonnerie, Bures-sur-Yvette
La Malmaison, Rueil-Malmaison
Lakanal, Colombes
Lakanal, Vitry-sur-Seine
La Tuilerie, Saint-Germain-lès-Corbeil
Le Parc de Villeroy, Mennecy
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés
Le Roussay, Étrechy
Le Village, Évry
Léonard de Vinci, Châtenay-Malabry
Léonard de Vinci, Guigneville
Léopold-Sédar Senghor, Corbeil-Essonnes
Les Bons Raisins, Rueil-Malmaison
Les Bouvets, Puteaux
Les Bruyères, Courbevoie
Les Chenevreaux, Nanterre
Les Dînes Chiens, Chilly-Mazarin
Les Gâtines, Savigny-sur-Orge
Les Goussons, Gif-sur-Yvette
Les Martinets, Rueil-Malmaison
Les Ormeaux, Fontenay-aux-Roses
Les Petits Ponts, Clamart
Les Prunais, Villiers-sur-Marne
Les Sablons, Viry-Châtillon
Les Vallées, La Garenne-Colombes
Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire
Louis Pasteur, Brunoy
Louis Pasteur, Gennevilliers
Louis Pasteur, Longjumeau
Louise Michel, Corbeil-Essonnes
Louise Weiss, Nozay
Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne
Maison Blanche, Clamart
Marcel Pagnol, Rueil-Malmaison
Marguerite Duras, Colombes
Marie Curie, Étampes
Michel Vignaud, Limours
Michel Vignaud, Morangis
Michel-Richard Delalande, Athis-Mons
Molière, Chennevières-sur-Marne
Molière, Ivry-sur-Seine
Moulin Joly, Colombes
Mozart, Athis-Mons
Nicolas Boileau, Saint-Michel-sur-Orge
Olivier de Serres, Viry-Châtillon
Olympe de Gouges, Champcueil
Pablo Neruda, Brétigny-sur-Orge
Pablo Picasso, Saulx-les-Chartreux
Paparemborde, Colombes
Pasteur, Créteil
Paul Bert, Cachan
Paul Bert, Malakoff
Paul Bert, Savigny-sur-Orge
Paul Éluard, Brétigny-sur-Orge
Paul Éluard, Sainte-Geneviève-des-Bois
Paul Éluard, Vigneux-sur-Seine
Paul Fort, Courcouronnes
Paul Fort, Monthéry
Paul Klee, Thiais
Paul Landowski, Boulogne-Billancourt

Pierre Brossolette, Châtenay-Malabry
Pierre Brossolette, Le Perreux-sur-Marne
Pierre de Ronsard, Paray-Vieille-Poste
Pierre de Ronsard, Saint-Maur-des-Fossés
Pierre et Marie Curie, Villiers-sur-Marne
Pierre Mendès-France, Marcoussis
République, Nanterre
Robert Doisneau, Itteville
Robert Doisneau, Montrouge
Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne
Roland Garros, Saint-Germain-lès-Arpajon
Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges
Romain Rolland, Bagneux
Romain Rolland, Le Plessis-Robinson
Rosa Luxemburg, Lisses
Rosa Parks, Villabé
Saint-Exupéry, Marolles-en-Hurepoix
Saint-Exupéry, Vanves
Saint-Exupéry, Vincennes
Simone de Beauvoir, Créteil
Simone Veil, Mandres-les-Roses
Sonia Delaunay, Grigny
Thomas Masaryk, Châtenay-Malabry
Unité centrale de production
de Rueil-Malmaison
Victor Hugo, Créteil
Victor Hugo, Issy-les-Moulineaux
Victor Hugo, Nanterre
Voltaire, Asnières-sur-Seine
Willy Ronis, Champigny-sur-Marne
Yves du Manoir, Vaucluse

Communautés d'agglomération et de communes (24)

CA Aéroport du Bourget
CA Argenteuil-Bezons
CA de la Brie francilienne
CA de Cergy-Pontoise
CA Deux Rives de Seine
CA Est Ensemble
CA Évry Centre Essonne
CA Grand Paris Seine Ouest
CA des Hauts-de-Bievre
CA de Mantes-en-Yvelines
CA de Marne-la-Vallée - Val Maubuée
CA Plaine Commune
CA du Plateau de Saclay
CA Roissy Porte de France
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
CA Sud de Seine
CA du Val de Bièvre
CA du Val d'Yerres
CA Val et Forêt
CC de l'Arpajonnais
CC Charenton-le-Pont - Saint-Maurice
CC des Deux fleuves
CC de Seine École
SAN du Val d'Europe

Communes (206)

Seine-et-Marne (14)

Bailly-Romainvilliers
Coupvray
Courtry
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Mitry-Mory
Moissy-Cramayel
Nemours
Pontault-Combault
Salins
Savigny-le-Temple
Servon
Thomery
Torcy

Yvelines (27)

Andrézy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Cernay-la-Ville
Chatou
Le Chesnay
Conflans-Sainte-Honorine
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Guyancourt
Houilles
Jouy-en-Josas
Les Loges-en-Josas
Maisons-Laffitte
Marly-le-Roi
Maurepas
Montesson
Montigny-le-Bretonneux
Orgeval
Plaisir
Rocquencourt
Saint-Cyr-l'École
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Villennes-sur-Seine
Viroflay

Essonne (54)

Athis-Mons
Ballainvilliers
Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Boussy-Saint-Antoine
Bruyères-le-Châtel
Bures-sur-Yvette
Champlan
Cheptainville
Chilly-Mazarin
Courcouronnes
Égry
Épinay-sur-Orge

Étiolles
Évry
La Ferté-Alais
Gif-sur-Yvette
Gometz-le-Châtel
Grigny
Igny
Juvisy-sur-Orge
Lisses
Longjumeau
Longpont-sur-Orge
Marcoussis
Marolles-en-Hurepoix
Massy
Milly-la-Forêt
Montgeron
Montlhéry
Morangis
Morigny-Champigny
La Norville
Nozay
Ollainville
Orsay
Paray-Vieille-Poste
Quincy-sous-Sénart
Saclay
Saint-Germain-lès-Arpajon
Saint-Yon
Saulx-les-Chartreux
Savigny-sur-Orge
Soisy-sur-Seine
Les Ulis
Varennes-Jarcy
Verrières-le-Buisson
Villabé
Villebon-sur-Yvette
Villemoisson-sur-Orge
Villiers-sur-Orge
Viry-Châtillon
Wissous
Yerres

Hauts-de-Seine (30)

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes
Bourg-la-Reine
Chaville
Clamart
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches
Gennevilliers
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge

Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

Seine-Saint-Denis (24)

Aubervilliers
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Clichy-sous-Bois
Drancy
Dugny
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil
Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Les Pavillons-sous-Bois
Pierrefitte-sur-Seine
Le Raincy
Romainville
Rosny-sous-Bois
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sevran
Stains
Vaujours
Villemomble
Villetaneuse

Val-de-Marne (28)

Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Cachan
Charenton-le-Pont
Chevilly-Larue
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly
Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Périgny-sur-Yerres
Le Perreux-sur-Marne
Rungis
Saint-Mandé
Saint-Maur-des-Fossés
Saint-Maurice

Thiais
Valenton
Villeneuve-le-Roi
Villeneuve-Saint-Georges
Villiers-sur-Marne
Vincennes
Vitry-sur-Seine

Val-d'Oise (29)

Argenteuil
Baillet-en-France
Bouffémont
Cergy
Corneilles-en-Parisis
Deuil-la-Barre
Domont
Eaubonne
Écouen
Enghien-les-Bains
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Groslay
Louvres
Margency
Menucourt
Montlignon
Montsoult
Puisieux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Witz
Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Le Thillay
Vauréal
Villiers-le-Bel

Conseils généraux (5)

Yvelines
Essonnes
Hauts-de-Seine
Val-de-Marne
Val-d'Oise

Conseil régional (1)

Île-de-France

Groupement de commandes

Liste des 598 membres, au 31 décembre 2014

EPCI sans fiscalité propre (13)

Cimetière intercommunal des Joncherolles
Cimetière intercommunal de Valenton
Sidoresto
SIEVD de Rungis
Sigeif
Siom de la vallée de Chevreuse
Sips
Sivom de La Boucle
Sivos des communes de Forges
et de La Grande Paroisse
Sivu Co.cli.co
Stade nautique de Châtillon-Malakoff
Syndicat intercommunal piscine
de Saint-Germain-en-Laye
Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

Établissements de santé (64)

Blanchisserie inter-hospitalière
de Seine-et-Marne
Blanchisserie inter-hospitalière
de Saint-Germain-en-Laye
Cash de Nanterre
Centre de gérontologie Les Aulnettes
Centre départemental Enfants et Familles
Centre hospitalier d'Arpajon
Centre hospitalier de Carnelle
Centre hospitalier de Coulommiers
Centre hospitalier de Fontainebleau
Centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge
Centre hospitalier de La Mauldre
Centre hospitalier Léon Binet
Centre hospitalier Les Murets
Centre hospitalier de Marne-la-Vallée
Centre hospitalier de Montereau
Centre hospitalier général de Nemours
Centre hospitalier de Rambouillet
Centre hospitalier Roger Prévot
Centre hospitalier Sainte-Anne
Centre hospitalier Stell
Centre hospitalier Sud Essonne
Centre hospitalier Sud francilien

Centre hospitalier Théophile Roussel
Centre hospitalier du Vexin
CHI de Jouarre
CHI de Meulan Les Mureaux
CHI des Portes de l'Oise
CHRS L'Équinoxe
Ehpad Amodru
Ehpad Arthur Vernes
Ehpad Au coin du feu
Ehpad d'Ablis
Ehpad de Crécy-la-Chapelle
Ehpad de La Cité verte
Ehpad Degommier
Ehpad des bords de Marne et de l'Abbaye
Ehpad du Parc
Ehpad Fondation Aulagnier
Ehpad Gaston Monmousseau
Ehpad Hautefeuille
Ehpad La Pie voleuse
Ehpad Le Manoir
Ehpad Le Marais
Ehpad Les Tamaris
Ehpad Lumières d'automne
Ehpad Marguerite Renaudin
Ehpad résidence File-Étoupe
Ehpad public Richard
Ehpad Sainte-Émilie
Établissement de santé Maison Blanche
Établissement médico-social public
La Chocolatière
Établissement public de santé Érasme
Établissement public de santé
de Ville-Évrard
Établissement gérontologique de Tournan
Fondation Roguet
Fondation Vallée
Hôpital de Houdan
Hôpital de Mantes-la-Jolie
Hôpital de pédiatrie et de rééducation
de Bullion
Hôpital gérontologique de Plaisir-Grignon
Institut Le Val Mandé
La Seigneurie
Les Abondances
SEGA (Service public essonnien Grand Âge)

Établissements publics (12)

Chambre des métiers et de l'artisanat
de Seine-Saint-Denis
Eau de Paris
École nationale supérieure des métiers
de l'image et du son (Fémis)
ESAT Marsoulan
La Ferme du Buisson
La Scène Watteau
SDIS de l'Essonne
SDIS des Yvelines
SIVOM de la région de Chevreuse
Université Évry Val d'Essonne
Université de Cergy-Pontoise
Université d'Orsay Paris Sud

Organismes privés (12)

ACPPAV
AFMAE - CFA des métiers de l'aérien
AFORP
AFUNA - CFA Sup 2000
CEFAA Villepinte
CFA de la pharmacie (ACPPP)
Chambre syndicale des fleuristes IDF -
École de Paris
Faculté des métiers de l'Essonne
FCMB - ECAP IDF
Fédération nationale des collectivités
concedantes et régies (FNCCR)
IFPM
Immobilier Diffusion - Copropriété
du 64 bis, rue de Monceau

Conception graphique : Kazoar
Réalisation : Sigeif
Illustrations : Nando (pages 11, 39, 84 et 87).

Crédits photographiques :
Pages 3 et 21 : Philippe Dobrowolska. Page 8 : ville de Créteil. Page 10 : AFP/Cris Bouroncle. Page 12 : AFP/Charly Triballeau.
Page 13 : AFP/Patrick Stollarz. Page 16 : ville de Nogent-sur-Marne. Page 18 : ville de Rueil-Malmaison. Pages 26 et 27 : Patrice Diaz.
Page 53 : DR/Sigeif. Page 24 : ville de Montreuil. Pages 25 et 77 : ville de Montrouge. Page 28 : ville d'Antony.
Pages 30 et 64 : ville de Versailles. Page 33 : ville de Belloy-en-France. Page 35 : ville de Levallois. Page 60 : ville du Kremlin-Bicêtre.
Page 69 : ville de Garches. Pages 70 et 74 : ville de Villebon-sur-Yvette. Pages 80 et 88 : ville d'Issy-les-Moulineaux.
Page 82 : ville d'Enghien-les-Bains. Page 94 : ville de La Garenne-Colombes.